

## PROCES-VERBAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2010

**Monsieur D. PAILLARD, Maire de Saint-Denis, ouvre la séance à 19 H 15**

Il a procédé à l'appel des membres présents et à la vérification des mandats :

### **PRESENTS :**

*D. PAILLARD, F. HAYE, F. SOULAS, C. MEZERETTE, Z. HENNI, F. LANGLADE, J. PAVILLA, C. GIRARD, B. BAGAYOKO, P. QUAY-THEVENON, N. GHASSAB, D. PROULT, M. LEJEUNE, S. BERRANDOU, H. REBIHA, M. RIBAY, F. ROBLIN, M. KERHOUS-LASSER, J. COMET, P. VASSALLO, C. ZIDANE, A. RENAUD, L.S. FELLAHI, L. RUSSIER, S. DE LA FUENTE, M. MESSAOUDENE, M. CAROLY, F. PERROT, M.A. CLAIN, A. AMMI, G. SALI, A.M. WANNASS, S. PRIVE, M. LELIEVRE, X. DUCOS-FONFREDE, D. LABAUNE, E. NICOL, E. DELION.*

### **SONT ARRIVES APRES L'OUVERTURE :**

Présents 48  
Excusés 02  
Absents 03

*R. GOMIS (après le vote du procès-verbal et au cours du 1<sup>er</sup> point)  
C. RANGUIN (après le vote du procès-verbal et avant le 1<sup>er</sup> point)  
S. PEU (après le vote du procès-verbal et avant le 1<sup>er</sup> point)  
V. LE TORREC (après le vote du procès-verbal et au cours du 1<sup>er</sup> point)  
M. MENTION (après le vote du procès-verbal et avant le 1<sup>er</sup> point)  
P. BRAOUEZEC (après le vote du procès-verbal et au cours du 1<sup>er</sup> point – mandat à D. PAILLARD jusqu'à son arrivée)  
P. JULIEN (après le vote du procès-verbal et avant le 1<sup>er</sup> point)  
E. BELIN (après le vote du procès-verbal et au cours du 1<sup>er</sup> point)  
J. JURJEVIC (après le vote du procès-verbal et avant le 1<sup>er</sup> point)  
V. POUJOL (après le vote du procès-verbal et au cours du 1<sup>er</sup> point – mandat à F. ROBLIN jusqu'à son arrivée)*

### **EXCUSES :**

*B. KHADJA (ayant donné mandat à D. PROULT)  
J. FALEYRAS (ayant donné mandat à S. PRIVE)  
sortie de M. LELIEVRE (au cours du 1<sup>er</sup> point et retour avant le vote de l'affaire n° 2 – mandat à A.M. WANNASS)*

### **SONT PARTIS AVANT LA LEVEE DE LA SEANCE :**

*F. PERROT (avant le vote de l'affaire n° 2 – mandat à G. SALI)  
E. DELION (avant le vote de l'affaire n° 6 – mandat à V. LE TORREC)  
A. RENAUD (au cours de l'affaire n° 9 – mandat à S. DE LA FUENTE)  
F. HAYE (au cours de l'affaire n° 9 – mandat à F. SOULAS)  
J. COMET (avant le vote de l'affaire n° 10 – mandat à M. CAROLY)  
P. JULIEN (après le vote de l'affaire n° 24 et au cours des questions orales)  
D. LABAUNE (avant le vote de l'affaire n° 5)*

### **ABSENTS :**

*G. GUEGUEN, C. O'PETIT, D. AFSOUD*

**Monsieur D. PAILLARD, Maire de Saint-Denis,**

➤ **Propose de désigner, H. REBIHA, Secrétaire de séance**  
Approbation du Conseil

➤ **Demande d'accepter le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2009**

Vote à main levée

ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ

➤ **Rend compte de la liste des décisions du Maire prises conformément aux délibérations du 3 avril 2008 et du 26 mars 2009 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire:**

**DATE**

**OBJET**

**CONTENTIEUX**

29/12/2009

Dégradation et vol d'une écharpe d'adjoint au maire :  
représentation du maire devant le tribunal correctionnel

**CONTRATS - CONVENTIONS**

10/12/2009

Fête annuelle du personnel du 18 décembre 2009. Contrat de prestation de service à signer avec JOUR DE FETE ANIMATION  
Dépense : 1 000 €

14/12/2009

Acceptation de la convention à passer avec la Compagnie "Patchwork" dans le cadre des projets des vacances de Noël au centre de loisirs Jean Vilar  
Dépense : 505 €

30/12/2009

Acceptation de la convention à passer avec l'Association S.E.B dans le cadre des projets des vacances de Noël à la maison de quartier la Plaine pour les centres de loisirs Gutenberg, Lendit et au 120 Wilson  
DEPENSE : 450 €

06/01/2010

"Petit Marché Parmentier" : Contrat de cession à signer avec l'association Zutopistes  
Dépense : 750 €

08/01/2010 Signature d'une convention avec la Compagnie Partis Pour Tout Faire pour une animation de clown, organisée par la Démarche Quartier Allende le mercredi 16 décembre 2009  
Dépense : 800 €

08/01/2010 Signature d'une convention avec M. Samir BENBOUDOUAD, Animateur DJ, pour une animation musicale à la soirée festive du vendredi 18 Décembre 2009 organisée par la Démarche Quartier Allende  
Dépense : 900 €

### **DIVERS**

21/12/2009 Prise en charge des frais de transport du fils du philosophe Aimé Césaire pour le représenter à l'inauguration du groupe scolaire du Bailly.

### **EMPRUNTS**

08/01/2010 Opération de swap réalisée auprès de Royal Bank of Canada (RBC) pour un notionnel de 9 616 540,11 €

### **MARCHES**

10/12/2009 Concert du conservatoire. Signature d'un marché sur procédure adaptée pour un achat de concert avec le groupe instrumentale LA REJOUISSANCE.  
Dépense : 1 582,50 €

10/12/2009 Projet d'accompagnement culturel dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Saint-Rémy. Signature d'un marché sur procédure adaptée pour la conduite d'une résidence artistique dans le quartier Saint-Rémy avec l'association SYNESTHESIE.  
Dépense : 20 000 €

14/12/2009 Procédure adaptée 3 : accord-cadre pour la numérisation directe de documents d'archives historiques et les prestations de mise en ligne et d'hébergement d'images :  
lot n° 1 : numérisation des documents d'archives historiques

14/12/2009 Procédure adaptée 3 : accord-cadre pour la numérisation directe de documents d'archives historiques et les prestations de mise en ligne et d'hébergement d'images :  
lot n° 2 : mise en ligne et hébergement d'images (documents numérisés)

- 21/12/2009            Mise en conformité et complément d'accès par caméras à la Mairie et à l'extension de l'hôtel de ville. Avenant n°1 au marché passé avec la Société Huard
- 31/12/2009            Procédure Adaptée 1 : Forum de la vie associative. Signature d'un marché sur procédure adaptée pour l'achat d'une prestation d'animation d'atelier avec l'association CERAS dans le cadre du Forum de la vie associative  
Dépense : 120 €
- 31/12/2009            Procédure Adaptée 1 : Forum de la vie associative. Signature d'un marché sur procédure adaptée pour l'achat d'une prestation d'animation d'atelier dans le cadre du Forum de la vie associative avec l'association CESOL  
Dépense : 500 €
- 08/01/2010            Signature d'un marché sur procédure adaptée avec l'Association Mots et Regards pour une représentation de contes, le samedi 19 Décembre 2009 organisée par la Démarche Quartier Allende  
Dépense : 250 €
- 11/01/2010            Procédure adaptée 1 : réalisation de la scénographie des "Assos s'exposent" par l'association AOA  
Dépense : 10 000 €

**Monsieur SALI** : "Il y a un emprunt que vous avez réalisé dans une opération de swap avec la Royal Bank of Canada sur un notionnel de 9.616.540 € Je suppose qu'il s'agissait d'une renégociation d'emprunt sur une opération snow-ball. En regardant le détail du contrat que vous avez signé Monsieur PAILLARD, cela concerne un emprunt sur 14 années qui restent, puisqu'il court jusqu'en 2024. Je constate qu'il y a des clauses extrêmement prudentielles de la banque, attirant l'attention de la collectivité sur les risques et disant bien que vous en avez pleinement conscience pour éviter que nous ayons des arguments pour dire plus tard que vous ne nous avez pas prévenus.

Trois scénarios sont envisagés avec 3 niveaux de taux importants, précisant bien que les trois scénarios n'envisagent pas le pire des cas, la banque le précise, qui nous amènerait à des taux assez importants.

Donc, ayant été très attentif, il y a quelques temps, si j'en crois à la déclaration du groupe communiste dans "En Commun" - vous lisez "En Commun", je présume - je pense à Plaine Commune, Monsieur RUSSIER avait dit à notre vice-président aux finances de Plaine Commune qu'il fallait absolument mettre un terme définitif à tout emprunt présentant le

moindre risque. Il avait raison d'ailleurs, parce que l'expérimentation du Conseil Général montrait qu'il fallait surtout arrêter avec cette pratique.

Je trouve que cette décision est prise de façon assez légère et assez inquiétante. Je sais bien qu'en 2024, beaucoup d'entre nous ne seront plus ici. Les jeunes seront encore ici bien sûr, peut-être vous aussi Monsieur PAILLARD. Mais c'est vrai que nous avons quand même une responsabilité vis-à-vis de ceux qui vont assumer derrière. Je trouve que sur ce type de contrat, il faudrait être beaucoup plus prudents.

J'ai les termes du contrat en question et ils sont extrêmement explicites et protègent la banque de tout risque de recours de la collectivité comme le Conseil Général essaie de le faire aujourd'hui dans son domaine.

Donc, je voulais vraiment attirer votre attention sur ce point, vous demander des explications déjà, et ensuite les garanties que vous demandez pour qu'il n'y ait pas de risques que l'on devrait assumer le moment venu en cas de dérapage sur les marchés financiers et internationaux."

**Madame SOULAS :** "Il s'agit de l'emprunt qui était le plus à risque dans l'ensemble de notre encours, puisque l'encours est constitué d'un peu plus de 50 % d'emprunts à taux fixe et d'environ – 48 % d'emprunts à taux variable, avec des risques très limités.

Ce seul emprunt était le plus risqué. Sur l'ensemble de l'encours de la dette, je précise qu'il représente moins de 10 %. C'est une opération de renégociation, qui permet de maintenir des risques, mais d'en contrôler les effets. Bien entendu cet emprunt, comme d'autres emprunts, est renégocié en fonction des opportunités et des évolutions des marchés. Donc, cet emprunt ne sera pas forcément maintenu dans cet état jusqu'à son terme, mais il fait partie des renégociations qui peuvent avoir lieu, sachant qu'à la fois on essaie de minimiser les risques et d'équilibrer pour avoir le meilleur coût pour la collectivité."

Arrivée de C. RANGUIN, S. PEU, M. MENSION, P. JULIEN, J. JURJEVIC

#### **A) AFFAIRES IMPORTANTES :**

##### **1 - Fabienne Soulas, Adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal de prendre acte des orientations budgétaires 2010**

**Monsieur DUCOS-FONFREDE :** "Vous avez cité une phrase de notre ex-premier ministre Alain JUPPE, un homme de grande valeur. Mais quand on cite quelqu'un, il ne faut pas oublier de citer l'ensemble de ce qu'il dit.

Donc, j'ai apporté le compte-rendu in extenso et je vais vous le lire, car c'est inadmissible de ne citer que la phrase : "avec cette réforme, on se fout de nous !" Il ajoute : "J'utilise une formule un peu forte, mais je n'ai pas été le seul à le faire. Depuis, les choses ont évolué, l'Assemblée Nationale a amélioré le texte en augmentant en particulier la part des ressources fiscales propres qui reviennent à ce que l'on appelle le bloc communal et le Sénat s'empare du dossier et je pense qu'il va encore améliorer les choses. Les seules recettes des communes sont donc garanties, il y a donc moins de problèmes. Elles ne sont pas totalement garanties. Si on prend l'exemple de la Communauté Urbaine de Bordeaux dont je suis 1<sup>er</sup> vice-président etc..."

Donc, on ne peut pas, sauf à vouloir mentir...

**Monsieur LABAUNE** : "et être malhonnête..."

**Monsieur DUCOS-FONFREDE** : "... Et être malhonnête prendre une petite phrase en l'isolant complètement de son contexte. C'est la première remarque sur ce que vous avez voulu citer de Monsieur Alain JUPPE.

La deuxième remarque le budget d'une ville, dont j'ai apporté le budget, gérée par la droite, par l'UMP, Boulogne Billancourt, donc la deuxième ville de l'Ile de France, après Paris, sachant que Saint-Denis est la cinquième avec le nouveau recensement. 126.000 habitants. Que constate-t-on ? C'est que l'on s'oriente vers un budget de l'ordre de 160 millions d'euros, avec 126 000 habitants, c'est-à-dire un peu en-dessous en termes de budget, du montant qui est consacré à la Ville de Saint-Denis.

La première question qu'il faut se poser face à ce genre de problème, c'est non pas savoir ce que l'on va augmenter, de reprendre mot pour mot le programme électoral de Monsieur PAILLARD et de sa liste, mais de se reposer les vraies questions sur ce qu'est la ville, ce dont elle a réellement besoin.

A mon sens aujourd'hui, les habitants ont envie de quoi à Saint-Denis ? Que l'on arrête de les menacer de 3 % d'augmentation d'impôt tous les ans, c'est la première chose. Et votre proposition avec une menace contre l'Etat est absolument inacceptable, Madame SOULAS. La deuxième chose est de savoir ce que sont les vraies préoccupations des dionysiens. C'est premièrement, la sécurité en Ville, deuxièmement, la propreté en ville, et troisièmement, l'éducation de leurs enfants.

Or, à l'intérieur de ce que vous nous promettez de dépenser l'année prochaine, je ne vois que très peu de choses qui concernent réellement les problèmes ainsi posés.

Donc, je vous dis : votre proposition d'orientation budgétaire, pour moi et pour ce que je pense de la politique, est nulle et non avenue.

Nos concitoyens ont besoin d'être accompagnés. Vous n'êtes pas en train de les accompagner. Vous êtes en train de les mener à l'abattoir.

J'en n'ai pas plus à dire sur ce sujet."

**Monsieur SALI** : "Je vais être un petit peu plus long que Monsieur DUCOS-FONFREDE, si vous le permettez. Parce qu'un débat d'orientation budgétaire, c'est d'abord d'avoir un échange pour éventuellement vous donner notre opinion dans la construction que vous êtes en train de faire du budget 2010 de la Commune, mais c'est ma conception, je pense que parler budget, c'est parler budget. C'est-à-dire que l'on évoque des chiffres, on évoque des choix budgétaires.

Je le dis parce que c'est une demande que j'avais faite lors de la conférence des présidents de groupes autour du Maire la semaine dernière et que manifestement cela n'a pas été entendu. J'avais demandé qu'à l'instar de l'année dernière, il y ait une présentation globale comprenant les chiffres et notamment ceux des choix que vous faites en matière de développement budgétaire.

C'est vrai que cela avait permis d'avoir une discussion longue et sans doute fastidieuse et peut-être un peu cruelle par certains aspects et que vous ne vouliez pas reconduire l'expérience,

mais enfin, bon, nous l'aurons la prochaine fois, c'est un peu dommage. Donc, on devrait avoir deux temps forts sur le débat budgétaire.

Puis, vous aviez fait le choix, je me souviens, de dire que la présentation du budget communal n'a pas de sens, sans une présentation conjointe avec le budget de Plaine Commune. Et nous étions entièrement d'accord, c'était profondément pertinent. D'ailleurs, il y a eu une présentation de grande qualité qui permettait de mettre en perspective les actions publiques tant de la Ville que de Plaine Commune. Cela avait du sens et c'était cohérent, on pouvait en discuter, on pouvait contester, mais il y avait une approche globale qui était tout à fait intéressante. Moi, je regrette franchement, qu'un an après vous ayez décidé de faire machine arrière toute, pas de présentation du budget de Plaine Commune et pas de détail des propositions que j'imagine vous avez, je suppose que vous n'allez pas les découvrir dans les semaines qui viennent sur les choix de développement que vous allez faire pour l'année en cours.

Cela me semble embêtant, parce que c'est vrai que ce serait intéressant de discuter, un peu pour rejoindre ce que dit sur le fond Monsieur DUCOS-FONFREDE, c'est que l'essentiel est de discuter des besoins de la population, de leurs évolutions et comment on y répond, comment la puissance publique y répond, dans quelle mesure, avec quelle efficacité et avec quels moyens.

Donc, nous sommes dans l'impossibilité concrète de pouvoir en discuter. Et au lieu de cela, vous nous faites une démonstration assez étonnante, troublante d'un point de vue de psychothérapie, d'autojustification, en ayant une batterie de citations de personnalités tous azimuts, il manque le Front National, mais sinon tout le monde y est, j'ai l'impression. Même les Verts, qui sont au pluriel, comme vous le savez, mais il y a tout le monde et des citations.

Voyez, pour illustrer la difficulté de ce type de méthode, je vous conseille, pour ceux qui rédigent de vous tenir à jour des déclarations des uns et des autres.

Prenons l'exemple de la suppression de la Taxe Professionnelle, du nouveau dispositif, pour ne pas faire dans la caricature ou la démagogie, dont vous savez que je suis fortement habitué, je vais prendre deux personnalités d'envergure nationale qui vous sont proches, je pense à Marie-George BUFFET et à Patrick BRAOUEZEC tous deux députés de la République, siégeant dans le même groupe, encore je pense, et qui ont bien entendu travaillé sur cette question.

Si on prend la déclaration de Marie-George BUFFET, elle était entièrement pertinente à l'époque. D'ailleurs, il y a un vœu qui a été déposé ici, dont nous avons débattu, qui a été soutenu à l'unanimité ou quasiment, pour dire que la réforme telle qu'elle existait, il était hors de question de l'accepter.

On avait d'ailleurs argué du fait que toutes les sensibilités politiques, de toutes les villes de France quasiment étaient sur la même ligne, en disant : cette réforme nous n'en voulons pas, c'est n'importe quoi.

Il me semble que cette déclaration de Marie-George BUFFET était entièrement pertinente à l'époque, elle ne l'est plus du tout aujourd'hui. Je me cale sur la conférence intercommunale des finances qui a eu lieu il y a deux jours à Plaine Commune, où le Président de Plaine Commune, ci-devant aussi Député de la République, et du même groupe que Marie-George BUFFET, disait qu'il y avait un très gros travail parlementaire qui avait été fait. Il faut rendre

hommage à notre parlement qui pour une fois a fait du bon boulot, et qui avait réussi à faire infléchir les choix du gouvernement pour faire en sorte qu'il y ait une réforme qui donne une suppression de la Taxe Professionnelle et un changement de dispositif qui ne soit pas défavorable aux collectivités locales.

Ce n'est pas moi qui le dit, j'étais resté sur l'ancienne version. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est l'ensemble des responsables élus locaux, y compris à Plaine Commune, toutes sensibilités confondues, qui sortent un document que vous avez tous eu j'espère, parce que je suppose que la Mairie de Saint-Denis vous a communiqué ce document de la 4<sup>ème</sup> conférence intercommunale des finances d'avant-hier, qui tire des conclusions qui vont à l'opposé des risques que l'on avait tous soulevés à bon escient, c'est-à-dire : autonomie financière préservée, voire renforcée et capacité financière préservée elle aussi, voire renforcée.

Tant mieux, le travail parlementaire a bien joué, les élus dans leur ensemble ont su réagir. Bravo ! Bravo ! Ce n'est pas la peine de se battre la coulpe d'un projet lamentable que nous avons dénoncé utilement à l'époque.

Est ressorti du travail parlementaire, un résultat qui est indiscutablement acceptable et qui en tout cas favorise le bloc local, dont que je sache la Ville de Saint-Denis et Plaine Commune sont entièrement parties prenantes.

Donc, je prends acte des observations du Président de Plaine Commune et de son équipe et je crois que cela permet de modérer la présentation qui est, encore une fois pour revenir au rapport présenté par Madame SOULAS, sur le même registre sur toute la ligne.

Alors, là j'ai parlé de la Taxe Professionnelle, d'ailleurs Madame SOULAS vous auriez pu insister, c'est très peu dans le rapport, si ce n'est pas du tout, sur le scandale absolu que reste la réforme de la Taxe Professionnelle, puisqu'il s'agit d'un transfert, in fine, de la charge des entreprises sur les ménages. Cela reste un scandale ! Cela doit être combattu !

Mais sur les finances locales par contre, il faut bien admettre l'idée que les élus ont réussi à obtenir ce qu'ils souhaitaient, c'est à dire une préservation de l'autonomie financière.

La réforme territoriale on peut en dire ce que l'on veut, mais je ne vois pas qui peut encore en dire quoi que ce soit, puisqu'il y a des hypothèses qui sont lancées, mais là aussi, je pense que tous les élus quelle que soit leur couleur politique vont agir, vont se défendre et vont certainement faire en sorte que les visées de SARKOZY et de son gouvernement de limiter le pouvoir et l'autonomie des collectivités territoriales ne se fera pas. En tous les cas, il faut se battre pour cela et il ne faut pas avoir une vision complètement dépressive. Ce qui a été obtenu au niveau de la Taxe Professionnelle, pourquoi ne l'obtiendrions pas au niveau de la réforme territoriale ?

En tout état de cause, aucun risque n'est solidifié jusqu'à présent, il faut l'avoir en tête, mais il ne se mesure pas en termes budgétaires, excusez-moi.

Les dotations de l'Etat, Madame SOULAS, si on veut sortir de la tarte à la crème, il faut que vous décriviez les choses dans le détail. Lorsque vous nous assénez que la contribution de l'Etat a diminué de 21 € par habitant, peut-être, donnez-nous la formule. Quand on vous demande des choses précises donnez-les. Ce n'est pas compliqué, cela vous éviterait de perdre du temps, mais donnez-les.

Je constate simplement que les dotations de l'Etat, l'année dernière ont été de 811.000 € supérieures à ce que vous aviez inscrit au budget, au budget voté, c'est-à-dire que les notifications ont été supérieures de près de 3 % à ce que nous avons voté. Cela entre autres, je passe sur beaucoup de choses, mais si vous voulez on peut entrer dans le détail, ce serait important.

Voilà, nous avons une contribution de l'Etat, sous les différentes dotations générales, de 320 € par habitant. Donc, vous dites que cela diminue de 21 € très bien, dont acte ! Je suis à votre disposition pour que nous fassions le calcul et si c'est avéré bien sûr, il faudra en tirer les conséquences.

Mais, j'en suis à être profondément perplexe parce que je vois que les contributions, les dotations dans leur ensemble, contrairement à ce que l'on dit, elles ont progressé d'une année sur l'autre sensiblement, et il n'y a pas que cela d'ailleurs.

D'ailleurs, sur les dotations de la collectivité de l'Etat, il faut évidemment en avoir une vision globale. Il y a les dotations globales de fonctionnement, d'équipement, les différents fonds de compensation qui existent qui sont maintenus et renforcés par la loi - j'en profite, les fonds de compensation liés à la Taxe Professionnelle sont renforcés-, tout ce qui est dispositifs de politique de la Ville : l'ANRU, le CUCS qu'il faut rajouter. La dotation d'intercommunalité qui bénéficie directement à la Ville de Saint-Denis, ce n'est pas rien, croyez moi, c'est l'Etat qui la verse.

Le plan de relance, avec notamment le versement anticipé du fonds de compensation de la TVA. Les plans divers, je ne parle pas de la remise à niveau des comptes et du bilan de Plaine Commune Habitat, mais aussi de la dernière annonce sur le PNRQAD qui sont des sommes importantes : 15 millions d'euros. Enfin tout un ensemble de choses qu'il ne faut pas mettre de côté.

Alors, dotations de l'Etat, je pense qu'il faut en avoir une vision globale, cela me semble juste, intégrant la dimension intercommunale, la part qui revient à Saint-Denis et faisons le bilan, regardons pour avoir une vision juste. Si l'Etat nous lâche, il faut se battre et le dénoncer. Si ce n'est pas vrai, ce n'est pas la peine de dire des choses fausses. Si c'est vrai, il faut absolument le dénoncer. Et je tiens à ce que l'on dise des choses vraies pour être à la fois cohérents, pertinents et convainquants vis-à-vis de nos administrés à qui nous devons rendre des comptes.

J'ajouterais, comme nous l'avons demandé et que nous ne l'avons pas, je pense qu'il serait utile d'avoir un récapitulatif de toutes les dotations que ce soit en fonctionnement ou en investissement de nos partenaires, que ce soit le Conseil Régional de l'Ile de France, le Conseil Général, de la CAF a minima, de l'Union Européenne bien sûr, récapituler toutes ces contributions que ce soit en fonctionnement et en investissement pour que nous ayons une vision de cette possibilité d'avoir une action cofinancée, de soutiens divers et variés de l'ensemble de nos partenaires et de voir en tendance, ce qui évolue dans le sens positif ou ce qui au contraire, est négatif.

Dans ce contexte, vous arrivez à la conclusion qu'il faut 5,4 millions. Vous restez sur le même chiffre d'ailleurs c'est marrant. Je constate que la dotation a été calculée pour l'année dernière, la notification qui a été faite pour l'année dernière s'est basée sur 99.950 habitants, ce n'est pas très loin des 101.000 habitants. Je ne sais plus votre calcul, vous faites une estimation de 104.000, 107.000, je ne sais plus, cela change toutes les 5 minutes, ce sont vos estimations à

vous ou celles de l'INSEE? Enfin, j'étais resté à 101.000 au dernier chiffre, on était à 99.950. Bon, je veux bien que cela représente 5,4 millions d'euros, mais là aussi vous allez m'expliquer le différentiel. Ce que je sais c'est que quand les chiffres de l'INSEE sont connus, les services de l'Etat en tiennent compte immédiatement.

En d'autres termes, vous êtes en train de dire qu'il faut que l'on demande aux fonctionnaires de l'INSEE de travailler plus vite le recensement et établir des états qui sont transmis à Bercy plus rapidement que ce qu'ils font aujourd'hui. Bon, peut-être, c'est un inconvénient, mais c'est un inconvénient qui touche toutes les collectivités de la République. Donc, je suis d'accord pour que l'on obtienne que les recensements se fassent plus fréquemment, presque au jour le jour, allez au mois le mois, on va être sympa et que l'Etat et les différentes collectivités en tiennent compte et que derrière voilà... A l'heure de l'internet, cela doit être possible, d'ailleurs imaginons-le, faisons-le. Mais, cela a toujours été comme ça, tout le monde est à la même enseigne et j'imagine que toutes les collectivités doivent être sous le même registre que nous.

Il y a un décalage, ce n'est pas normal, faisons en sorte que l'Etat nous paye le plus rapidement possible. C'est 5,4 millions peut-être, sous réserve de regarder, mais de toutes façons, cette façon de procéder pour moi n'est pas très convaincante. Car le seul discours convaincant qui devrait porter vis-à-vis de l'Etat, devrait être celui de la protestation contre le développement séparé qui a lieu en Région Ile de France, de par la responsabilité de l'Etat.

Si notre population subit les injustices qu'elle subit, c'est aussi de la responsabilité de l'Etat, entre autres, pas seulement, mais de l'Etat en particulier, et que par conséquent nous devons avoir des compensations en matière de tout service public, et notamment du service public de l'Etat, et ce n'est pas 5,4 millions d'euros qu'il faut, Madame SOULAS, croyez-moi. C'est beaucoup plus que cela, pour réparer les injustices de toutes natures, que ce soit pour l'école, que ce soit pour l'emploi, que ce soit pour la santé, que ce soit pour l'environnement. Il y a là plein d'illustrations que l'on pourrait développer dans ce domaine.

Donc moi, cette histoire de 5,4 millions, cela fait un peu fétiche, pour essayer de justifier quelque chose qui pour le coup mérite d'être regardé de près sur les déficits que vous annoncez pour le bouclage du budget.

Parce qu'en vérité, lorsqu'on lit bien ce que vous écrivez, qu'est-ce que vous nous dites ? A moins que l'Etat change ses méthodes de travail, que l'INSEE donne des résultats plus rapidement, que les mécanismes de BERCY fonctionnent plus vite pour tout le monde, peut-être tant mieux, à moins qu'il y ait cela, vous allez augmenter les impôts. Dans quelle proportion ? 3 % par an.

Savez-vous de combien les trois taxes locales ont augmenté en quatre exercices dans cette ville ? Dans cette ville, sur des résultats notifiés, en 4 ans, on est passés de 37, 8 millions euros en 2006, je passe sur les quelques euros bien sûr, en 2009 à 47.182.000, soit une augmentation de 25 %, en quatre ans 25 %. Sachant que cela touche en gros 75 % des ménages fiscaux de la Ville de Saint-Denis. Dont par ailleurs vous savez que 54 % seuls payent l'impôt sur le revenu. C'est important d'avoir ces chiffres, excusez-moi de vous assommer de chiffres, mais c'est quand même révélateur d'une réalité locale qui montre une population très pauvre, un impôt qui augmente considérablement de par la décision locale et qui se concentre sur les quelques foyers qui peuvent assumer, dans la mesure de leurs possibilités sur la base des trois taxes locales. C'est une réalité.

Mais, Monsieur PAILLARD et Messieurs Dames de la Municipalité, il faut quand même regarder la situation de la Ville telle qu'elle est. Juste encore une fois quelques chiffres. C'est quoi le revenu moyen des habitants de Saint-Denis aujourd'hui? A peine deux fois une indemnité d'un maire-adjoint de Saint-Denis, les adjoints dirigeants bien évidemment, par an : 8.118 € par an, par ménage fiscal. La moitié des revenus moyens de ménages fiscaux en Région Ile de France. Je ne vous parle pas de la tendance qui est à l'appauvrissement. Donc, c'est cela, la réalité. Et une fois que l'on a dit cela, il faut se poser la question des besoins.

Je suis navré de découvrir que dans votre rapport d'orientation, j'étais assez sidéré, le point des besoins de la population apparaît en point 3 seulement, après votre antienne de justifications, utilisant de vieilles déclarations qui sont complètement inadaptées à la réalité du moment. En troisième position, et vous ne recensez pas les besoins ! Vous ne faites que décliner des actions que vous avez entamées et sur lesquelles il va falloir revenir. Pas dans le détail, puisque vous n'avez pas mis de chiffres, et je comprends d'ailleurs pourquoi vous ne mettez pas de chiffres, parce que quand on rentre dans le détail de ce que vous annoncez, tout d'abord vous parlez de développements, il n'y a rien de nouveau, absolument rien de ce qui n'a déjà été annoncé et mis au budget des années précédentes, notamment de l'année dernière. Donc, ce sont des actions qui sont lancées, dont acte. Mais enfin, en termes de développements, je ne vois pas en quoi ce sont des développements, ce sont des continuations sur des lancées.

Ce sont souvent des reprises de choses que vous avez dites qui seraient faites cette année, qui n'ont pas été faites et que, nous l'espérons vous allez faire l'année prochaine. Je prends deux exemples : médiateurs de nuit, transports à la demande, tous ces projets qui sont annoncés sans arrêt et qui n'arrivent jamais. Donc, vous les réinscrivez là, mais sans donner de chiffres, donc on imagine le sort que vous allez réserver à tout cela.

Non, je crois qu'il faut prendre les choses effectivement différemment. Il faut poser la question des besoins de la population et faire des propositions en relation avec ces besoins.

Augmenter de 3 % les impôts, Madame SOULAS, puisque c'est la décision que vous avez prise, à moins que le sauveur qui se trouve à l'Élysée vienne vous sauver...

Moi, je n'y crois pas personnellement. Je ne fais aucun crédit à Nicolas SARKOZY. Peut-être que vous vous le faites. Mais, moi je n'y crois pas. Donc, cela veut dire que vous avez fait le choix d'augmenter de 3 % les impôts après les avoir augmentés de 13 % l'année dernière, 13 % factuellement. Nos projections étaient donc les bonnes.

Croyez-vous que les salaires augmentent de 3 % par an ? En général et pour les populations que nous servons, croyez-vous que leurs salaires augmentent de 3 % par an ? Idem pour les minima sociaux. Est-ce que vous croyez que la crise et la précarisation de la population, notamment avec le chômage qui se développe fait que les pouvoirs d'achat augmentent de 3 % par an? C'est aussi une réalité dont il faut tenir compte.

Est-ce que vous croyez que la hausse des prix - pas celle que vous annoncez à un minimum là, bien alignée sur les statistiques de prévision de l'INSEE - mais celle des courses soit à FRANPRIX, soit à CARREFOUR, les augmentations de prix soient aussi basses que cela ? Mais tous les consommateurs savent bien dans cette ville que les prix de consommation courante augmentent considérablement. Eh oui ! Et chaque euro compte.

Donc, ce n'est pas d'un cœur léger, Madame SOULAS, que vous allez annoncer à la population que vous allez augmenter de 3 % chaque année. Mais 3 %, de 3 %, de 3 %, de 3 %

pour les quatre exercices qui s'appliqueront aux 13 % d'augmentation que vous avez appliqués, il n'y a pas besoin d'avoir fait de grandes études de mathématiques, je n'ai pas fait Polytechnique, je vous rassure, mais il faut le faire pour avoir l'augmentation globale. Parce que 13 % d'augmentation que vous avez appliquée l'année dernière, ça y est, c'est entériné, c'est-à-dire que dès cette année, on repaye le même montant, auxquels s'ajouteront les 3 %.

Vous savez cela parle. On parle des revenus des gens, on parle de leurs cotisations à la collectivité, cela parle.

Donc, la moindre des choses dans ce cas là, c'est de se dire dans quelle mesure ce que vous allez annoncer, va permettre de répondre aux besoins de la population.

C'est le moment de se poser la question de l'état du service public à Saint-Denis. D'ailleurs vous l'abordez. Alors, je sais bien que ce n'est pas mis en avant, mais tous les ingrédients sont dans le rapport, pas de façon détaillée, mais on le voit bien, les vraies questions sont derrière.

Je pense que le service public à Saint-Denis, je le dis et le redis, je le disais avant, je le dis maintenant est en grande difficulté. D'abord parce qu'il est pressurisé. Une nouvelle fois, vous avez réussi à demander et à obtenir 0,87 % des réductions des budgets de fonctionnement des différentes directions, dans le cadre d'un travail sans doute de grande qualité bien entendu. Enfin, je vous rappelle que l'année dernière, vous aviez dit que c'est la dernière fois que vous le faisiez. Cela fait plusieurs années que vous le faites. C'était la dernière des dernières. Eh bien non, on est repartis, mais pas vingt ans après, dès l'année suivante, on recommence. 0,87 % de réduction. Des économies qui ont été réalisées par la collectivité, sur quoi ? Alors, on avait dit que c'était la dernière des dernières, parce que moi je considérais déjà que c'était la réduction du service public, mais vous vous disiez : non non, ne vous inquiétez pas, nous ne continuons pas. Là vous recommencez, donc vous allez acter une réduction du service public.

Vous ne l'actez pas, mais ne dites plus, n'écrivez plus très clairement que vous maintenez le service public. Bien, Madame SOULAS, vous progressez, enfin vous ne mettez pas en gros, en gras, c'est peut-être un oubli, mais il y a d'autres oublis d'ailleurs, très intéressants, sur lesquels je vais revenir.

Mais, vous dites les économies ont été fondées sur l'observation du réalisé. Du réalisé, excellent ! Mais 1 millions d'euros d'économies et de personnel, où, sur quoi ? La petite enfance ? Les assistantes sociales ? La restauration scolaire ? Oh, juste quelques petits secteurs sans intérêt, j'imagine, pour vous ! Enfin 1 million d'euros qui ont été économisés par du gel de personnel, que ce soit conjoncturel je veux bien l'admettre, que ce soit du structurel comme vous le dites dans votre rapport, comme vous le dites dans certains secteurs, veut bien dire qu'il y a du service public qui n'est pas rendu et qu'il y a donc bel et bien un recul de la prestation de service public à la population de la Ville de Saint-Denis. Et vous demandez une augmentation de 3 % des impôts par an !

En tant que bon citoyen de base normal, je me pose des questions. Pressuriser le service public, malmené. Si vous prenez la page 9 de votre rapport, qu'annoncez-vous pour que le service public soit de meilleure qualité, etc.. etc. Il y a 10 options sur lesquelles on pourrait s'étendre sur la prise en compte de l'intérêt du personnel. Déjà, vous l'avez dit tout à l'heure, il est donc indispensable de conditionner toute création de poste à une suppression de poste.

Tout d'abord, je n'en crois pas un mot. Mais si vous le faites, surtout à chaque fois que vous créez un poste, parce que c'est nécessaire de créer des postes, c'est très important, il y a plein de choses à faire, donc il faut créer des postes. Donc, si vous prenez cet engagement, cela veut dire qu'à chaque fois vous identifiez le poste que vous supprimez. Mais si vous le faites, cela veut dire qu'il y a des postes qui sont inutiles.

Je ne savais pas qu'à Saint-Denis il y avait des postes inutiles. Peut-être que Monsieur MEZERETTE a une liste sur lui, mais comme d'habitude, il est dans la discrétion et il ne nous le dira pas. Mais, moi je ne le crois pas, voyez ! Je reviendrai au vieux dicton de Monsieur BRAOUEZEC, parce que maintenant vu les âges passant, on va mettre cela sur le dos de la fable : il n'y a pas un franc disait-il à l'époque, maintenant on va dire 1 euro, de gâché à la Ville de Saint-Denis, allez donc acte. Non, c'est absurde de dire une telle chose ! Cela n'a pas de sens. Je ne vois pas comment on peut mettre en relation les choses de telle façon.

Puis, vous ajoutez une chose que je trouve absolument extraordinaire pour une municipalité qui se dit de gauche, que vous affirmez de gauche, c'est une appréciation que je ne partage pas, mais bon !

Toutes les opportunités dont nous disposons dans le cadre de la réalisation du travail, de vacance de postes, de l'externalisation des prestations, lisez privatisation, des reconversions professionnelles, des plans de départ à la retraite, tiens cela me fait penser aux boîtes du secteur privé que je connais bien, pour redéployer les postes sur les priorités municipales seront examinés. C'est un plan d'action, bien comme il faut. Vous n'avez pas embauché PROGLIO, il coûterait trop cher j'imagine, mais vous avez là des gens qui sont déterminés. C'est Monsieur MEZERETTE qui va jouer ce rôle-là? Eh bien écoutez, moi je me battrais pour augmenter mon indemnité, Monsieur MEZERETTE.

Mais, l'esprit au-delà de cette note d'humour, d'une situation qui est grave, l'état d'esprit est quand même brutal, il est violent vis-à-vis du personnel et je pense que des éléments de votre majorité devraient se poser la question, eux qui se disent attachés à la préservation de l'engagement à gauche sur un discours qui est, excusez-moi, je ne voudrais pas être désagréable avec nos amis de droite, mais qui est un discours de droite, que je ne partage pas, parce que je pense qu'une municipalité de gauche devrait agir différemment.

Il faut se poser la question qui est derrière tout cela, il y a bientôt 10 ans que nous l'évoquons, 10 ans de la continuité de notre histoire, que l'étau se resserre, c'est ce que nous avons dit, il se resserre inexorablement, que nous sommes coincés par l'importance de la masse salariale dans cette ville. C'est cela que vous voulez dire. Mais vos réponses sont très mauvaises. C'est cela que vous voulez dire et que vous voulez dire à juste titre.

Quand on atteint 66 % de la masse salariale, on peut dire ce que l'on veut, mais on est hors des clous totalement. On se met en situation financière intenable. C'est technique, ce n'est même pas un mauvais état d'esprit ou une mauvaise volonté, cela ne peut pas marcher, vous ne pouvez pas dégager de marge de manœuvre pour agir et faire des choses. Quand vous atteignez 66 %, c'est considérable.

Or, nous avons pris des options déjà à l'époque de Monsieur BRAOUEZEC, qui était Maire, avec Monsieur PAILLARD. Et si on reprend les chiffres de la Chambre Régionale des Comptes, vous avez tous le rapport sur vous j'imagine, c'est une véritable bible. En 2001 nous étions à 58 %, on s'était alertés, nous avons mis en place un dispositif, nous allions maîtriser etc...

En 2006, soit 5 ans plus tard, nous avons vraiment bien progressé, puisque nous avons atteint les 63 %, et nous arrivons donc au chiffre de 2009, à 66 %.

Je vous concède en termes mathématiques que nous ne sommes pas dans une exponentielle. Tout juste une logarithmique, mais qui a du mal à se calmer. Donc, nous sommes quand même hors des clous. Je vous le dis parce que la Chambre Régionale des Comptes l'évoquait déjà en 2006. Donc les services et les élus de la Ville étaient parfaitement au courant, que nous étions 1/3 au dessus de la strate à laquelle appartient notre commune.

Donc, on peut développer des services publics, oui. On peut faire plus que les autres, oui. Mais on ne peut pas être dans la disproportion à ce point là parce que nous sommes confrontés tout simplement à des problèmes financiers très importants.

Ce que disait Monsieur DUCOS-FONFREDE n'est pas inexact concernant les capacités financières de la Ville de Saint-Denis. Saint-Denis est une ville aux moyens financiers considérables. Elle a le potentiel financier l'un des plus puissants de France. Eh oui. En plus, nous avons le levier Plaine Commune. C'est une réalité.

On sait bien qu'au-delà des ajustements, au-delà des demandes de cofinancements que nous devons faire auprès des autres qui sont nécessaires et que nous devons travailler et sur lesquelles nous devons être exigeants, d'un autre côté, nous avons un certain nombre de moyens que nous ne pouvons pas laisser fuir. Vous le dites vous-même, mais vous le dites très maladroitement.

Ce que je regrette, c'est que dans cette affaire, vous ayez abandonné toute notion de modernisation du service public, expression qui a disparu des rapports qui égrenaient depuis 4 ou 5 ans les rapports d'orientation du Conseil Municipal, cela a disparu. Toute approche de la démarche qualité avec le personnel en vue de réformer, transformer, moderniser et consolider le service public local a entièrement disparu. Et d'un point de vue purement concret, parce que cela peut vous agacer d'entendre des considérations de cette nature, mais d'un point de vue purement concret, vous vous êtes engagés, et c'est dans le bilan de la Chambre Régionale des Comptes, à mettre en place un outil: "La Commune a exposé qu'elle a envisagé de se doter d'un outil stratégique en matière de pilotage des effectifs du personnel, compte tenu des incidences liées à l'ouverture des équipements prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement". Donc la chambre s'en félicitait, et je vous demande de nous le mettre à disposition, c'est dans le cadre des délibérations du Conseil Municipal et notamment du budget, vous nous devez ces communications à l'ensemble des élus.

Par ailleurs, en réponse à la suggestion de la Chambre "de procéder à un suivi des effectifs agrégés avec la Communauté d'Agglomération Plaine Commune", vous aviez répondu aussi positivement.

Il y a donc un certain nombre d'engagements qui ont été pris, avec des indicateurs etc... je passe sur les détails bien sûr, replongez-vous dedans, ce sont des engagements qui ont été pris en 2006, on est en 2010. J'espère que vous avez avancé et que nous avons les éléments sur ce sujet.

Mais, voyez, par rapport à un vrai problème que nous avons identifié et à propos duquel nous avons essayé de mettre en place un dispositif cohérent qui avait du sens pour défendre notre service public et l'adapter, on est dans des fausses réponses et la fuite en avant. Madame

SOULAS vous êtes dans la fuite en avant. Et cette fuite en avant coûte cher aux dionysiens, vraiment, + 3 % par an, vous ne devriez pas le négliger.

Il faut de mon point de vue revenir à ce à quoi pourrait répondre cette augmentation d'impôt, si vous voulez que l'on rentre dans votre logique.

Vous nous avez égrainé dans votre rapport beaucoup de points sur lesquels vous travaillez, j'espère d'ailleurs que vous travaillez dessus, mais qui sont des déclarations d'intentions, faute de budget, de montant, de calendrier, d'état d'avancement, etc... Je ne vais pas m'étendre.

J'aurais bien aimé que vous le lisiez vous-même, parce que votre temps n'est pas décompté, Madame SOULAS, mais j'aurais bien aimé que vous lisiez précisément ce qui est écrit dans le rapport, pour que tout le monde voit bien la vanité au sens originel du terme, de ce vous dites.

Sachant que cela fait maintenant 2 ans que vous êtes aux affaires, puis certains d'entre vous sont des anciens, et que vous travaillez sur différents sujets, vous auriez pu mettre en œuvre un certain nombre de développements intéressants.

Je vais vous donner des exemples, puisque vous n'en donnez pas, je le fais.

Vous auriez pu concrétiser l'idée du plan santé, le plan santé qui avait été évoqué l'année dernière, plan santé qui me semble être une préoccupation magistrale de la population de Saint-Denis, surtout dans le contexte dans lequel nous sommes, santé à X vitesses, démolition de l'hôpital public, déremboursements etc... et qui permettrait avec l'analyse qu'avait faite Madame LE TORREC sur la paupérisation de l'offre de soins dans cette ville - c'est une véritable désertification qui nous pose un très gros problème - , diagnostic que nous partageons bien évidemment, quel est le plan d'action de la municipalité? Avec les partenaires bien sûr, avec le peu de poids que l'on peut avoir, bon j'entends bien, on peut le comprendre qu'il y ait peu de leviers, peu d'actions et c'est bien dommage, mais sur ce point nous pouvons nous retrouver sur des revendications. Mais quelle est l'action de la municipalité pour développer son offre de soins à elle ?

C'est un choix, on peut ne pas le faire, je l'entends, mais ne croyez-vous pas que cela pourrait être une piste importante pour les dionysiens aujourd'hui et sur laquelle vous pourriez porter un effort?

C'est de cette façon qu'il faut se poser la question. Ne faut-il pas développer plus de prestations dans les centres de santé actuels?

J'aurais aimé qu'il y ait, par exemple sur ce schéma-là, une orientation avec un calendrier, un budget, un développement etc... Je crois que c'est important, je crois que ce serait bien de le faire. Bon, ce n'est pas annoncé.

On pourrait envisager la mise en place d'un projet d'aide globale à la réussite scolaire qui me semble être une deuxième grosse préoccupation, après la santé ou autant que la santé, la réussite scolaire, pas seulement la lutte contre l'échec scolaire.

Juste un chiffre, excusez-moi encore une fois, comme c'est le budget, je ne m'en priverai pas, 52 % des adultes dionysiens sortent de l'école sans aucun diplôme, sans aucune formation. 52 %, c'est un désastre, il n'y a pas d'autre mot. C'est un désastre, c'est une débâcle.

Cela ne doit-il pas être une préoccupation de notre municipalité, même si ce n'est pas de notre compétence? Mais nous voulons et nous exigeons une compétence universelle. Ne devons-nous pas nous préoccuper de cela, non pas pour remplacer l'Education Nationale, pas du tout,

mais pour la conforter, mettre autour d'elle et essayer de développer un plan peut-être plus global avec les enseignants, avec les communautés pédagogiques, permettant à chacun, là où il est, de pouvoir faire en sorte d'avoir un accompagnement scolaire plus important que ce qu'il n'est aujourd'hui.

Je ne dis pas qu'il n'existe pas, je ne dis pas que vous ne faites rien, mais je pense qu'il y a une véritable urgence très grave qu'il faut absolument traiter. Ne pourrions-nous pas développer un plan avec des moyens sur ce sujet, sur cette préoccupation ? Je pense que oui et je pense qu'au bout de deux ans, vous auriez dû être prêts pour proposer quelque chose. Je n'ai rien vu sur ce sujet.

De même pour l'accompagnement des projets professionnels des jeunes, en tout cas des jeunes qui en veulent, des jeunes qui veulent créer, etc... On pourrait mettre en place quelque chose dans ce domaine, qui permettrait de favoriser l'insertion professionnelle sur un autre registre que ce qui existe déjà.

La Direction de la Jeunesse, moi je pense qu'elle fait des choses là aussi, mais je pense que l'on pourrait avoir une ambition très forte vis-à-vis d'une jeunesse très importante à Saint-Denis, qui est confrontée massivement au chômage. Je vous rappelle que près de 40 % des jeunes de 15 à 24 ans connaissent le chômage. 34 % de la population dans son ensemble. Je ne sais pas si vous vous rendez compte. Dans certains quartiers Franc-Moisin/ Bel Air, Floréal/Saussaie/Courtille, Allende c'est encore plus désastreux. Ce sont des réalités très fortes.

Est-ce que la Direction de la Jeunesse n'a pas vocation à développer au-delà de ce qu'elle fait aujourd'hui un certain nombre de programmes qui permettraient un accompagnement, de mettre en perspective, de redonner de l'espoir, je cite encore CANAL, du sens à notre jeunesse. Cela peut être une préoccupation, cela me semblerait être une piste intéressante à mettre en œuvre. Là, aucune déclinaison, aucune proposition concrète.

Pareil, vis-à-vis de nos aînés, on en parle depuis des années. Je me souviens, Madame PERROT évoquait à l'époque les foyers de retraite pour personnes âgées, la nécessité de les requalifier.

On pourrait prendre la décision d'abonder plus fortement le CCAS en subvention pour permettre une requalification des maisons de retraite. Voilà, c'est une préoccupation. Je ne dis pas en un jour, je ne dis pas en une année, mais vous pourriez amorcer quelque chose de significatif et qui soit des signaux forts vis-à-vis de nos anciens. Voilà une proposition concrète qui n'apparaît nulle part.

Sur la prévention spécialisée, avec tout ce que nous avons dit, je ne reviens pas dans le détail, avec tout ce que nous avons dit sur le sujet, on pourrait dans une telle ville dire que l'on fait des efforts supplémentaires, en complément du Conseil Général qui a la compétence générale sur le sujet, j'entends bien, mais n'empêche que l'on pourrait s'associer de façon plus importante, même si je ne retire rien à ce qui est fait, sur un sujet qui me semble d'une priorité complètement fondamentale.

On pourrait favoriser la vie associative, Madame PAVILLA, en ayant un vrai plan de mobilisation des jeunes retraités, ceux qui sont en pleine forme, qui sont disposés à travailler sur l'intergénérationnel, à transmettre les savoirs, etc.. Il pourrait y avoir un plan avec des dispositifs et des moyens pour mettre en œuvre. Je ne vois rien sur ce sujet non plus.

Sur l'offre de transport à la demande, je ne sais toujours pas ce que c'est et nous n'avons jamais vu de description de ce que c'était, je vais donc me caler sur ce que nous avons proposé depuis très longtemps, c'est-à-dire une offre de navettes interquartiers, j'avais fait la proposition sur ce mode à Plaine Commune, mais j'ai vu que cela fâchait, donc je ne le fais plus, mais au moins au niveau de la Ville.

C'est un projet qui avait été acté en son temps, un projet de navettes interquartiers qui correspond à un besoin, à la fois pour essayer de répondre à une injustice énorme vis-à-vis des gens qui n'ont pas de moyen de locomotion, à ceux qui sont en mobilité réduite et qui en plus permet de limiter la circulation automobile. Comme cela correspond à une préoccupation verte essentielle, je suis sûr que Madame RANGUIN sera très sensible à cela, et beaucoup d'autres d'ailleurs, et qu'elle soutiendrait ce type d'initiative.

Sur le handicap, pour souligner l'effort que vous faites, je vous le dis Monsieur PAILLARD, c'est inqualifiable. La loi vous a donné dix ans pour mettre aux normes d'accessibilité les Etablissements Recevant du Public, dix ans. Vous n'avez commencé à vous en soucier que l'année dernière. Vous avez mis un cabinet d'audit en place, et la conclusion principale, c'est que nous ne serons pas prêts au 1<sup>er</sup> janvier 2015 comme nous devons l'être, et attention, de loin. Parce que l'investissement que vous faites dans ce domaine est du quart ce qui devrait être fait. Alors évidemment, si vous vous y étiez pris à l'époque, l'effort serait moins dur à faire. Sauf que maintenant, il ne reste que 4 ans et vous considérez que vous n'avez pas les moyens à mobiliser pour le faire. Donc, les personnes à mobilité réduite ou qui sont handicapées d'un point de vue plus général à Saint-Denis, vont continuer en illégalité parfaite, à ne pas bénéficier de l'accessibilité dans les établissements recevant du public. Je m'excuse, c'est un scandale. C'est tout à fait anormal.

Sur ce sujet, nous vous proposons de reprendre l'ouvrage sur votre métier et de faire des propositions lors de la présentation du budget.

Je passe sur l'idée qui avait été avancée d'avoir des maisons de quartier dans chaque quartier, c'est toujours les mêmes, c'est important les maisons de quartier. Pour ce qui existe, on voit bien que c'est très important. Et celles qui accumulent le savoir faire depuis tant d'années montrent bien que c'est essentiel, qu'il faut absolument développer: maisons de quartier, vie associative, vie culturelle et des services publics. Pourquoi est-ce que l'on n'avance pas? Pas tout, tout de suite, j'entends bien, mais amorçons les choses, mettons-les sur la table, construisons et proposons-les choses. Rien, rien.

On pourrait imaginer d'avancer sur la notion de mise en œuvre d'un observatoire. On parle beaucoup des discriminations de toutes natures, mais on pourrait avancer sur l'idée d'un observatoire des discriminations, ce qui permettrait d'avoir un médiateur municipal, qui permettrait d'aider les gens qui victimes de discriminations de toutes natures et de saisir le Procureur de la République ou la HALDE pour permettre que justice leur soit rendue et aider à combattre ces injustices graves. Cela peut être une proposition concrète à l'adjointe en charge du sujet qui pourrait être proposée.

En matière de sécurité, je vous rappelle que Saint-Denis est n°1 au hit parade de l'insécurité toutes catégories confondues, toutes, ce n'est pas dans la strate là, toutes catégories confondues en termes de criminalité en France.

On vous a proposé, lors du dernier CLSPD, un certain nombre de propositions. Par exemple: mise à jour de l'enquête de victimation, ce n'est pas méchant, ce n'est pas demander à la police d'aller bastonner la population qui passe dans les coins, c'est de savoir de quoi on parle et d'essayer d'avoir un suivi, de comprendre de quoi il s'agit, même de rectifier des idées fausses d'ailleurs, qui pourrait vous servir.

On pourrait amorcer une augmentation de la police municipale, dont on sait que maintenant qu'elle commence à prendre ses marques, elle fait du bon boulot et que la population en a besoin, qu'il faudrait sans doute l'augmenter.

Ce sont des normes communément admises pour des collectivités qui ne sont pas confrontées à des difficultés particulières, d'avoir un policier municipal pour 1.000 habitants. Je ne dis pas en un jour, je sais bien que vous n'y arriverez pas. En tout cas cela permet de se donner des perspectives dans ce domaine, si on considère évidemment que c'est utile.

Pareil, toujours en termes de sécurité publique, pourquoi ne pas accepter la proposition d'un procureur qui nous a proposé de créer un groupe de travail pour éventuellement tester de la vidéoprotection à certains endroits critiques. Pour tester ! Ne serait ce que pour valider votre opinion qui est que cela ne sert à rien. Peut-être, vous direz cela n'a servi à rien, en plus vous faites payer l'Etat. Donc, où est le risque? Pourquoi vous ne prenez pas cette initiative? C'est une proposition que l'on vous fait.

Enfin, dernière chose, mais il y en aurait beaucoup d'autres, je vous le concède, ce serait d'établir une relation différente avec l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale Plaine Commune sur les questions de propreté et d'environnement. Il y a un gros travail, il y a des moyens, cela a été cité la dernière fois lors de la pseudo conférence communale, j'ai regretté que le Conseil Municipal n'ait pas été consacré à cela, mais bon, Monsieur BRAOUEZEC aussi d'ailleurs, il l'avait dit. Mais comment on établit une relation différente qui permette d'avoir une efficacité plus importante dans ces domaines, qui sont des préoccupations importantes et quotidiennes de la population.

Vous allez me dire : tout cela ce n'est pas réaliste, vous êtes dans la démagogie, dans la surenchère, la population n'a pas besoin de cela etc.. Vous pouvez dire ce que vous voulez. Moi je dis que l'on peut avancer sur des sujets aussi essentiels en mettant des moyens, en obtenant des économies, mais de vraies économies sur des secteurs où on peut faire des économies. Je vais prendre l'exemple qui avait été cité par la Chambre Régionale des Comptes, où des sommes colossales sont dépensées en matière de communication et la Chambre Régionale des Comptes avait conclu que compte tenu de l'existence de Plaine Commune, il n'y avait pas besoin de sommes aussi considérables et il y a là des millions d'euros à économiser. Vos 2,1 millions, vous les avez demain, Madame SOULAS, à partir du moment où vous réduirez vos nombres de publications qui sont parfois dans l'absurdité absolument invraisemblable. Quand vous diffusez une brochure que vous donnez à des bambins en supprimant le sapin de la classe à côté, on se demande où est la logique soit écologique, soit financière et les deux d'ailleurs. On est dans des absurdités complètement hallucinantes. Donc les économies sont possibles, des économies intelligentes, qui ne mettent pas en accusation le personnel.

Puis, s'il faut augmenter les impôts, dans ce cadre là, c'est-à-dire du développement du service public, de la réponse à des préoccupations fortes et quotidiennes de la population, eh bien oui, l'augmentation de l'impôt, nous sommes attachés à l'impôt, à la contribution publique qui permet à tout citoyen de participer à l'action publique et c'est très important de développer

l'impôt, mais à condition qu'il y ait des contreparties, parce que sinon cela n'a aucun sens, s'il faut payer des impôts et derrière éponger une faiblesse, voire des insuffisances de gestion.

Je voudrais juste terminer sur la partie de la contrainte financière. Vous nous dites qu'il vous manque 2.100.000 € Je vous ferais juste remarquer que l'année dernière, entre le budget que vous avez voté qui prévoyait en recettes principales des contributions directes et les dotations de l'Etat, vous aviez prévu 77.600.000 € qui ont donc été votés au budget primitif et les recettes notifiées sur ces recettes là ont été de 79.000.000 €, soit 1,5 millions de plus, ce que je vous avais dit, que vous aviez traité par mépris d'ailleurs. Sans compter le reste, mais je ne parle que de cela. Mais en synthèse, rien que sur ces deux postes, 1,5 million de plus que ce que vous aviez voté. Donc, permettez - moi d'être extrêmement prudent sur vos prévisions, sur vos pseudos déséquilibres.

Par ailleurs, et toutes les décisions modificatives qui ont été votées durant l'année l'ont bien montré, je suis aussi demandeur de voir quel est le niveau d'exécution de l'investissement à la Ville de Saint-Denis et le taux de mobilisation du budget qui avait été alloué à l'investissement. On se rendrait compte que la contrainte est beaucoup moins forte que ce que vous affichez. C'est-à-dire que vous mettez d'emblée un niveau d'investissement élevé, bon cela a du sens. Vous en tirez une conclusion, en termes de contrainte et donc d'augmentation d'impôts, sauf qu'en cours de route, on se rend compte que l'exécution du budget et donc de la dépense ne se fait pas, d'ailleurs il y a un impact favorable sur l'emprunt et l'autofinancement, tant mieux, mais qui fait qu'il y a des investissements qui ne se réalisent pas, en tout cas pas au rythme que l'on souhaitait et qui fait que la contrainte financière n'est pas là, Madame SOULAS, elle n'est pas là dans la réalité.

Donc, je n'adhère pas du tout à votre construction. Si on résume bien, le contexte que vous avez décrit est au moins décalé dans le temps et il est de toute façon faux. Vos hypothèses ne sont pas crédibles.

Les choix de gestion, notamment vis-à-vis du personnel, ne sont pas acceptables pour une ville qui est censée être dirigée par la Gauche. Les choix des développements sont totalement insignifiants et j'ai hâte d'avoir les chiffres que vous nous cachez jusqu'à présent sur les développements dont vous parlez. Des développements essentiels sont complètement absents sur des choses ma foi très importantes. Aucun objectif chiffré n'est annoncé. Donc, nous sommes extrêmement inquiets. Nous vous demandons de revoir votre copie, c'est l'objectif du débat d'orientation budgétaire. J'ai été long, mais c'était le seul moment où l'on pouvait exprimer un certain nombre de choses, donc qu'on les exprime, j'espère que vous aurez porté quelque intérêt à tout cela. Puis, nous nous reverrons au mois de mars.

Je vous rappelle quand même que nous avons demandé à ce qu'il y ait une séance de travail technique entre temps, j'espère que nous l'aurons."

**Monsieur PAILLARD :** "Oui, nous aurons cette séance qui nous permettra de travailler avec l'ensemble du Conseil Municipal sur les chiffres et les résultats financiers etc.. avant le vote du budget."

**Monsieur JULIEN :** "Comme l'année dernière, nous sommes confrontés aux mêmes problèmes pour établir le budget, des ressources en baisse et des besoins sociaux équivalents, voire en hausse.

Avec la suppression de la Taxe Professionnelle et l'aggravation de la crise, l'équilibre du budget relève et va relever de plus en plus de la quadrature du cercle.

Avant de revenir sur ce qui m'inquiète, un élément fort, c'est la suppression de la Taxe Professionnelle, et de ce qui vient d'être dit précédemment. Si on discute à chaque fois en prenant un problème général, dont tout le monde a la connaissance, pour ensuite l'imputer à la mairie et dire que c'est elle seule qui aurait les moyens de la résoudre, parce que c'est la technique que l'on nous sert habituellement et que l'on vient encore de nous servir. J'appelle cela de la démagogie la plus pure.

Venir nous faire la morale d'un autre côté sur un gouvernement qui gère l'Etat avec un déficit abyssal, les chiffres sont assez éloquentes, le déficit de l'Etat tous les ans était de 50 milliards. Ce gouvernement prévoit de le passer à 3 fois plus. La dette publique en fin d'année s'élèvera à 1.640 milliards d'euros, soit 25.000 euros par habitant.

C'est vrai que l'Etat, lui, n'a pas du tout obligation de faire un budget en équilibre. Il fait ce qu'il veut. Les collectivités territoriales doivent un budget en équilibre. Donc cela veut dire qu'au fin fond des choses, c'est sur le dos de la population. L'Etat lui s'en fout, il fait ce qu'il veut. Alors, venir nous faire la morale à ce niveau là...

J'en reviens à la chose qui est vraiment la plus importante en ce moment, c'est la suppression de la Taxe Professionnelle, c'est un beau cadeau du gouvernement au patronat.

Ce gouvernement, qui garde le même cap, qui a une seule préoccupation, c'est de permettre aux grands patrons, aux industriels, aux banquiers de continuer à faire leurs profits, même dans une période de crise, et continuer à distribuer cadeaux sur cadeaux, la suppression de la Taxe Professionnelle.

D'ailleurs, ce n'est qu'une des nombreuses du gouvernement, il y en a d'autres. On les connaît : la subvention directe aux banques, aux grandes entreprises, l'emprunt public. Nouveaux cadeaux aussi aux banquiers avec cet emprunt public. Puis ce sont les taxes carbone. Les industriels d'ailleurs qui sont les principaux pollueurs vont être quasiment exonérés. C'est extraordinaire.

Le gouvernement a d'ailleurs annoncé son projet, il faut que les collectivités territoriales diminuent la masse salariale des services publics, voilà c'est leur orientation, comme lui d'ailleurs à ce niveau diminue les services à la population en supprimant un fonctionnaire sur deux.

Tous les maires, y compris ceux de droite, parce que l'on peut nous dire ce que l'on veut, mais nous les avons entendus à la radio, se sentent concernés par la suppression de la Taxe Professionnelle, parce que tous aurons des difficultés à boucler leur budget. Mais ces protestations risquent de rester vaines, si on n'est pas décidé finalement à prendre sur les profits des grands patrons et des gros actionnaires.

Bien sûr, il est juste de se battre pour obtenir de meilleures compensations possibles et renoncer revient aujourd'hui pour les maires à accepter d'augmenter les impôts ou à diminuer le service rendu à la population. Cela reviendrait à accepter, qu'on le veuille ou pas, de servir de relais pour mener au niveau municipal la politique de la Droite. Les communes ont bien raison de refuser d'être la courroie de transmission de cette politique gouvernementale.

Mais, c'est vrai que d'un autre côté, j'espère que nous allons réussir à obtenir les 5,4 millions que l'Etat nous vole à Saint-Denis. Même si on n'obtenait pas les dotations qui compensent

exactement la suppression de Taxe Professionnelle, ce n'est pas tout à fait pareil. Parce que c'est toujours le patronat qui en sortirait gagnant et cela serait au détriment des salariés. Parce que cela veut dire que par derrière le gouvernement va augmenter les impôts ou créer une nouvelle taxe comme il a l'habitude. Et, c'est finalement la population qui paiera à la place des industriels.

C'est quand même extraordinaire que les industriels, le patronat ne veuillent plus payer d'impôts, car finalement cela revient à cela. Ils ne veulent plus payer d'impôts, ils ne veulent plus payer la taxe professionnelle, les cotisations sociales, ils ne veulent pas augmenter les salaires. La seule chose qu'ils ils veulent, c'est de l'argent pour spéculer.

Cela veut dire pour qu'il y ait une issue, qu'il faudra inverser le rapport de force entre le monde du travail et le patronat. Cela passera nécessairement par un mouvement d'ensemble des travailleurs, des salariés, nous n'en feront pas l'économie.

Pour revenir plus directement sur Saint-Denis, si on veut dire que nous sommes solidaires des orientations budgétaires, notamment pour l'école, la Ville a bien besoin de nouveaux bâtiments scolaires, pour la santé les forfaits pour rénover les PMI, les centres de santé qui en ont besoin.

Bon, un aspect sur lequel je suis moins d'accord, je l'ai déjà dit, je le répète, nous ne sommes pas favorables à l'externalisation des services comme moyen de faire des économies. Le passage au privé notamment du ménage dans les crèches ou comme à la mairie, s'est fait à mon avis au détriment du service rendu. Les auxiliaires puéricultrices ont vu leur charge de travail augmenter, puisqu'elles doivent nettoyer en même temps quand l'entreprise de ménage n'est pas là, de ce fait je pense qu'elles s'occupent moins des enfants.

Je ne suis pas convaincu que la privatisation de certains services soit un bon calcul contrairement aux apparences.

En conclusion, nous avons raison d'exiger les 5,4 millions d'euros que l'Etat nous vole. Ce n'est pas à la municipalité de faire les poches de la population laborieuse comme le souhaiteraient la droite et le gouvernement."

**Monsieur LABAUNE** : "Merci de me donner la parole. J'aurais bien fait une petite remarque sur l'intervenant précédent. Il ne suffit pas d'avoir les intonations d'Arlette, il faut avoir un petit peu plus de classe si on veut lui ressembler. Voilà pour vous Monsieur, c'est rare, c'est comme le Canada Dry par rapport au Whisky. Demandez à PAILLARD, lui ne s'y trompe pas.

Tout d'abord, je reviens sur l'intervention de Georges SALI. Je remonte vers Madame SOULAS que je ne vais pas oublier naturellement.

Monsieur SALI ne parlez pas de logarithmes ni d'exponentielle avec eux. Après vous allez leur donner le mal de mer. C'est ce qui est arrivé, ils ne comprennent plus rien, il y en a qui louchent et c'est foutu, ils ne vous écoutent plus. Excusez-moi, Monsieur SALI, je ne suis pas du genre à... Il y a une opposition ultra minoritaire ici, je ne veux pas vous jeter la pierre, mais sur ce coup là, vous les avez mis dans le gaz, les gars.

Je reviens vers Madame SOULAS. Madame SOULAS, vous êtes le rapporteur du budget. J'aurais certainement laissé Monsieur DUCOS-FONFREDE, mon excellent confrère et ami

sur la prestation qu'il a faite vous concernant, mais je suis obligé d'en repasser une couche sur l'affaire JUPPE. Vous êtes le rapporteur du budget, Madame SOULAS.

Quand vous interprétez, quand vous enlevez de leur contexte une ou deux phrases pour les arranger à votre sauce, on imagine très bien ce que vous pouvez faire avec des chiffres. Donc la malhonnêteté dont vous faites preuve par rapport à cette affaire JUPPE, on doit la retrouver entre chaque ligne de ce que vous nous présentez. C'est quand même dommage que l'on nous serve le même rapporteur du budget chaque année, avec les mêmes carences et les mêmes malhonnêtetés.

Alors on aura largement l'occasion d'y revenir, en février/mars, sur ces affaires de budget. On en a pour un moment, on va y passer des nuits. Je commence à refaire des nuits de 8 heures pour m'y préparer.

Je reprends la page 5 de votre document, Madame SOULAS. Avec tout ce que l'on a pu voir et entendre sur la sécurité ces derniers mois, c'est dommage que Messieurs PEU et BRAOUEZEC soient partis, car effectivement, s'il y a des fonctions ici, derrière les fonctions il y a des noms, des patronymes. Donc c'est dommage que Messieurs PEU et BRAOUEZEC soient partis. Monsieur PEU qui a exercé une propagande sans précédent au niveau de la sécurité, notamment dans le quartier gare. La population va être contente, pour ceux qui nous regardent, et pour ceux à qui je vais pouvoir en parler demain, sur mon blog: Didier Labaune, Google, de voir ce que vous mettez en page 5 de votre rapport, concernant la sécurité. Vous parliez de JUPPE en extrayant une phrase, qui parlait de se foutre du monde. Là, c'est du foutage de gueule dont on peut parler.

Renforcer les dispositifs de prévention: ces dix lignes-là, j'ai mis des petites annotations au crayon, je me hâte de les gommer pour les scanner et les envoyer sur le net demain. C'est honteux, c'est honteux, toujours rien pour la sécurité à Saint-Denis.

En tout début de semaine, mardi, une opération de police a eu lieu dans le quartier gare. Le pendant de cela, c'est quoi ici pour vous ? Moi je peux vous dire ce que cela devrait être : 180 policiers municipaux.

Une vidéosurveillance qui n'entrerait pas pratiquement dans le budget, puisqu'elle serait largement financée par l'Etat. Donc là, vous vous préparez à ne rien faire à nouveau pour cette année. On est exactement dans les mêmes termes évoqués l'année dernière sur le sujet.

Donc, il faut que Monsieur PEU, qui est parti, puisse dire demain, notamment aux gens du quartier gare, Dézobry etc.. que rien ne sera fait de la part de la Ville. Rien, zéro ! Alors, relevez la tête, soyez en fiers au moins. La honte vous habite, je le comprends bien.

Madame SOULAS, ne vous sauvez pas, Madame SOULAS. Parlons de vos 2 millions. Il y a différents moyens de récupérer 2 millions. Georges SALI vous a trouvé vite fait 2 millions. Moi aussi je peux vous trouver 2 millions facilement. Alors si on trouve en quelques minutes 2 millions, imaginons entre les lignes de ce que vous nous rapportez, ce que l'on pourrait y trouver. Par exemple Madame SOULAS, quatre logements neufs, cela vaut combien ? Allez, Allez, un bon million.

Dans le prévisionnel, Monsieur BRAOUEZEC n'est pas là, dans le prévisionnel, des logements à construire on pourrait éviter d'en construire quatre, des logements. Un bon million de francs. Quatre que vous vous occupez. Madame SOULAS, vous occupez un

logement HLM, Madame GOMIS aussi si je ne me trompe pas, Monsieur LANGLADE. Est-ce que ces gens payent le supplément? Ils émargent quand même à 4.000 € d'indemnités ici, à la Mairie de Saint-Denis."

**Monsieur PAILLARD :** "Les échanges que nous devons avoir sur les orientations budgétaires n'imposent pas de citer nommément les gens du conseil de cette façon."

**Monsieur LABAUNE :** "Oui, mais on parle d'argent. Je mets des postes en face de l'argent, je suis comptable. Les gens ont des fonctions, l'argent n'a pas d'odeur, Monsieur, moi je vous trouve de l'argent..."

**Monsieur PAILLARD :** " Par contre, vous avez des relents nauséabonds, donc essayez..."

**Monsieur LABAUNE :** "Des relents nauséabonds? On ne doit pas boire la même chose alors peut-être. Cela doit être le diabolo fraise, chez moi, le relent nauséabond. Je comprends que l'odeur ne te plaise pas..."

Quatre logements. J'en ai oublié un, il y a Monsieur SANCHEZ, le directeur du JSD..."

**Monsieur PAILLARD :** "Monsieur LABAUNE cessez de citer..."

**Monsieur LABAUNE :** "Cela fait 4 logements, Monsieur, 4 logements neufs que l'on pourrait construire et peut-être affecter. On en avait parlé l'année dernière, Monsieur..."

Oui, mais j'ai fini. Quatre logements neufs que l'on pourrait s'éviter de construire...  
Oui mais je l'ai dit maintenant. Ne tousses pas, je l'ai dit...Regarde en deux temps, trois mouvements, je t'ai trouvé de l'argent là.

La maison de Monsieur DAYRAS, le 4 rue Moreau est vendue 445.000 € aux enchères, une seule enchère publique. La maison en question fait 250 m<sup>2</sup> avec 200 m<sup>2</sup> de terrain derrière, pour une valeur qui est estimée à 750.000 € A l'époque, il y a un an et demi pratiquement, quand j'en ai parlé ici, j'ai été censuré, les comptes-rendus ont été censurés. On a bien caché à la population le moment où s'est fait cette vente. Elle s'est faite officiellement, je vous fais confiance. Mais voilà, 300.000 € qui partent dans la nature.  
Cela fait encore de l'argent ça !

Monsieur PAILLARD, il faut quand même avoir la décence de pouvoir dire à vos collaborateurs directs et notamment ceux qui s'occupent du budget que la notion d'exemple devrait les animer. Rendre un logement HLM quand on gagne 4.000 € d'indemnités, je ne parle pas des à côtés: la bagnole etc... la bouffe au Mets du Roy... La moindre des choses est de donner cet exemple avant de chercher des exemples de l'autre côté du périphérique. C'est monstrueux de faire cela. Qu'en dites-vous Monsieur PAILLARD ? Vous avez changé de voiture récemment, non ?

Donc, un peu plus de décence, encore une fois, Madame SOULAS, on va largement reparler de tout cela, largement. Oui, prenez des notes Madame SOULAS, je vous ai retrouvé 2 millions, remerciez-moi. Et allez dans les services demain rendre votre logement.

**Monsieur PAILLARD :** "Monsieur LABAUNE cela suffit."

**Monsieur LABAUNE :** "J'ai fini sur ce sujet."

Madame SOULAS, maintenant il y a encore 800.000 € à trouver. Je ne veux pas déflorer le point suivant qui sera encore abordé par Madame SOULAS me semble-t-il. Il y a 825.000 € à trouver rapidement en ne donnant pas au JSD sa subvention cette année. Ce "torche cul" de JSD qui n'est que votre outil de propagande et qui va vous permettre demain de communiquer au moyen d'un compte rendu de Conseil rédigé sous la plume de Monsieur ROSSI qui n'arrête pas. Donc voilà 800.000 € de plus, Monsieur, cela en fait de l'argent tout ça, vous avez compté Madame SOULAS, comptez-le. JSD, "torche cul-ROSSI", avec un tiret entre les deux."

**Monsieur PAILLARD :** "Eh bien, au moins vous avez du public."

**Monsieur RUSSIER :** "Je vois que le populisme le plus abject a encore de bons descendants à Saint-Denis, cela me navre."

Tout d'abord, je voulais rappeler que le débat d'orientation budgétaire doit faire la part entre le cadre et la situation nationale dans lesquels se prépare le budget. J'y reviendrai, parce que je pense que c'est de manière fondamentale ce qui va marquer notre budget de cette année et malheureusement les budgets à venir.

Il y a ensuite les orientations proposées par la municipalité, parce que nous restons fortement engagés à respecter le contrat conclu avec population, sur un budget que nous continuons à vouloir développer. C'est un budget sur lequel on se base pour continuer à construire cette ville pour tous, sans exclusion, et donc de répondre aux besoins de tous les dionysiens.

Puis, ce sont les propositions d'équilibre de ce budget que nous proposons avec les économies proposées sans remettre en cause le service rendu, et aussi avec la recherche de toutes les recettes possibles et toutes les subventions qu'il faudra, encore plus que chaque année, aller chercher auprès des partenaires variés et de l'Etat.

Je le disais, cette année singulièrement, nous sommes dans une situation encore jamais connue en France, de par toutes les réformes très conservatrices, moi je ne les appelle pas des réformes libérales, c'est du conservatisme à l'état pur que propose le gouvernement, entre la suppression de la Taxe Professionnelle et la réforme des collectivités territoriales.

Alors certes, ce ne sera pas que pour 2010. D'ailleurs sur 2010, on arrive encore à peu près à construire un budget, même si, j'y reviendrai, il y aura des batailles à mener. Mais c'est plus sur les années suivantes que les dégâts vont être catastrophiques pour les populations et pour les populations les plus fragiles.

Ces réformes, c'est la mise à mal de la décentralisation, c'est la mise à mal de la démocratie locale, je ne vais pas revenir trop longuement dessus, mais lorsqu'on veut moins d'élus locaux, lorsqu'on veut mettre à mal les compétences générales qui permettent à toutes les collectivités, selon les priorités qu'elles se donnent d'aider à subventionner les projets des villes, des intercommunalités, qui permettent aux collectivités d'aider dans les domaines du sports, de la culture, du tourisme, de l'aide au tissu associatif, et on sait combien il est important en France, c'est aussi moins de contrôle citoyen, parce que les décisions seront prises malheureusement plus loin.

Quand je parle contrôle citoyen, c'est parce que par le biais de la décentralisation, c'est ce qui a permis que sur les collèges, les lycées, sur bon nombre de routes on a eu un saut qualitatif,

parce que le fait que les décisions se prennent par des élus au plus près du terrain, permet d'avoir un meilleur contrôle aussi des citoyens.

Puis, c'est surtout une nouvelle création d'injustices financières, parce que c'est une fiscalité qui pèsera encore beaucoup plus sur les ménages, cela va brider le développement des collectivités, alors qu'elles investissent 70 % de ce qui est investi en France, alors que ce sont les niveaux qui répondent le plus aux besoins croissants des habitants. Besoins du fait d'un double jeu: le désengagement de l'Etat, on le dit depuis des années, mais il y a un désengagement de l'Etat qui fait que soit ce sont des transferts de compétences mal financés qui sont donnés aux collectivités, soit ce sont des pans entiers de compétences de l'Etat qui disparaissent. Puis, sous le fait d'un autre effet ciseau, c'est la crise économique et sociale sur laquelle on est loin d'avoir encore ressenti malheureusement toutes les conséquences au niveau local, en termes d'emplois notamment.

Puis, cette année est doublement singulière, car nous sommes en plus victimes, comme d'autres villes certes qui se développent, d'un double effet, c'est qu'en fait il y a la non prise en compte de l'augmentation de la population.

Saint-Denis est une ville qui se développe, qui est attractive en termes d'emplois, de population. Or, les financements et les dotations ne suivent pas. Elles ne suivent pas parce que, non seulement cela a été dit par Fabienne, au nombre de l'augmentation de la population, parce que les 104.000 habitants dont on se prévaut pour l'instant, c'est ce que donne le dernier recensement de l'INSEE. Le recensement de 101.000 habitants, c'est celui de fin 2007, donc il y a déjà 2 ans.

Puis, il y a un autre effet, c'est que les dotations globales de l'Etat ne suivent pas non plus l'augmentation de la population française. Donc, cela veut dire sur ce double jeu cela fait une baisse de dotations pour l'ensemble des villes. Donc, ce sont les villes qui se développent, qui continuent à créer du logement notamment, qui ne sont pas suivies et accompagnées par l'Etat.

Dans toutes les villes où les débats ont déjà eu lieu, il y a un accord quasi général des élus locaux, je ne reviendrai pas sur les déclarations des différents élus, on les trouve dans le rapport, on les a entendues je ne sais pas combien de fois et Fabienne en a cité quelques unes, mais il y a aussi un accord quasi général au sein des associations d'élus, que ce soit des maires de villes, des départements, des régions, tout le monde se rend compte de cette casse du modèle républicain territorial qui est à l'œuvre, qui sera un coup terrible à porter aux habitants comme je le disais.

Sur le Conseil Général, que je connais un peu, le document préparatoire du débat d'orientation budgétaire, c'est la moitié de ce document préparatoire, qui fait état de ces réformes territoriales qui vont être catastrophiques, encore sûrement plus d'ailleurs pour l'échelon départemental.

S'agissant de l'échelon régional, cela va être d'ailleurs un des objectifs principaux de la campagne, celui-ci va perdre toute autonomie fiscale, c'est l'échelon le plus sacrifié. On se doute bien que lorsque 20 régions sur les 22 sont dirigées par la gauche, on essaie de casser les dynamiques offertes par les régions.

Je pensais du coup, que l'on pourrait ici tous s'accorder sur la nécessité de se faire entendre sur la bataille que l'on souhaite mener contre ces réformes néfastes, sur la bataille que l'on mène pour que le développement de la Ville de Saint-Denis soit pris à sa juste valeur par l'Etat.

C'est pourquoi nous lui réclamons cinq millions d'euros, et que l'on souhaite, comme le disait Fabienne, mener une délégation devant le Ministère de l'Intérieur.

Je pensais naïvement, je m'en rends compte, que ce qui se disait à l'assemblée, que ce qui se disait à Solférino, que ce qui se disait ailleurs, pouvait aussi s'appliquer ici. Apparemment, non.

D'ailleurs, je le dis honnêtement, dans les différents chiffres que j'ai essayé de trouver, je me suis basé sur des documents que j'ai trouvés sur le site du PS, sur des documents portés par les élus Communistes et Républicains, sur des documents de campagne des Verts et c'est pour cela que je donnais quelques chiffres issus de ces documents, je disais 70 % des investissements publics viennent des collectivités. La dépense publique des collectivités en France c'est 11,03 % du PIB en France, contre une moyenne de 12,7 % en Europe. Donc, l'idée fautive jetée par la Droite disant les collectivités en France sont dépensières, elle se révèle fautive.

Sur le point de vue de la dette, les collectivités qui jetteraient l'argent par les fenêtres, la dette en France c'est 9,3% du PIB, c'est la dette des collectivités territoriales. La dette de l'Etat a désormais atteint 80 %. Donc, arrêtons de fantasmer et de faire croire aux habitants que ce sont les collectivités qui ne savent pas gérer.

Puis, je voudrais revenir sur l'amélioration du dispositif. Enfin, je trouve qu'une fois de plus on tombe dans le piège tendu par la Droite.

La Droite est arrivée avec son gros marteau, elle a réussi à taper un gros coup en disant: "je vais tout casser, je vais supprimer la Taxe Professionnelle des collectivités territoriales".

Ensuite, elle lève un peu son marteau et tout le monde dit: "oh bien, c'est magnifique" et on parle d'amélioration.

Non, la bataille des parlementaires, la bataille des différents élus a permis que ce soit moins pire que ce qui était annoncé. Mais les effets dramatiques, on les connaîtra malgré tout à long terme: le transfert de la fiscalité sur les ménages.

A Plaine Commune sur le budget, je vois que Georges SALI a récupéré les documents que l'on a traités en conférence intercommunale, c'est 26 millions du budget de Plaine Commune qui vont disparaître par rapport à la disparition de la Taxe Professionnelle.

Alors certes, en 2010 on nous dit qu'elle sera compensée par une dotation, mais c'est un transfert, une fois de plus, de la fiscalité des entreprises vers les ménages. Mais la dotation, on ne sait pas si elle sera évolutive, premier point qui devrait nous inquiéter tous ici dans cette salle.

Ensuite, on nous dit qu'il y aura un système de péréquation entre les collectivités qui par la suppression de la Taxe Professionnelle gagneront de l'argent et celles, notamment Saint-Denis, qui se basent sur un dynamisme des entreprises, perdront des budgets.

Mais on sait très bien à propos de péréquation, qu'au bout de 3 à 4 ans, les collectivités à qui ont dit: il faut redonner aux autres, cela s'arrête souvent en chemin.

Puis, la péréquation ne sera plus basée sur les impôts les plus dynamiques, qu'était la Taxe Professionnelle et qui permettait à un territoire qui se développe, que l'on ait des recettes liées au dynamisme du territoire. Ce dynamisme va disparaître aussi.

Donc, on se rendra bien compte qu'au bout de quelques années, ce sera un écart financier sur les recettes qui sera énorme pour les différentes collectivités.

Puis, sur la réforme des collectivités territoriales, Monsieur LARCHER, le Président du Sénat, disait il n'y a pas si longtemps, que comme il n'y avait pas de majorité au Sénat pour ces réformes - ce qui prouve bien que contrairement à ce que dit la Droite, il n'y a pas tout le monde qui serait d'accord sur les réformes et que JUPPE et toute la bande serait revenue dans le droit chemin, même si je comprends bien que SARKOZY doit taper fort sur ceux qui montrent un peu de velléité d'indépendance - et qu'il faudrait sûrement s'en prendre à l'échelon intercommunal ou communal. Ce qui prouve bien que l'on est encore loin de la fin de ces réformes territoriales.

Puis, je reviendrai sur ce qui a été cité par Monsieur DUCOS-FONFREDE, je crois, disant : regardez le budget de Boulogne 123.000 habitants, donc plus qu'à Saint-Denis, le budget est inférieur en masse à celui de Saint-Denis. Mais enfin, regardons aussi la fragilité des populations entre la Ville de Boulogne et la Ville de Saint-Denis.

Oui, les échelons locaux sont ceux qui font le plus en termes de social, d'aide en termes de mode d'accueil, sur l'enfance, sur les écoles. Eh bien oui, à Boulogne, il y a moins de besoins sur ces domaines qu'à Saint-Denis.

Tout comme quand on compare les budgets du Conseil Général des Hauts de Seine et celui de la Seine Saint-Denis, oui, il n'y a pas les mêmes bases budgétaires par rapport aux difficultés de certaines populations, donc je trouve cette comparaison un peu juste.

Ensuite, je voudrais dire quelques mots pour finir sur ce qu'a dit Georges SALI. La Droite a au moins la franchise de dire : faites moins pour la population comme cela se fait à Boulogne. Au moins il y a une logique, on peut être, comme et c'est mon cas, totalement en désaccord avec cette logique, mais au moins il y a une logique.

Après, il y a le discours de Monsieur SALI, qui est totalement en décalage avec ce que je vous dis, la bataille qu'est en train de mener le Parti Socialiste. Certes, Solférino, c'est à 6 ou 7 km de Saint-Denis, peut-être que c'est déjà un autre monde, mais enfin il y a quand même : "peuple de métropole et d'outre-mer, mobilisation générale, les services publics locaux sont menacés. Défendons la démocratie locale face à la volonté autoritaire du pouvoir. Le pire reste à venir, les conséquences de la suppression de la Taxe Professionnelle: sa suppression continuera à accroître l'étranglement financier des collectivités territoriales." Peut-être, mais je ne le pense pas, ce n'est que dans l'optique des Régionales, mais cela je n'y crois pas. Alors, il y a un décalage entre ce qui peut se dire à quelques kilomètres à Aubervilliers, à Solférino, à Bobigny et ce que nos socialistes locaux défendent ici.

Je pense que Monsieur Sali va reprendre la parole, il pourra faire la même chose avec ce que j'ai dit, mais je vais reprendre quelques unes de ses phrases prises sur sa déclaration de 45 minutes : "En gros si on atteint 66 % de la masse salariale, on est hors des clous." Peu de temps après : "il faut créer des emplois, c'est nécessaire, il y a des besoins et on ne peut en supprimer." Peu de temps après : "Je ne comprends pas, nous devrions développer l'offre de santé municipale. Nous devrions développer la réussite éducative." Ce dont je suis d'accord avec lui. "Il faudrait développer sur la politique de la jeunesse. Il faudrait abonder le CCAS pour notamment nos personnes âgées. Il faudrait créer des maisons de quartier. Il faudrait augmenter le nombre de policiers municipaux pour se mettre à niveau avec d'autres villes." Et il y en aurait beaucoup d'autres, je vous le concède.

Comme l'an passé, on peut estimer qu'il ne faut pas supprimer d'emplois, qu'il ne faut pas être à 66 %, il faut en créer, il faut en faire plus. Mais comment ? D'un autre côté, il ne faut surtout pas demander à l'Etat, puisque l'Etat dans sa grande bonté, certes avec des années de retard,

suit l'augmentation de la population de Saint-Denis. D'ailleurs, il serait bien d'aller dire à la population que le nombre de policiers a suivi l'augmentation de la population, que les effectifs de La Poste, de l'Education Nationale suivent l'augmentation de la population.

Ah oui, il y a le budget de la communication, le serpent de mer qui revient à chaque fois. Je sais que ces paroles sont portées aux autres échelons dont je parle, mais on va prendre le Conseil Général, le budget communication a encore augmenté sous la présidence de Claude BARTOLONE. Je trouve que c'est en décalage avec ce qu'il disait, mais au moins le budget communication lorsque c'est pour porter des combats, pour faire vivre la démocratie, je ne vois pas cela comme un danger. Je n'irai pas taper sur le fait qu'il augmente le budget de communication, mais arrêtons de dire un jour une chose et le lendemain de dire totalement son contraire.

Donc, je pensais, mais effectivement naïvement, on me reprochera ma jeunesse en politique, que l'on serait au moins d'accord sur cette bataille politique et sur ce que l'on doit demander à l'Etat pour accompagner notre ville qui se développe, mais aussi sur ne pas laisser passer une réforme qui, certes en étant moins pire, comporte pour cette année et pour les années à venir des dangers dramatiques pour les populations dionysiennes, mais aussi en France."

**Monsieur MEZERETTE :** "Il y a beaucoup de choses intéressantes et d'autres beaucoup moins qui ont été dites. Alors, je voudrais apporter ma contribution au débat en tant qu'élue Républicain de Saint-Denis Pour Tous.

Il y a une chose que l'on entend très régulièrement, y compris ici ce soir, que les finances de la Ville vont mal.

S'il est vrai que la situation semble préoccupante, il s'agit d'une situation nationale et non d'une situation strictement locale. Toutes les villes et particulièrement celles qui sont en croissance sont victimes des mêmes contraintes et des mêmes incertitudes. Tous les élus locaux de ces villes, quelle que soit leur couleur politique font le même constat, les besoins augmentent, alors que les moyens diminuent.

Alors, je voudrais que l'on ne se méprenne pas non plus. Ce constat ne signifie nullement que nous, élus dionysiens majoritaires, refusons nos responsabilités. Des choses doivent être améliorées, des changements significatifs, d'ailleurs actés dans la contrat d'action communal doivent avancer. Des réformes structurelles sont engagées. Elles doivent elles aussi avancer et elles porteront à terme leurs fruits.

Je voudrais juste faire un petit aparté concernant la politique du personnel, puisqu'il s'agit de ma délégation. Je voudrais rassurer Monsieur SALI, je ne suis pas devenu, la municipalité actuelle non plus, sarkozyste. Il ne s'agit absolument pas de supprimer des postes là où il y en a besoin. Il s'agit de réexaminer au moment d'un certain nombre de départs ou d'une réorganisation, la pertinence de telle ou telle action. Il ne s'agit pas de diminuer, mais de se réinterroger. Il s'agit de rationaliser, même si le terme est parfois un peu galvaudé. La modernisation du service public n'a absolument pas disparu de nos objectifs loin de là.

Je rappelle que nous devons aussi évaluer avec beaucoup de finesse la pertinence de nos actions et le degré de satisfaction du service rendu. C'est un chantier qui est déjà lancé depuis un certain temps et qui devra évidemment continuer.

La critique tout à fait justifiée de la politique gouvernementale actuelle et son extrême gravité ne doivent pas nous exonérer, et ce n'est pas l'orientation choisie par la majorité, d'un regard clairvoyant sur ce que nous faisons.

Pour autant, si nous devons examiner lucidement notre action, nous n'avons absolument pas à en rougir, tant la mise en œuvre de nos investissements lourds, comme les écoles, les crèches etc.. que nos actions quotidiennes, se situent toujours dans l'axe d'une politique progressiste.

On peut regretter, critiquer telle ou telle chose, mais elles se situent toutes dans une volonté collective d'avancer.

On peut pester aussi contre certaines lenteurs, je suis le premier à m'en désoler. Je préfère quand même que l'on prenne le temps de la réflexion de la concertation, plutôt que se précipiter.

Pour prendre un exemple dans ma délégation, ou pour répondre à certaines difficultés que peuvent avoir les agents de la Ville, je pense qu'un accent particulier pourrait être mis sur certains aspects de la politique sociale.

Je propose par exemple qu'à court terme, un groupe de travail sur cette même politique sociale envers les personnels se mette en place.

Je proposerais bien aussi une aide à l'adhésion aux mutuelles de salariés, ce qui pourrait être une réponse à certaines difficultés. Je ne dis pas qu'il faut le faire aujourd'hui. Mais il faut avoir en tête cette possible avancée, réfléchir et y travailler, pour pouvoir mieux accompagner nos personnels ce qui doit être au cœur de nos préoccupations et de nos réflexions.

J'aurais aussi à en profiter pour rappeler que l'action politique doit s'inscrire dans la durée et ne saurait être substituée à des coups politiques sans lendemain.

C'est aussi pourquoi je suis inquiet des incertitudes qui pèsent sur les ressources de toutes les collectivités locales. On ne saurait réfléchir et mener une politique sans avoir à en connaître précisément avec quels moyens on va la mener.

Je rappelle à nouveau l'unanimité des élus locaux contre cette absence de lisibilité ou parfois, quand c'est lisible, sur le contenu de ce qu'on y lit.

Une ville ou plus généralement une collectivité en croissance ne saurait voir ses ressources diminuer, alors que ses besoins augmentent.

Il faut y voir de la part du gouvernement non pas une quelconque volonté de voir la dépense publique mieux maîtrisée, ce en quoi je pourrais être d'accord, mais il ne donne pas vraiment le bon exemple. Il s'agit d'une position idéologique de principe, à savoir la réduction de la puissance publique à sa plus simple expression.

C'est un point de vue doctrinaire qui fait fi de toute l'histoire de notre pays, qui veut détruire le service public, soi disant parce qu'il coûterait trop cher, mais en réalité parce qu'il a le tort de faire de l'ombre aux puissances d'argent et d'empêcher de juteux profits.

Le service public municipal est pris dans cette tourmente ultralibérale. Il nous faut le rappeler très fortement ici. Tous les acquis sociaux et politiques sont dans le collimateur géant du

gouvernement, que ce soit les acquis de 1789 (l'abolition des privilèges), ceux de la République (la laïcité par exemple), ceux du programme du Conseil National de la Résistance de 1945, la Sécurité Sociale entre autres.

La demande que nous faisons et que j'appuie, d'une simple restitution de ce qui est dû aux habitants de nos villes populaires s'inscrit dans cette volonté de maintenir coûte que coûte le progrès social. Et j'approuve bien sûr la volonté d'y associer tous les dionysiens et les forces de progrès qu'elles soient associatives, culturelles, syndicales, politiques ou autre.

Pour conclure et résumer, par d'autosatisfaction béate, pas d'autoflagellation non plus, mais nous devons avancer lucidement."

**Madame RANGUIN :** "Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais étant donné que notre copain n'est pas là, je vais quand même dire quelques mots concernant ce rapport d'orientation budgétaire.

Tout d'abord, je voulais dire que nous sommes pour les réformes, quelles que soient les réformes, mais à condition que ces réformes apportent un plus et pas des réformes qui soient diminution.

Concernant la réforme des collectivités territoriales, je pense que dans le fond c'est une bonne chose. Mais cette réforme soulève quand même quelques inquiétudes, par rapport par exemple au rôle des régions qui ont des compétences en termes d'aménagement du territoire et qui peuvent jouer un rôle moteur dans différents secteurs concernant l'économie, les transports, l'environnement, la coopération décentralisée etc.

On parle dans cette réforme de création de "super métropoles", avec des compétences départementales qui risquent de créer des inégalités territoriales. Donc, nous sommes pour une réforme qui renforce la décentralisation et pour davantage de solidarité.

Il me semble que cette réforme telle qu'elle est présentée ressemble plutôt à une recentralisation politique du pouvoir. Voilà pour la réforme concernant les administrations territoriales.

Concernant la suppression de la Taxe Professionnelle, je pense que là aussi cette réforme suscite quand même des inquiétudes. Il ne faut pas que cette taxe, quelqu'un l'a dit tout à l'heure, soit remplacée par une taxe sur les ménages. Mais je pense qu'il ne faudrait pas non plus que cette taxe soit remplacée par une dotation de l'Etat. Car, à mon sens, cela remettrait en cause la politique de décentralisation dont la philosophie même est la libre administration des collectivités par la maîtrise de leur fiscalité.

Donc, la suppression de Taxe Professionnelle est une forme de cadeau, Noël MAMERE l'a dit, d'autres personnes ici l'ont dit, de cadeau aux entreprises.

C'est vrai que nous sommes dans un contexte financier qui est très incertain et je crois que c'est vraiment la première fois que dans l'histoire d'un débat d'orientation budgétaire nous sommes dans un tel contexte.

Donc, il est important d'inscrire notre politique dans la durée, c'est-à-dire dans le cadre de projets ambitieux qui anticipent, comme par exemple les projets d'éco quartiers. Nous avons commencé à travailler sur ce type de projets qui prennent en compte les économies d'énergie, les économies d'eau, les déplacements, la mobilité durable.

Ce sont toutes ces questions de développement durable qu'il faut mettre en avant. Ce sont des politiques qui répondent bien évidemment aux attentes des habitants et aux urgences sociales et environnementales dans le cadre d'un Agenda 21. Nous allons y travailler pendant ces prochaines années, nous avons déjà commencé. D'ailleurs, un rapport vous sera présenté prochainement sur la méthodologie de l'Agenda 21 et lors de la séance privée du Conseil Municipal, il y aura une présentation de l'Agenda 21 par le cabinet d'études qui est en train de travailler sur ce sujet.

D'autres actions: je pense qu'il être encore plus dynamiques concernant l'introduction du bio dans la restauration collective. Nous allons commencer à le faire dès cette année, concernant les achats durables également. Bref, je pense qu'il faut être beaucoup plus ambitieux sur toutes ces politiques.

Par ailleurs, je voulais dire quelque mots sur les choix politiques que nous aurons à faire dans les prochaines années. On mène un travail avec l'ensemble de l'administration dans le cadre d'un audit participatif de façon à voir ensemble les projets pertinents pour notre ville et répondre aux besoins de la population dans le cadre des services publics importants pour la population."

**Monsieur WANNASS :** "Tout d'abord, je voudrais juste faire une observation concernant ce rapport qui comporte deux affaires.

La première, c'est l'orientation budgétaire et la seconde c'est le bilan de l'action municipale dans le cadre de la politique de la Ville.

Cette seconde partie prend les 2/3 du rapport, donc mérite d'être débattue, parce que c'est le bilan de l'investissement que donne l'Etat dans ce cadre là, c'est le bilan de l'investissement de la municipalité, c'est le bilan aussi de l'investissement associatif.

Le bilan habituellement est là pour évaluer, pour estimer cette action. Est-elle suffisante, fallait-il plus de moyens, comment la développer? Il n'y a rien qui transpire de tout cela.

Par contre, il y a un sacré travail sur les données socio-démographiques, économiques des quartiers concernés.

D'ailleurs, à la lecture, il y a beaucoup d'interrogations qui montent à la surface pour se demander si cette action est suffisante.

La seconde partie est l'orientation budgétaire: c'est vrai que le transfert des charges de l'Etat sur les collectivités, c'est la traduction d'une politique libérale et cette politique, il faut la combattre.

Il faut la combattre et là je souligne l'insuffisance, je dirai même la passivité des associations des maires de France dans toutes leurs catégories, qui n'arrivent pas à faire entendre leur voix, alors qu'ils sont tous d'accord dans les couloirs pour dire : "non ce n'est pas normal qu'il n'y ait plus de taxe et qu'il y ait des transferts de charges".

Les orientations présentées dans ce rapport, personnellement ne me permettent pas de savoir quelles sont les directions à envisager.

Le budget de 2009 se donnait des priorités. Dans cette orientation, aucune priorité n'apparaît.

Je rappelle la priorité du budget précédent était celle de la jeunesse.

Cette question n'est elle plus prioritaire? Alors que les données des trois quartiers ZUS montrent, comme le disait Georges, une réalité inquiétante sur notre jeunesse. Autour de 60 % de jeunes de 15 ans et plus sont exclus du système scolaire et sans qualification.

D'autres axes ,comme celui de la santé, méritent aussi à mes yeux d'être prioritaires. Là sincèrement, ce qui est dit mérite d'être prioritaire, parce que non seulement il y a une démographie qui augmente, mais parce que c'est là où se concrétisent réellement les inégalités et l'exclusion.

Ce qui est proposé dans cet axe sur la santé, c'est la rénovation des centres de santé qui ne cesse d'être reportée, et je cite : "engager le renouvellement des fauteuils dentaires dans les centres de santé", c'est peu.

Je n'ai rien vu sur la culture. Notre jeunesse ou tout simplement notre population de 100.000 habitants ne mérite-t-elle pas qu'il y ait un travail et un choix forts sur la culture ?

D'autres axes ont été cités, l'insécurité. Quelles sont les orientations de la Ville concernant ce sujet ?

Le jeu de la lecture de l'orientation de 2010, c'est aussi de revoir celle de 2009. Cette année a été marquée par une augmentation de 9 %. Vu l'insuffisance de l'action municipale avec cette augmentation, on se demande s'il est réellement sérieux et responsable de vouloir augmenter encore les impôts."

**Monsieur GIRARD** : "Sans répéter ce que les derniers orateurs ont développé, il convient à mon sens d'insister sur le fait qu'un certain nombre de villes de banlieue, dont la nôtre connaissent des situations sociales, territoriales et financières particulièrement difficiles, peut-être même toujours plus difficiles.

Le rapport de l'observatoire national des Zones Urbaines Sensibles publié en fin d'année dernière analyse les piètres résultats du plan espoir-banlieue de Fadéla AMARA et l'absence de réelle mobilisation gouvernementale en faveur de la solidarité urbaine.

Malgré de relatives avancées en matière de renouvellement urbain grâce à la mobilisation des acteurs locaux, et notamment des collectivités et des bailleurs sociaux, la situation est plus qu'alarmante. Un habitant sur trois qui habite dans une zone ou dans un quartier classé Zone Urbaine Sensible vit sous le seuil de la pauvreté.

Le taux de chômage y atteint des sommets, particulièrement chez les jeunes. Le taux de chômage des hommes de 15 à 24 ans monte à plus de 45 % fin 2009 contre déjà près de 37 % fin 2006.

Au regard de ces données nationales sur les Zones Urbaines Sensibles, il paraît bien méprisant pour ces citoyens français, pour ces dionysiens en particulier, de les comparer aux habitants de Boulogne Billancourt en sous-entendant qu'un dionysien coûterait trop cher.

Les besoins sont très différents. Entre les différentes populations, il n'y a pas des habitants qui coûtent plus cher ou trop cher.

Il est urgent que le gouvernement revoie l'ensemble de la politique qu'il mène en banlieue. Il est urgent d'y investir pour l'éducation, l'emploi, les transports et la santé qui sont aujourd'hui au cœur des discriminations territoriales. Et, faut-il le rappeler, apparemment c'est nécessaire, ce sont des compétences de l'Etat.

La réforme BORLOO de la Dotation de Solidarité Urbaine prend fin en même que les contrats de ville actuels.

Les nouveaux contrats ont d'autant plus de chance de résorber les relégations urbaines, que les villes qui les mettront en œuvre seront sorties du ghetto financier dans lequel elles sont enfermées.

La France qui inscrit l'égalité comme l'une des trois valeurs fondamentales de son identité et l'inscrit au frontispice de tous les édifices publics a tenu que le principe s'applique aux collectivités locales.

Ainsi, l'article 72-2 de la constitution stipule que la loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales.

Or, que constate-t-on ? En dépit des évolutions intervenues depuis 15 ans, la France n'est pas encore à la hauteur de ces idéaux proclamés, puisqu'elle ne corrige que 40 % des inégalités entre collectivités et cela sans que le gouvernement ou le parlement ne se soient jamais fixé d'objectif chiffré dans ce domaine où notre pays se classe toujours parmi les moins efficaces d'Europe.

Il ne suffira pas d'assister à la métropolisation ou d'investir dans l'attractivité de pôles urbains pour faire reculer les inégalités entre territoires et entre populations. Il faut au contraire, s'attaquer sans délai à l'injustice qui frappe certaines communes, dont la nôtre.

Repenser les solidarités au sein des aires urbaines pour que les territoires déshérités n'héritent pas éternellement des difficultés sociales plus lourdes sans les moyens proportionnés pour les affronter.

Le projet de Loi de Finances 2010 prévoit un ensemble de mécanismes de péréquation pour les prochaines années. Mais la création de Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), auquel faisait allusion tout à l'heure Monsieur SALI, est l'occasion historique manquée de la péréquation.

On alimente, grâce à ce fonds par une ponction sur des "trop perçus" après réforme, les collectivités au profit de ceux qui "perdent" avec la réforme.

Je vais prendre un exemple hors du Département pour bien montrer que la question est nationale et pas uniquement dionysienne ou sequano-dionysienne. La Communauté d'Agglomération Val de France qui regroupe les communes de Sarcelles, Villiers le Bel et Garges les Gonesse, passe avec la réforme de 11 à 19 millions de recettes professionnelles avant ce Fonds National de Garantie. Ce dernier prélève alors 8 millions pour revenir aux 11 millions que touchait précédemment cette communauté en Taxe Professionnelle, pour les réaffecter, un peu schématiquement, à la Communauté d'Agglomération de Roissy Porte de France.

D'un côté, il y a 3 communes, 138.000 habitants, 15 % de chômeurs et un revenu net imposable de 16.000 € De l'autre côté 18 communes, 53.000 habitants, 7 % de chômeurs, avec un revenu net de 26.000 €

En d'autres termes et contrairement à ce que nous a exposé ou ce que croit Monsieur SALI, avec cette réforme, le gouvernement dans l'exemple que j'ai donné prend 8 millions d'euros aux pauvres pour les donner aux riches.

La situation difficile, la pauvreté, le pouvoir d'achat des communes doivent se penser en fonction du manque structurel de ressources d'une part et de l'excès de charges, dont la concentration de population fragile, d'autre part.

Le gouvernement voudrait nous contraindre à réduire le service public local, alors que les dionysiens en ont plus que jamais besoin.

Les orientations présentées ce soir d'un budget 2010 en développement va dans le bon sens et la revendication d'un rattrapage de 5,4 millions d'euros est modérée et légitime pour les dionysiens."

**Monsieur SALI :** "Tout d'abord, ce n'est pas la peine de jouer les effrayés à constater que le gouvernement de Droite pratique une politique de Droite, une politique ultra conservatrice, réactionnaire, on peut utiliser tous les mots, mais oui, c'est une politique au service des riches. Et ce gouvernement et les deux précédents aussi agissent dans ce domaine avec une détermination et une opiniâtreté absolument remarquables et une efficacité d'ailleurs assez remarquable. Donc, ok, je pense que l'on peut tous être d'accord sur ce point, à part nos amis des rangs derrière.

La deuxième chose est en réplique sur les FNGIR, il est dommage Monsieur GIRARD que vous ne participiez pas à la commission intercommunale des finances, vous ne deviez pas y être.

Madame SOULAS que faites-vous ? Alors, vous ne tenez pas informés vos collègues? Parce que c'est passionnant! Donnez-lui les documents. Je pense que vous ne les avez pas eus.

J'ai cité simplement les travaux menés sous la présidence de Patrick BRAOUEZEC qui d'ailleurs a été assez élogieux, au point que cela en était un peu gênant sur les rangs socialistes, nous étions un peu embêtés, que ce soit à ce point-là sur la réforme de la Taxe Professionnelle.

Vous voulez que je fasse un rewind, vous voulez que je le redise? Moi-même j'ai été assez stupéfait. Et je ne fais que reproduire cela.

Donc, Monsieur GIRARD, je vous invite à prendre l'attache de Monsieur BRAOUEZEC et de prendre un petit moment de discussion avec lui.

Je vais juste vous citer un petit peu les documents en question. Il y a plusieurs points, mais puisque vous en avez cité un sur le FNGIR, et je ne mets pas en doute ce que vous dites. Cela m'intéresse, je veux essayer de comprendre la mécanique. C'est probablement vrai, je vous fais confiance.

Mais, il n'empêche qu'à Plaine Commune, il est dit la chose suivante : "Dans un avenir non défini, le FNGIR devrait passer d'une logique de compensation, ce qui n'est effectivement pas

satisfaisant, à une logique de péréquation - donc c'est exactement l'inverse de ce que vous dites- ce qui suppose un recul des compensations servies et un maintien ou une baisse moins rapide des prélèvements qui alimentent le FNGIR."

Mais pour la Communauté d'Agglomération, "il est probable que les dispositifs mis en place dans le cadre de cette péréquation fassent plus que compenser le recul du FNGIR."

Quand vous prenez le rapport associé, à l'ensemble des dispositions dont se satisfont les services et les élus de Plaine Commune, il y a tout un ensemble de préoccupations lourdes qui avaient été exprimées qui sont largement prises en compte, y compris la dynamique territoriale liée aux entreprises, puisqu'ils ont pu intégrer la dynamique à hauteur de 3 % chaque année de rendement lié au nouvel impôt.

Donc, je me suis basé là-dessus. Moi je fais confiance au travail qui est réalisé au niveau de Plaine Commune, adopté par tout le monde. C'est sur ces bases que je me suis dit que finalement l'évolution du travail parlementaire avait permis des inflexions importantes.

Maintenant, il y a peut-être effectivement des insuffisances. De toutes façons, il faut que l'on regarde dans les mois qui viennent ce que cela donne. Peut-être que vous avez raison. Si vous avez raison, il faudra remettre le dossier sur le tapis, si c'est possible bien évidemment. J'espère que l'on ne s'est pas tous trompés, enfin ceux qui ont voté. Mais a priori, en tout cas sur notre territoire, il semblerait que l'impact ne soit pas totalement négatif.

Je termine, cela dit sans retirer la question que je répète pour la énième fois et qu'il faut que tout le monde comprenne bien et n'oublie pas, c'est ce transfert de charges entre les entreprises et les ménages qui reste un fantastique hold up qu'il ne faut pas oublier.

La dernière chose, Monsieur RUSSIER, vous pouvez vous mettre régulièrement sur le serveur Solférino, à moins que vous ayez des contacts là-bas...Je peux vous dire d'emblée que pour ce qui me concerne, je suis farouchement opposé à la remise en cause du droit des salariés à prendre la retraite à taux plein à 60 ans.

Vous pouvez organiser une manifestation dans Solférino, me dénoncer, vous pouvez le faire, cela m'est égal. Parce que je suppose que vous, vous allez être en ligne, évidemment, puisque vous passez votre temps en ligne avec Solférino, mais moi je suis contre la remise en cause de cet acquis fondamental de la Gauche lorsqu'elle était au pouvoir sous François Mitterrand. Vous, vous y êtes probablement favorable, mais moi non.

Tout cela pour vous dire que les étiquettes, il faut y faire attention. Il y a soi-disant ceux qui sont de Gauche, plus à Gauche que la Gauche, dans la surenchère, la télé, etc.. Non, ce qui compte c'est la réalité et ça c'est un vrai enjeu, j'en suis profondément convaincu et j'espère que vous mesurerez vos réflexions et vos positions sur cette question, comme sur le reste.

Mais sur le reste, il était très important de préserver l'autonomie financière des collectivités territoriales. C'était une bataille absolument fondamentale. Il semblerait, sous réserve de ce que dit Monsieur GIRARD, à vérifier dans les mois qui viennent, qu'un certain nombre d'acquis aient été obtenus et que donc l'autonomie financière des collectivités territoriales ne soit pas remise en cause et notamment du bloc local, sur lequel je suis très attaché. Je prends les choses telles qu'elles sont, je ne veux pas être dans des attaques loufoques. A partir du moment où il y a des acquis, prenons-les.

Sur les libertés locales, c'est une bataille qui s'ouvre. Il y a un certain nombre de choses qui sont dites, qui ne remettent pas en cause les libertés du bloc local, c'est au moins un acquis. C'est vrai que sur les départements et régions, la question est posée et cela va être une grosse bataille, nous sommes bien d'accord, mais les choses restent ouvertes. Ce n'est pas la peine de dire les choses avant qu'elles ne soient, il faut se battre, il faut prendre les précautions et faire le nécessaire pour contredire tout cela.

Pour le reste, Monsieur RUSSIER, et pour ne pas allonger, tout ce que j'ai dit, je l'ai dit, cela a sa cohérence, son équilibre. Il n'y a aucune espèce de contradiction dans tout ce que j'ai dit. Si vous voulez prendre du temps pour réécouter, puisque manifestement vous n'avez pas écouté, faites-le. Je vous assure que tout cela a du sens, a son équilibre et que la responsabilité politique cela s'assume et nous, nous sommes prêts à l'assumer, à condition que les dionysiens s'y retrouvent.

Mais je pense que votre façon de voir ne renvoie pas à votre jeunesse. Mais je ne qualifierai pas ce à quoi cela renvoie.

Dernière chose, Monsieur MEZERETTE, j'entends votre proposition. Outre votre satisfaction considérable d'être au sein de cette majorité, vous devez avoir des arguments très concrets pour cela, mais au delà de cela, vous avez pris l'engagement d'un groupe de travail pour la politique sociale du personnel, vous avez même avancé l'idée de mutuelle.

Ecoutez, c'est une proposition, j'espère que cela figurera dans le rapport du budget qui sera présenté en mars prochain, avec bien entendu les déclinaisons en termes d'organisation, de propositions concrètes de mise en œuvre et les budgets associés bien évidemment et qu'entre temps vous aurez travaillé avec le personnel et les organisations syndicales.

Je sais que le délai est un peu court, mais vu votre détermination et les engagements que vous avez pris publiquement ce soir, je pense que vous allez le tenir pour le budget en mars prochain. Franchement, dans ce cas, je vous féliciterai."

**Monsieur BAGAYAKO :** "Je voulais intervenir pour réagir à la fois sur les propos qui ont été tenus et surtout pour donner mon point de vue sur ce débat d'orientation budgétaire.

En premier lieu, les différentes interventions, autant celles de l'opposition de Droite ne m'étonnent pas à la fois dans la malhonnêteté intellectuelle de ce qui a pu être évoqué, parfois même dans le décalage total sur un sujet aussi sérieux, réduit parfois à des "âneries", je pense que nous avons quasiment amené le débat de fond au ras des pâquerettes.

Il y a l'intervention de Georges SALI qui m'étonne moins, dans la mesure où cela fait maintenant plusieurs années que j'entends quasiment le même discours. On peut le comprendre, c'est le rôle de l'opposition socialiste de le dire.

Dans les propos qui sont évoqués, je souscris complètement à la remarque de Laurent RUSSIER, il y a une vraie incohérence. La première chose, c'est l'incohérence sur le fait que tout d'abord il est indiqué que nous sommes dans une collectivité qui semble totalement irresponsable, avec des choix politiques qui mettent en péril les finances publiques, qui ne répondent en aucun point aux besoins primaires de nos concitoyens et qui, pire encore, est quasiment à contre courant de tout ce que l'on peut essayer d'espérer pour ces populations qui sont de plus en plus en souffrance, dans la situation particulière.

Puis de l'autre côté, il y a toutes une série de propositions pour lesquelles personne ici ne serait en désaccord, puisqu'à la fois elles sont inscrites dans le contrat d'action communal, puis "gravées" dans les engagements pris vis-à-vis de la population.

Et puis il y a les 8 grands axes qui sont listés dans le rapport.  
Pour répondre à la question qui a été posée par Madjid : la question des politiques jeunesse devient-elle secondaire ? N'est elle plus prioritaire ? La réponse figure en page 3, il n'y a pas moins de 7 ou 8 propositions concrètes qui sont listées.

On passera sur le 2<sup>ème</sup> point qui est de développer les solidarités. Il y a quasiment une dizaine de propositions concrètes qui passent de la lutte contre l'habitat indigne pour aller jusqu'à notre regard particulier sur les personnes âgées.

Puis en point 3 : renforcer les politiques de prévention, contribuer au droit à la sécurité. Toutes ces séries de propositions qui ont été faites, exprimées d'ailleurs par Georges SALI. Avec une particularité, c'est que vous avez, à plusieurs reprises, évoqué la question de: ne faudrait-il pas ? Comme si fatalement ces choses n'étaient pas développées sur cette ville. Quand vous parlez de la réussite scolaire, ne faudrait-il pas la développer? La politique de santé, la professionnalisation de nos jeunes, qui est d'ailleurs une vraie volonté de cette collectivité et je reviendrai notamment sur ce point, et vous avez raison d'ailleurs d'appeler à un développement sur ce domaine. Une série d'autres choses que vous avez évoquées.

Après, cela devient un peu plus creux, puisque se pose la question de : comment comptez-vous faire ? Puisque je pense que vous avez des aspirations importantes vis-à-vis de la gouvernance de cette ville, vous qui serez en responsabilité certainement un jour. Comment toutes les propositions que vous exprimez ici, comment imaginez-vous cela sur le plan de la fiscalité? les moyens financiers que vous allez pouvoir développer pour assumer tous ces choix ?

Je pense que vous avez certainement beaucoup de propositions à faire.

Mais la seule chose que je remarque, c'est que dans votre correction intellectuelle, vous êtes quelqu'un de très linéaire dans vos propos, de très construit dans vos propos, sur cette partie là, nous n'avons pas entendu de propositions concrètes.

J'ose imaginer que soit c'est un oubli, soit simplement, c'est essentiellement de la simple démagogie et je pense que je ne peux pas vous prêter cette intention-là.

Ensuite, on reviendra sur un autre domaine, car j'ai eu l'occasion d'entendre ce même discours de la part d'un président du Conseil Général qui lorsqu'il a été élu, dans ses premiers propos, qui ont été très intéressants, il y a eu un passage sur la même approche, que ce département dépensait de manière exagérée. Il fallait réinterroger ce service public, il fallait faire mieux et que lui en tant que nouveau président allait faire beaucoup mieux.

D'ailleurs, aujourd'hui, on voit la situation dans laquelle se trouve ce département.

Dans le même registre où il y avait la crise internationale, on avait le seul président de département qui avait fait le choix et qui là, pour le coup, est une faute politique, de considérer que sur le département de la Seine Saint-Denis, ce n'était pas la crise internationale qui avait fragilisé les finances publiques, mais essentiellement une question de gestion, le fameux débat sur la question des emprunts toxiques.

Le débat que l'on a actuellement au département, on voit bien qu'il est beaucoup plus sérieux par rapport à votre intervention qui montre bien que les raccourcis qui consistent à dire que c'est essentiellement une question de mauvaise gestion, finalement aujourd'hui nous nous rejoignons d'un commun accord, notamment avec BARTOLONE pour ne pas le citer, pour bien comprendre la réalité des choses et que :

1° on est face à un choix de société qui est complètement désastreux,

2° sur le fait que c'est bien entendu les décentralisations successives, non compensées d'ailleurs, de l'Etat qui au fur et à mesure ont complètement asphyxié les finances publiques.

Ensuite on se retrouve dans un mécanisme, et là je vous rejoins complètement, où le rôle premier des collectivités qui est un rôle d'amortisseur social, un rôle de régulateur en permanence par rapport aux coups de matraques qui sont envoyés par l'Etat, ne peut plus être assumé.

C'est vrai que les leviers sur lesquels l'Etat frappe depuis plusieurs années, y compris de Gauche ou de Droite, je suis d'accord avec vous sur ce point, font qu'aujourd'hui l'exercice devient de plus en plus compliqué.

C'est en cela que je ne suis pas d'accord avec votre approche, parce que je pense que vous êtes assez intelligent pour bien comprendre les enjeux auxquels sont confrontés les collectivités locales. D'ailleurs qu'ils soient de Droite ou de Gauche, l'ensemble des élus se sont exprimés sur le sujet. J'espère que vous n'êtes pas le seul à avoir une position qui serait à contre courant de tous ces débats qu'il vaut mieux connaître, qui portent en premier lieu la responsabilité de l'Etat.

C'est vrai que la situation dans laquelle nous sommes, fait que nous sommes face à un choix de société extrêmement important.

Soit nous sommes sur la promotion de l'individualisme - et c'est ce qui est prôné par ce gouvernement – soit nous sommes sur promotion de la solidarité.

Le sujet n'est pas de dire que ce budget est exceptionnel. Ce budget a avant tout l'honnêteté à la fois de poser des grands axes en termes d'orientations politiques, de poser la réalité des besoins de notre population, de poser aussi les difficultés auxquelles nous sommes confrontés pour essayer d'apporter le plus en direction de cette population qui souffre, et en même temps il montre les efforts de gestion qui ont été faits et dans les efforts de gestion, il faut souligner le travail remarquable qui a été effectué par nos services et qui a permis de développer toute une série de politiques publiques. Mais le compte n'y est pas.

Le compte n'y est pas, parce que malgré tous ces efforts l'Etat nous a fait les poches, l'Etat continue à nous faire les poches et en nous faisant les poches, il fait quasiment les poches de nos concitoyens. Et ce n'est pas acceptable.

On ne peut pas polluer le débat d'orientation budgétaire en ayant essentiellement un regard sur la collectivité qui serait mauvaise gestionnaire. On voit bien que la limite de ce propos atteint concrètement son point le plus bas, puisqu'aujourd'hui, la situation dans laquelle se trouvent les collectivités locales est extrêmement dramatique, à la fois au niveau des Villes, à la fois au niveau des départements, mais vous le savez, aussi au niveau des régions.

Donc, l'intercommunalité que nous avons construite de nos vœux sur le registre de la solidarité, aujourd'hui avec la suppression de la Taxe Professionnelle, concrètement, c'est

l'ensemble des politiques publiques que nous avons imaginées pour 10, 15, 20, 30 ans sur ce territoire qui sont impactées.

Là où je vous rejoins complètement, vous avez raison d'ailleurs d'appuyer sur ce propos, le choix de société qui nous est offert aujourd'hui, qui se construit s'il n'y a pas d'alternative politique, qui se construit dès aujourd'hui, c'est tout simplement le fait que la solidarité nationale sera intégralement portée par les ménages. Ce qui est un pur scandale. Concrètement, c'est quasiment 70 % de la solidarité qui sera portée par les ménages, alors que nous savons déjà que nos populations, quand on regarde la situation particulière dans laquelle elles se trouvent, ont plutôt besoin d'avoir un Etat fort, un Etat qui assume ses responsabilités régaliennes et qui aidera surtout les territoires les plus fragiles.

On a évoqué la question de la péréquation. Il y a bien entendu la péréquation sur "les recettes", puisque dans les différentes propositions de lois qui vont être effectuées, il est prévu notamment de fixer les dépenses des collectivités locales et passé un certain nombre de niveaux les départements seront complètement asphyxiés.

Donc, on voit bien un mécanisme de recentralisation de ces politiques publiques et c'est concrètement la souveraineté des élus, comme étant des hommes et des femmes, qui sont avant tout au service de l'intérêt général, au service notamment des besoins des populations qui est complètement mise à mal.

C'est vrai que dans votre intervention, s'il y a un air de volonté de vouloir être plus soucieux que la moyenne des personnes qui sont réunies ici, vis-à-vis de la population de Saint-Denis, je peux l'entendre, mais la seule chose sur laquelle il ne faut pas que nous soyons les uns les autres, c'est sur du mensonge.

Il ne faut pas que nous vendions un message complètement erroné vis-à-vis de notre population, là où concrètement l'ensemble des forces de Gauche doivent être unies pour lutter face à l'Etat, puisque les moyens financiers existent, les choix politiques existent. Au vu des moyens financiers qui ont été octroyés aux entreprises, on voit bien que l'Etat a de l'argent. La seule différence est qu'il a plutôt fait le choix "d'arroser" des entreprises privées, et d'asphyxier les collectivités.

Quand on n'explique pas ce travail qui est assez macabre, on ne peut pas comprendre le budget dans lequel on est et on ne peut pas comprendre la situation dans laquelle se trouvent les collectivités locales.

Je finirai sur un dernier point, d'ailleurs c'est le rapport qui le dit, sur la question de la fiscalité. C'est vrai que faire appel à l'impôt et le fait que l'on puisse faire appel à la fiscalité des ménages est extrêmement juste en tant que tel. Il n'y a pas de honte à faire appel à la fiscalité. D'ailleurs, dans ce qui est proposé ici, vous voyez bien que la fiscalité est bien renforcée sur son caractère exceptionnel. Une fois que nous aurons fait l'ensemble des étapes, une fois que nous aurons fait l'ensemble des luttes qui sont nécessaires, c'est bien ce qui est marqué en gras : "nous refusons résolument de nous placer dans cette perspective qui ne ferait qu'ajouter de l'injustice à l'injustice en faisant appel à la pression fiscale."

On voit bien que dans les propos que vous tenez, il y a avant tout une démarche qui est avant tout de lutte et nous ne ferons appel à la solidarité qui est aussi celle qui passe par l'impôt, mais l'impôt juste, qu'au pire des cas.

C'est pour cela qu'il ne faut pas pervertir les propos qui sont aujourd'hui illustrés dans ce rapport qui est avant tout ancré dans la réalité.

C'est un rapport qui essaye de réinterroger le service public, avec toutes les difficultés que nous connaissons sur notre collectivité locale, les besoins d'un service public qui sont de plus en plus importants. C'est ce qui a été fait sur un certain nombre de directions, ce qui a permis de dégager des capacités de redéploiement sur un certain nombre de secteurs.

Mais on voit bien que malgré tout ce travail qui a été réalisé, nous avons une population qui augmente, d'ailleurs c'est une chose positive, et je sais que, vous, êtes vous opposé à cette augmentation de la population, parce que derrière, vous y voyez un risque de ghettoïsation d'un certain nombre de quartiers.

On voit bien qu'il y a là un mécanisme local aujourd'hui, il y a une responsabilité claire et précise de l'Etat.

Donc, il faut absolument que dans le débat politique qui doit avoir cours aujourd'hui, il y ait un discours très clair vis-à-vis de l'Etat. Il ne faut surtout pas laisser de faille sur la stratégie qui est la nôtre.

Le budget aujourd'hui illustre tout ce que je viens de dire, à la fois de l'espoir vis-à-vis de cette population, de l'espoir qui consiste à répondre à des besoins qui sont importants, mais aussi de dire que finalement malgré tous ces efforts qui sont fournis, le compte n'y est pas, le compte est ailleurs et il faut donc pouvoir se mobiliser pour permettre que nos citoyens vivent de manière plus digne."

**Madame NICOL :** "Monsieur le Maire et Chers Collègues, cet exercice n'est pas nouveau dans un débat d'orientation budgétaire où les mêmes choses sont redites. J'ai entendu, une fois de plus, que la Droite n'avait pas de côté social, qu'elle ne souhaitait pas aider la population, ceci de la part de Monsieur RUSSIER. D'année en année, on répète toujours les mêmes choses et moi aussi, je vais quand même dire que la Droite se soucie bien évidemment de la population dionysienne et c'est à ce sujet là que je voulais intervenir.

La question que je me pose est de savoir quelle est réellement la valeur ajoutée de la municipalité vis-à-vis de la population quand on voit les statistiques au niveau des ZUS.

D'ailleurs, il faut dire que dans le rapport 2009 sur les ZUS, vous ajoutez que c'est la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 qui fait obligation, dans son article 4 de présenter un rapport à leur assemblée délibérante lors du débat annuel sur les orientations générales du budget.

Cela laisse supposer que si la loi ne l'obligeait pas, on n'aurait pas forcément de rapport et parfois la loi a du bon, merci, cela permet de voir ce que vous pouvez mettre dans ce rapport.

Que voit-on dans le rapport sur les Zones Urbaines Sensibles, il y en a trois concernant notre ville : Franc-Moisin/Bel Air, Floréal/Saussaie et Cité Allende. Je me demande ce que vous avez, vous, ajouté comme plus-value aux statistiques qui sont données ? Parce que l'on ne sait pas ce que vous avez réalisé.

Il y a les chiffres clés Insee, il y a « profession banlieue », il y a des documents de la mission interministérielle à la Ville, il y a bien évidemment les budgets par rapport aux associations, ce que vous donnez, ce que l'Etat donne dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Mais quel est le résultat ? Nous avons très peu de données sur la réalisation de ce que vous faites depuis longtemps, puisqu'il y a un rappel historique de la politique de la Ville à Saint-Denis depuis 1989 à 2009, donc 20 ans. Vingt ans de rappel historique. J'aurais bien aimé

qu'en 20 ans, vous puissiez nous dire, en dehors de l'ensemble des constructions, parce que vous êtes très forts sur le nombre de logements construits. Oui, il faut construire des logements, mais il y a aussi la qualité de la vie et la qualité de la Ville.

Il y a aussi le problème de la réussite éducative. Cela m'inquiète un peu quand je vois qu'en sixième il y a toujours des enfants qui ont plus de 2 ans de retard. Ils sont en sixième à la rentrée. Cela veut dire qu'ils ont été dans les classes primaires. Qui est sensé s'occuper du primaire? Bien sûr, il y a l'Etat, mais aussi la municipalité.

Vous pourriez quand même demander plus. Mais si, Monsieur PROULT. Il semblerait que vous vous contentiez de peu, c'est ce que je regrette. Vous faites des petites demandes, des modules relais, 800 € par ci, vous ne mettez pas beaucoup de moyens.

Quand vous dites que la Ville n'a pas de moyens, pardonnez-moi, mais c'est faux. Vous agitez encore le chiffon rouge en disant: "les réformes de l'Etat vont nous enlever plein de choses, que nous aurons beaucoup moins d'argent à cause de la suppression de la Taxe Professionnelle, que nous serons obligés d'augmenter les impôts, mais que nous ne le ferons que si nous sommes complètement étranglés, bien sûr, en dernier recours."

Mais tout cela, c'est faux et vous le savez très bien. Ce n'est pas la peine d'agiter le chiffon rouge. Ce serait pour les années 2011, 2012, 2013...mais pour l'année 2010 vous savez très bien que les choses ne vont pas changer, l'Etat vous attribuera toujours le même montant.

Ce qui serait quand même juste, c'est qu'un jour vous donniez à l'ensemble des conseillers tout ce que vous recevez de l'Etat en une année, pour que nous puissions le dire et que vous puissiez le reconnaître, au lieu que ce soit vous qui le dites. Au lieu de tromper la population, d'un commun accord, tout le monde devrait savoir ce que la ville touchait de par la perception de sa taxe professionnelle, et ce qu'elle aura de toutes façons par l'Etat, plus tout ce que Monsieur SALI a rappelé et que vous ne voulez jamais reconnaître. C'est quand même paradoxal.

Vous nous indiquez les actions et les moyens retenus dans le cadre de la politique de la Ville, donc des contrats urbains de cohésion sociale, où l'on voit que la part de la Ville est quand même minime.

J'aimerais bien que chaque maire-adjoint, dans sa délégation, puisse lors d'un débat d'orientation budgétaire nous dire en quoi il a progressé dans l'année, puisqu'il est aussi responsable d'un quartier, que nous puissions savoir ce qui s'est réellement passé sur ce quartier et que ce soit chiffré.

Parce que là il n'y a pas grand-chose de chiffré. Ce sont de bonnes intentions et heureusement, parce que tout le monde a de bonnes intentions vis-à-vis de la population, mais il faut voir les résultats. Quels sont les résultats ? Nous ne le savons pas.

On ne pourra même pas vous dire l'an prochain: "vous aviez décidé..." Je reconnais que c'est une astuce, mais c'est limite de mauvaise foi. Vous ne mettez aucun budget en face des différents souhaits, donc de renforcer les dispositifs de prévention, de développer le sport, de développer l'action pour une ville verte et durable. Nous n'avons aucun budget. Donc, évidemment l'an prochain, nous ne pourrons pas vous dire: là vous aviez décidé de dépenser tant et vous n'avez rien fait, puisque là nous ne savons même pas si vous alliez mettre pour l'accueil des TIG au sein des services municipaux, ce que vous allez faire réellement : vous nous dites "développement de l'accueil". Combien il y en a aujourd'hui ? Combien il y en aura

demain ? Combien vous voulez espérer accueillir de personnes pour les Travaux d'Intérêts Généraux? Nous ne savons pas ! Nous n'avons aucun élément de comparaison.

La mise en place des médiateurs de nuit, c'est effectivement intéressant. Mais il y a aussi les médiateurs de jour. J'ai vu dans le Journal de Saint-Denis que les personnes de l'ENF étaient obligés d'être accompagnées pour faire leur travail dans la cité Romain Rolland et qu'en plus, non seulement ils seront accompagnés et ne pourront faire leur travail que le matin et qu'en plus ils ne devront pas avoir d'appareil photo. Mais c'est dramatique. Je ne sais pas si vous vous rendez compte où l'on en est.

Ensuite, vous parlez des médiateurs de nuit, mais vous ne parlez pas de tous les médiateurs de jour qu'il faudrait pour accompagner les personnes etc..

Surtout concernant la réussite éducative, on ne sait pas de toutes façons, ce n'est pas indiqué. "Part des élèves en retard d'au moins 2 ans en sixième en 2008, il y en a 14 sur la ZUS Allendé". C'est 14 sur combien d'élèves de sixième ? Voilà ce qui serait intéressant de savoir. Bon bien voilà, il y en a une centaine, peut-être un peu plus. Donc c'est énorme. Il faudrait pouvoir comparer avec la rentrée 2009, vous devez avoir le chiffre, vous devez pouvoir nous dire s'il y a eu une progression ou s'il n'y en a pas.

S'il n'y a pas de progression par rapport à cela, que l'on s'interroge tous ensemble sur la nécessité peut-être de faire quelque chose en plus concernant l'éducation, concernant le suivi des enfants, parce que tous les parents sont pour que les enfants réussissent.

Que concerne exactement l'accompagnement scolaire à Allende ? Il n'y a rien. Nous avons des tableaux, en plus il y a des fautes d'orthographe, vous savez que j'ai horreur des documents où il y a des fautes d'orthographe. Et quand vous mettez pour nous-mêmes : nous et même, il y a des "s" ou des choses pareilles, enfin bon !

Quand vous nous donnez tout ces documents, je vais vous dire ce dont j'ai l'impression : ce sont des choses qui sont rajoutées les unes aux autres. C'est-à-dire que Franc-Moisin/Bel Air il y a une ZUS, il y a des dossiers. Allende il y a une ZUS, il y a des dossiers. Floréal/Saussaie il y a une ZUS, il y a des dossiers. On nous compile tout cela, il n'y a pas d'unité de l'ensemble du document.

Vous me direz si je me trompe, mais quand on voit un tel rapport, on a l'impression que les données ont été vite fait mises, parce que c'est obligatoire de par la loi, que les documents n'ont pas tous la même forme parce qu'ils ne viennent pas des mêmes lieux. Cela veut dire que les associations ne sont pas présentées sous la même forme etc..

Donc, je trouve que c'est un travail un peu léger. C'est dommage pour nous de ne pas pouvoir avoir d'évaluation, ni sur ce qui a été fait, car ce sont des chiffres de 2008, ni par rapport à ce qui se fera ou ne se fera pas, et je mettrai tout sur le fait que cela risque de ne pas se faire, parce qu'il y a toujours des difficultés et des retards à la fois dans les constructions, dans les réalisations, dans les projets, nous sommes assez habitués à cela. Sauf que vous vous engagez de moins en moins, vous ne chiffrez plus rien et vous donnez des approximations qui sont tout à fait regrettables.

Vous ne faites pas de rappel. Vous mettez augmentation à 1,3 %. Mais de quoi ? C'est par rapport à une masse. Une diminution de 0,87 %, mais par rapport à quoi? Il faut donner tous les chiffres si l'on veut être cohérents, si on veut pouvoir avoir une vision.

Evidemment, c'est très court, ce n'est qu'un débat d'orientation budgétaire. Nous verrons par la suite, lors du vote du budget, comment intervenir s'il y a des éléments plus chiffrés."

**Monsieur DUCOS-FONFREDE :** "Tout simplement, on va repartir pour refaire le point très précisément sur la déclaration du 1<sup>er</sup> ministre qui s'appelle François FILLON sur la suppression de la Taxe Professionnelle.

Cette suppression va permettre de soutenir la croissance, c'est son but premier. Il faut savoir que la Taxe Professionnelle est une taxe qui pénalise lourdement les PME françaises par rapport à la concurrence au moins européenne. Vous savez que l'on vit dans un marché libre à l'intérieur de notre communauté européenne. Donc la suppression de cette taxe professionnelle va permettre à un certain nombre d'entreprises de retrouver des marges de manœuvre pour pouvoir réexporter, donc retrouver de l'emploi. Cela peut concerner en particulier le bassin de l'emploi qui nous concerne. Donc, on ne peut pas râler parce que les entreprises de la Plaine risquent de se porter mieux dans le futur et se plaindre que l'on aura un souci de recettes communales.

Monsieur Fillon dit : "cette suppression ne pénalisera pas les collectivités locales qui bénéficieront de stimulations complémentaires en 2010. Les ressources fiscales de la Taxe Professionnelle seront compensées à hauteur de 17,1 milliards d'euros, soit 98,8 %. Il s'agira de transferts fiscaux. Pour que la compensation soit totale, l'Etat viendra rajouter les 1,2 % restants en dotations".

C'est une déclaration du 1<sup>er</sup> ministre, on peut quand même faire confiance à un 1<sup>er</sup> ministre en principe. Enfin, le 1<sup>er</sup> ministre a rappelé à tous les maires que le lien entre entreprises et territoires sera préservé. C'est le premier point.

Donc, je voudrais que l'on arrête ce débat sur le transfert de la Taxe Professionnelle, puisque pour 2010, pour le budget dont on parle, il n'y a pas de débat à avoir. Nous aurons cette compensation, nous l'aurons point et à la ligne.

Ensuite, je voudrais répondre à Monsieur BAGAYOKO qui nous dit très gentiment qu'il s'occupe de la jeunesse et que l'on s'en occupe depuis toujours dans cette ville.

Je voudrais rappeler pour le 2<sup>ème</sup> Conseil Municipal consécutif, le cas du Collège Jean Lurçat, responsabilité du Département, alors géré par une majorité communiste. Ce collège de notre bonne ville a brûlé il y a maintenant 6 ans. Depuis 6 ans, on attend la reconstruction du collège Jean Lurçat qui au dernier délai devait être reconstruit pour cette année. Donc, finalement on ne sait pas trop quand.

Aux élus du Département, qui sont également élus de cette commune et aux habitants de cette commune et aux élus de cette commune, je rappelle l'urgence qu'il y a de cesser de faire travailler des gosses dans des préfabriqués. C'est inadmissible, c'est scandaleux. Et je n'ai pas retrouvé, contrairement à ce qui avait été annoncé, les fameuses motions que je réclame. Parce que quand il s'agit de "gueuler" contre le gouvernement, il y a toujours une motion dans cette assemblée, en tête de discussion. Où sont les motions qui ont été portées par la mairie auprès du Conseil Général en 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 ? Vous n'avez pas été capables de nous les fournir, parce qu'elles n'existent pas.

Il y a eu des courriers : "Nous ne sommes pas contents. C'est trop tard." Mais non, aujourd'hui il faut savoir protester. Nos enfants ont besoin d'être éduqués et ils ont besoin de conditions de travail normales. Et nous ne sommes pas en mesure, dans notre ville de Saint-Denis, de fournir des conditions de travail normales à un certain nombre de collégiens. Je le répète, c'est inadmissible.

Enfin dernier point, on est le 21 janvier. Que s'est-il passé le 21 janvier ? Parce que nous parlons de l'éducation, mais il y avait une grève de nos enseignants aujourd'hui. Je vous rappelle que la loi fait obligation aux maires d'organiser, la loi, c'est la loi d'ailleurs, un service d'accueil. Pour la sixième fois consécutive, depuis que cette loi existe, ce service d'accueil n'a pas été mis en place par la mairie de Saint-Denis. Donc, ce jour de grève dans plusieurs branches d'activités, notamment l'Education Nationale, c'était une occasion de tester.

Vous savez que je suis issu du gaullisme social et ce gaullisme social est une branche réellement attachée à la grève. D'ailleurs ce droit de grève a été confirmé en 1946 selon la Constitution. Ce n'est pas un pur hasard

Mais quand on est un gaulliste social, on est profondément Républicain. Cela veut dire que l'on est vigilant sur le respect de tous les droits et de tous les devoirs.

La loi sur le service minimum dans les écoles participe pleinement à ce respect du droit individuel. En effet, l'école, au-delà d'être un lieu d'enseignement constitue également la prise en charge horaire des enfants qui permet aux parents d'exercer leur activité professionnelle. Un mode de garde qui permet d'assurer l'accueil des enfants à l'école lorsque les enseignants sont en grève, permet donc en théorie de garantir parallèlement au droit de grève, un droit d'aller au travail.

Qu'une loi fasse débat, qu'elle soit votée par une majorité contre l'avis d'une opposition, cela a été le cas, c'est l'essence même de la démocratie. Mais, une fois que la loi est votée, la loi doit s'appliquer. En démocratie, la désobéissance citoyenne est un non sens.

Un individu qui brave la loi, c'est sa responsabilité individuelle qu'il expose à des sanctions individuelles. Mais quand une collectivité, comme c'est le cas en ce moment, brave la loi, ou qu'un élu dans l'exercice de son mandat brave la loi, c'est l'exercice de l'absolutisme, par définition. Parce qu'on n'a pas le droit, quand on est élu, de braver la loi.

Je peux comprendre que l'application de la loi soit difficile. Cela demande une certaine organisation. Mais je sais aussi qu'un certain nombre d'animateurs municipaux, de responsables de garderies et autres, sur lesquels on pourrait compter pour assurer le service minimum, sont parfois eux-mêmes grévistes. Je sais aussi qu'un certain nombre de locaux scolaires ne sont pas toujours bien adaptés à un accueil non scolaire et à une bonne organisation de l'encadrement qui doit être assumé par le Maire. Mais c'est une responsabilité. La loi nous en fait obligation.

Il existe pour tout cela une souplesse dans l'application de la loi qui prévoit donc de ne pas sanctionner, en premier temps, les communes qui pourraient démontrer l'incapacité d'organisation et les moyens disponibles suffisants.

Mais dans une commune qui a 170.000.000 € de budget, qui a la taille de Saint-Denis, démontrer l'incapacité d'organisation, cela semble difficile à faire.

Je rappelle quand même que nous sommes dans une des villes d'Ile de France, pour laquelle le pourcentage de Rmistes et de chômeurs est le plus important. Cela veut dire que des gens disponibles nous en avons autour de nous.

Donc c'est curieux que ce soit dans notre commune que l'on ne puisse pas trouver suffisamment de personnes pour accompagner et pour regrouper nos enfants les jours de grève. Comprenne qui pourra.

Je signale que dans le Département, il semble qu'il y ait eu seulement 16 communes sur les 40 que comporte le département, qui n'aient pas appliqué l'obligation.

Là, je me dis que les choses sont en train de changer. Parce que nous sommes passés d'une majorité de communes qui n'appliquait pas cette obligation à plus des 2/3 des communes qui appliquent l'obligation aujourd'hui. Et bien sûr à Saint-Denis, on s'en dispense.

C'est curieux d'ailleurs que ce soient les communes du département qui sont tenues par la Gauche et particulièrement par le PCF qui veulent se dispenser des obligations de la loi.

Alors je dis aux électeurs de Saint-Denis, très clairement : faut-il choisir comme conclusion soit les maires de Gauche s'assoient allègrement sur la loi, c'est la première possibilité, ou alors, les villes de Gauche, et en particulier celles du PCF sont beaucoup moins bien administrées que les autres, puisqu'elles sont les seules aujourd'hui à être incapables d'assumer leurs responsabilités.

Je vous rappelle que les élus locaux se doivent d'être exemplaires. Et dans ce département plus difficile que d'autres, chaque violation de la loi pourrait servir de mauvais exemple à d'autres personnes.

C'est ce que je voulais dire sur l'organisation de ce que nous faisons pour la jeunesse. Et nous venons de démontrer dans cette ville aujourd'hui que nous étions extrêmement performants. Merci."

**Madame PAVILLA :** "Je voudrais rappeler à Monsieur DUCOS-FONFREDE qu'il y a en fin de Conseil Municipal des questions d'actualité. Là nous étions sur la discussion du rapport d'orientation budgétaire.

Deux petites remarques, très rapidement, il me semble que l'année dernière les collègues de l'opposition avaient demandé qu'il y ait un vrai rapport d'orientation, et qu'il n'y ait pas en même temps le budget, et ce soir, c'est ce que nous faisons. Il n'y a pas de montants et justement, j'attendais que le débat nous aide à prioriser un certain nombre d'orientations, parce que nous savons très bien que dans le contexte actuel, tout ne pourra pas être réalisé.

La deuxième chose, je ne reviens pas sur le contexte un peu difficile que Fabienne a décrit, plusieurs l'ont dit, c'est un contexte national, européen sans précédent. C'est dans ce contexte que les collectivités locales préparent leur budget 2010.

Je voudrais souligner simplement que dans ce contexte difficile, la ville fait le choix de ne pas brader le service public. C'est le cas par exemple du budget pour les personnes âgées retraitées.

A Saint-Denis, les plus de 60 ans représentent 12 % de la population. Et on sait que cela n'ira qu'en progressant parce que l'allongement de l'espérance de vie ne fait qu'augmenter.

Donc, je voudrais vraiment souligner que même s'il n'y a pas de développement comme tel, le budget reste un budget constant et cela veut dire : comment on va tenir pour toujours offrir un service public de qualité. Je voulais le souligner."

**Monsieur SALI :** "Monsieur BAGAYOKO, vous avez le droit d'avoir votre vision des choses, votre vision de Saint-Denis, de son évolution et je ne vous le conteste pas, vous avez le droit de développer tout un discours politique, le temps que vous souhaitez, le développer d'ailleurs, je ne le conteste pas et vous l'assumez politiquement, c'est très bien.

Vous avez aussi le droit de contester catégoriquement, et même véhémentement nos positionnements politiques, c'est votre liberté, vous êtes dans un combat, très bien, je ne vous le conteste pas non plus.

Par contre, il faut faire une nouvelle fois très attention aux mots que vous utilisez : le mensonge, la perversion. Les connotations sont limites. Cela renvoie à d'autres interventions ici. Il ne faut pas s'effaroucher vis-à-vis de certaines, alors que les vôtres sont vraiment au-delà de la ligne blanche à certains moments.

Donc, on a le droit d'être dans la confrontation politique, dans des visions politiques différentes, vous pouvez même caricaturer, comme le fait Monsieur RUSSIER, mais on reste dans la politique. Là vous en sortez. Je trouve cela éminemment regrettable, cela retire évidemment beaucoup de portée à ce que vous dites.

La deuxième chose : c'est quand même un peu fort de comparer le Conseil Général et la Ville de Saint-Denis, la ville en général. Parce que d'abord, d'un point de vue général, je serais à la tête d'un département qui présente un budget en déficit prévisionnel de 100.000.000 € je serais assez nerveux. Mais j'imagine qu'il n'y a pas que moi.

Je pense que la situation telle que je la connais par la presse, j'ai beaucoup moins d'informations que vous, Monsieur BAGAYOKO et que Madame HAYE, ce que j'en ai comme écho c'est que quand on présente une telle situation on est plus qu'inquiets. Moi, cela ne me fait pas sourire, Monsieur BAGAYOKO. En plus, vous êtes membre de cette assemblée. Cela me rendrait très très nerveux et cela m'inquiéterait beaucoup.

Après, les causes je ne les connais pas. Donc, je fais confiance au Président que vous citez, dans ses explications. Et l'explication principale d'après ce que je comprends, ce sont les transferts de charges. Mais, bien sûr, c'est une explication tout à fait convaincante, évidemment. Les transferts de charges qui ont eu lieu, au transfert à l'euro près, mais qui effectivement ne sont pas dans la durée, surtout s'agissant de transferts de charges sur des sujets sociaux aussi importants que le RMI, le RSA, l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie qui sont des dépenses considérables. Evidemment cela représente une charge énorme pour le Département et si les choses ne sont pas prévues, cela le met en très grande difficulté. Ce n'est pas comparable avec Saint-Denis.

Les transferts de charges par l'Etat à Saint-Denis ne sont pas de cette nature, ni de près, ni de loin.

Donc, autant je comprends la situation - telle qu'on nous l'expose en tout cas - de ce qui se passe au Conseil Général, je le comprends et je partage l'inquiétude énorme et la nécessité de

se mobiliser, de réagir et d'exiger des compensations de l'Etat et là il faut être absolument catégorique, autant le raisonnement que vous tenez par rapport au Conseil Général et que je partage, ne s'applique pas à la Ville de Saint-Denis. Cela n'a rien à voir. Les causes et difficultés rencontrées à Saint-Denis n'ont rien à voir avec celles rencontrées par le Département, pour me contenter de ce qui est dicible, de ce qui est dit. Après le reste, chacun a ses analyses.

Je termine sur ce que j'ai dit, Monsieur BAGAYOKO. Je ne sais pas si j'assumerai une quelconque responsabilité dans cette ville un jour, là n'est vraiment pas la question. Moi ou d'autres, ce n'est vraiment pas le problème.

Vous dites que vous n'avez pas entendu de pistes permettant des alternatives. Mais vous écoutez mal aussi. Je ne vais pas vous faire perdre votre temps, je sais que le vôtre est très utilisé, je ne vais pas demander de revisionner et de réécouter. Vous avez le sentiment que l'on répète toujours les mêmes choses. Oui, nous disons les mêmes choses, mais nous disons des choses fortes. Notamment, je ne développe pas, sur la modernisation du service public, sur le travail de long terme que l'on devait mener qui permettait de desserrer l'étau dans lequel nous sommes et qui se referme chaque année un peu plus dans cette ville.

Tout ce discours, je ne l'égrène pas, car cela va durer 2 heures de plus et vous auriez protesté, mais il y a un discours de fond, je suis infiniment désolé et vous ne voulez pas l'écouter.

Pour terminer, j'insiste beaucoup sur le fait qu'il faut s'écouter. Vous en faites ce que vous voulez bien évidemment. Vous avez des visions et des conceptions différentes, comme disait le grand philosophe : "entre les intérêts, il peut y avoir des compromis" on le voit tous les jours. Je n'y suis pas coutumier en ce qui me concerne, cela coûte suffisamment cher, mais d'autres sont habitués. Mais entre deux conceptions du monde, évidemment, les compromis n'existent jamais, si ce n'est des compromissions, mais là on ne s'y retrouvera pas. Mais par contre, on peut rester dans la norme du respect, les uns et les autres."

**Monsieur LABAUNE :** "Monsieur BAGAYOKO, Bally, lorsque j'ai parlé de Madame SOULAS tout à l'heure en disant, à propos de ce qu'elle a dit sur JUPPE, qu'elle est malhonnête, je ne risque absolument rien, parce qu'elle est malhonnête. Si vous aviez dû me faire un procès tous autant que vous êtes, ce serait déjà fait.

Par contre, la remarque qui vient d'être faite par Monsieur SALI peut amener un procès. Monsieur PRIVE en a déjà gagné un. C'est l'argent du contribuable que vous mettez en avant, à un moment où l'on parle du budget, c'est bien de le rappeler. L'avocat prend plein pot, il se régale ici."

**Monsieur PAILLARD :** "Monsieur LABAUNE, c'est un débat d'orientation budgétaire."

**Monsieur LABAUNE :** "Et l'argent de l'avocat, il ne rentre pas dans le budget de la Ville, Monsieur le Maire ? Vous le mettez dans quelle poche ?"

**Monsieur PAILLARD :** "Vous êtes prié d'apporter des réflexions sur la construction du budget."

**Monsieur LABAUNE :** "C'est de l'argent. Mais, oui, il faut rappeler à Bally de ne pas puiser pour des procès futurs dans l'argent du contribuable.

Deuxième chose, à propos de Bally, j'y ai pensé en passant à côté de lui tout à l'heure, la proximité de Bally BAGAYOKO et de Madame LE TORREC et je vous trouve 1 million de plus, moi.

L'argent donné au CCN, le million, j'en ai trouvé un de plus, cela en fait 3. Une intervention ou 2 de plus, trois rangs plus loin et je vous en trouve 5.

Madame PAVILLA, tout de même, par rapport aux propositions, je pense que Monsieur DUCOS-FONFREDE les a très bien exposées tout à l'heure, les propositions de l'opposition. C'est celles que vous essayez de dissimuler depuis tout à l'heure, derrière un discours plus ou moins bien articulé. Par pitié pour Monsieur RUSSIER, je ne qualifierai pas cela autrement.

Quelles sont nos propositions? Sécurité, Salubrité et Jeunesse. On ne peut pas le dire autrement et dans cet ordre là.

Passé le message à Madame LE TORREC."

**Monsieur PROULT :** "Deux choses assez vite.

Je suis disposé à discuter sur la réussite éducative. Mais, Madame NICOL, si on veut vraiment travailler ensemble, le meilleur lieu pour agir sur la réussite de tous les enfants à Saint-Denis, c'était cet après-midi dans la rue pour réclamer avec les enseignants en grève des postes. Parce qu'au final, c'est 30.000 postes en 3 ans qui ont été supprimés dans l'Education Nationale, 30.000 postes !

Quelle est la conséquence de cela à Saint-Denis ?

Je dirai un mot sur le S.M.A. C'est près de 750 journées. Il y a déjà 2 ou 3 semaines, 750 journées scolaires d'enfants qui n'ont pas eu lieu parce qu'il n'y a plus de remplaçants. Parce que les remplaçants ont été mis sur les postes fixes et parce que l'on ne veut pas ouvrir la liste complémentaire, c'est 750 journées d'enfants devant maître qui n'ont pas eu lieu.

C'est 750 journées où les enfants auraient dû apprendre, où ils auraient dû avoir un maître ou une maîtresse, où on aurait dû leur apprendre quelque chose, qui n'ont pas eu lieu. C'est quoi? C'est la réduction du nombre d'enseignants en RASED à Saint-Denis (moins 10 unités cette année), alors que nous n'avons jamais eu autant d'enfants et que nous n'avons jamais eu autant besoin de maîtres pour prendre en charge ces enfants, pour prendre en charge dans des moments spécifiques les enfants qui avaient le plus de difficultés.

C'est le refus du gouvernement, du ministre, de classer en Zone d'Education Prioritaire les nouvelles écoles de la ville, malgré la demande de la Ville, des enseignants, des parents d'élèves.

La conséquence de cela ce sont des classes à plus de 25 élèves, des conditions d'enseignement détériorées et donc bien sûr moins de temps pour être à l'écoute, pour apprendre aux enfants. C'est là aujourd'hui la vraie détérioration.

L'attaque qui est faite sur le service public d'éducation a des conséquences directes sur la réussite de tous les enfants. Il y a d'autres éléments à travailler, mais c'est là la première chose et c'est cela qu'il faut travailler en premier lieu. C'est pour cela que le meilleur lieu pour défendre la réussite de tous les enfants, c'est en ce moment dans la rue avec les enseignants.

Sur la question du S.M.A., Monsieur DUCOS-FONFREDE, vous avez fait une petite erreur, ce n'est pas très grave, peut-être ne le savez-vous pas, c'est 26 villes en Seine Saint-Denis qui ne mettent ou qui n'ont pas pu mettre en œuvre le S.M.A.

Vous dites à Saint-Denis c'est possible. A Perpignan, ils ont essayé, ils avaient acheté 3.000 sandwichs pour les animateurs, ils se sont retrouvé avec 3.000 sandwichs sur les bras dont ils ne savaient pas quoi faire parce que cela a été un échec total.

Aujourd'hui, il y avait 80 % de grévistes dans les écoles de la Ville. 80 % de grévistes dans les écoles de la Ville, c'est plus de 450 enseignants, avec les taux que l'on demanderait, il faudrait le double d'animateurs, près de 900 personnes pour prendre en charge les enfants.

Nous avons été avertis mardi midi, alors que nous aurions dû l'être lundi midi, du nombre d'enseignants en grève. Puis, c'est aussi le droit de grève des personnels de la Ville. Aujourd'hui, je ne connais pas le pourcentage de grévistes de la Ville, ils étaient nombreux les personnels de la commune en grève.

Outre, ce que l'on peut penser de ce service minimum d'accueil qui est une atteinte au droit de grève, il y a des impossibilités qui sont elles réelles.

Puis, je voudrais revenir sur ce sujet, ce que l'on demande vraiment à l'Education Nationale c'est de prendre en charge les enfants, de mettre des moyens pour remplacer. C'est là où il y a aujourd'hui le vrai problème. C'est face à cela que les familles sont confrontées aujourd'hui.

Quand vous arrivez à l'école le matin et que l'on vous dit, reprenez votre enfant parce que sa maîtresse ne sera pas remplacée. Cela arrive nettement plus souvent dans cette ville que le nombre de jours de grève.

Je voudrais illustrer la question du décalage entre les dotations de l'Etat et le développement de la Ville et sa croissance.

C'est heureux que la Ville se développe. C'est heureux qu'elle soit sortie d'une dynamique de récession. C'est heureux qu'elle agisse contre la spécialisation du territoire. Cela appelle le développement du service public. Cela appelle donc du service public local. Cela appelle donc un budget en croissance. Cela appelle, quand on fait le projet qui est le nôtre, que ce développement ne se fasse pas au détriment des plus modestes ou tout simplement qu'il soit pour tous.

Je prends l'exemple de la restauration. En trois ans, c'est-à-dire depuis 2007, depuis que les chiffres qui vont servir aux prochaines dotations, ce sont près de 1.500 enfants supplémentaires qui ont été inscrits dans les écoles de Saint-Denis.

C'est environ 1.000 enfants de plus en restauration scolaire, restauration scolaire ouverte à tous et que nous voulons garder ouverte à tous. Restauration scolaire où le tarif de base de 0,15 € est payé par 21 % des enfants qui y déjeunent.

J'entendais Madame NICOL qui disait qu'elle ne savait pas ce que faisait la Ville. Voilà, le tarif minimum pour déjeuner..."

**Madame NICOL :** "Cela a déjà été voté il y a longtemps."

**Monsieur PROULT :** "Cela a été voté il y a longtemps, mais c'est quelque chose qui reste, que nous voulons développer. Quand l'Etat ne prend pas en compte le fait que cette ville se développe, qu'elle accueille de plus en plus d'enfants dans ses écoles, dans ses services publics et en particulier dans son service public de restauration, cela veut dire qu'il ne prend pas en compte les 1.000 enfants qui mangent tous les jours en plus dans les restaurants scolaires. Ce n'est pas vrai qu'à Saint-Denis, mais dans toutes les villes qui se développent.

Que font-elles ces villes qui se développent ? Elles sont confrontées à un choix : on ferme l'accès à la restauration, on le réserve aux gens qui travaillent ou on augmente les prix.

Intervention hors micro inaudible.

Les villes qui l'ont fait gratuitement, vous savez ce qu'elles disent aux gens qui sont au chômage ? Elles disent : vous êtes au chômage. Gardez votre enfant chez vous. Ce sont les gens les plus modestes qui n'ont pas accès à la restauration collective. Voilà ce que font les villes qui font le repas gratuit.

Ce n'est pas le choix qui a été fait à Saint-Denis. Le choix qui a été fait à Saint-Denis, c'est que personne ne paiera plus de 50 % du coût d'un repas. Dans cette ville, un repas coûte 8 € un repas pour un enfant (denrée, animation, production). Le tarif moyen, c'est 2 € Personne ne paye plus de 50 %. Nous voulons maintenir ce service public. Nous le maintenons, nous le développons parce que nous accueillons de plus en plus d'enfants dans ce service. Et nous le développons en investissant dans la cuisine centrale, 3 millions d'euros qui sont mis dans la cuisine centrale.

Est que l'Etat prend en compte cela ? Non l'Etat ne le prend pas en compte. Les Dotations Globales de Fonctionnement quand elles sont basées sur la population que nous avons il y a 3 ans, ne prennent pas en compte le fait que depuis 3 ans nous avons accueilli 1.000 enfants de plus dans les écoles.

Mille enfants de plus dans les écoles, un rapide calcul, c'est à la charge de la Ville plus de 700.000 € par an pour lesquels l'Etat ne nous aide absolument pas. C'est cela la question de la dotation exceptionnelle que nous méritons, que les dionysiens méritent. Ce n'est pas pour la Ville, c'est pour le développement du service public.

Il y a une question d'orientation, mais voilà l'exemple concret de ce que nous demandons : la prise en compte du développement de cette ville, développement heureux. Mais pour que ce développement reste un développement où tout le monde a sa place, il faut que le service public puisse se développer. Quand les dotations ne suivent pas, voilà ce que cela donne.

Nous ne ferons pas le choix de réduire le budget, parce que réduire le budget cela voudrait dire que l'on fait payer le développement de la Ville aux plus modestes. Ce n'est pas notre choix. Mais il faut que l'Etat prenne en compte cette situation, parce que nous le méritons, les dionysiens le méritent."

**Madame SOULAS :** "J'ai écouté très attentivement l'ensemble de ce qui a été dit ici, mais je ne vais pas reprendre point par point. Je vais essayer de m'attacher à ce qui me semble le plus important ou le plus nécessaire pour y apporter quelques éclaircissements.

Jaklin l'a dit, l'an dernier le débat d'orientation budgétaire précédait d'un mois le vote du budget. Le reproche nous avait été fait que vu les chiffres que nous donnions, ce débat d'orientation ne servait à rien, que le budget était bouclé.

Cette année nous sommes 2 mois en amont du budget et donc nous sommes sur des orientations, sur des intentions, sur des hypothèses et tout n'est pas bouclé. Maintenant, on nous le reproche.

Sur les liens financiers notamment avec Plaine Commune et la complémentarité des budgets, il est bien évident que ce qui a pu être dit l'an dernier existe encore aujourd'hui et est renforcé, et au moment du vote du budget nous mettrons en exergue les actions qui sont financées par Plaine Commune sur le territoire pour bien montrer l'ensemble des politiques publiques de la Ville et de l'Agglomération qui peuvent être développées sur ce territoire.

Pour répondre à Monsieur SALI sur les dotations et la perte de 21 € par habitant, si ma mémoire est bonne j'ai fait la démonstration lors du vote du Compte Administratif, avec les chiffres 2008, les chiffres 2009 de l'ensemble des dotations qui étaient prises en compte. Donc, je pourrais le refaire, mais je n'avais pas repris tous les chiffres ce soir pour refaire cette démonstration. Mais je l'ai déjà faite devant ce Conseil.

Sur sa demande des subventions qui sont versées, le document est en cours de finalisation, il sera donc transmis assez rapidement.

Un petit point sur l'augmentation du produit de l'impôt local. Oui, il a augmenté. Mais il a augmenté avant tout du fait du dynamisme du territoire. Dans ce cadre, il est dû, pour sa majeure partie, à l'augmentation des bases physiques. Il est également dû à l'augmentation des valeurs locatives décidées chaque année par les services fiscaux, et enfin effectivement du fait de l'augmentation des taux, notamment celle qui a été décidée l'an dernier. Mais, on ne peut pas imputer l'augmentation du produit fiscal à l'augmentation des taux.

Par ailleurs, je voudrais rappeler que plus de 60 % du produit de la fiscalité locale provient des entreprises par la Taxe Foncière et non des ménages.

Un mot sur l'économie de 1 million sur le personnel. Il faut le rapporter à l'ensemble du budget du personnel. Donc, la conclusion que nous aurons lors du vote du compte administratif, c'est que le budget du personnel sera dépensé à 98,99 % pratiquement. Donc, le manque de service rendu à la population, il faut le relativiser de manière très importante. Il suffit d'une journée de grève comme aujourd'hui ou de quelques autres et nous sommes dans ces chiffres.

Sur le FCTVA, je rappellerai que ce n'est pas une dotation, c'est le remboursement des dépenses de la TVA versées par la collectivité sur ses investissements. Et ce n'est qu'un remboursement partiel de ce montant de TVA versé sur ces investissements.

Ce que nous avons demandé, comme beaucoup d'autres collectivités, quelle que soit leur couleur politique, c'était que ce remboursement intervienne dans le délai le plus rapproché de la dépense.

Nous avons gagné une année de décalage. Puisqu'avant nous percevions ce remboursement à N + 2, aujourd'hui, c'est à N + 1. Donc nous avons gagné une année.

Mais les entreprises perçoivent le remboursement de la TVA dans le trimestre, la plupart du temps, dans les 6 mois, selon les chiffres d'affaires.

Donc, les collectivités sont encore moins bien traitées que ne le sont les entreprises et les collectivités assurent encore la trésorerie de l'Etat.

Sur le décalage des dotations par rapport à l'augmentation de la population. Je ne vais pas le redévelopper parce que David PROULT a donné un exemple qui montre ce décalage.

Ce que nous disons, c'est que la ville a gagné 14.000 habitants entre 1999 et 2006. La population n'est comptabilisée qu'en 2006 pour les dotations 2008 etc.. Ce report dans le temps, c'est ce qui nous pénalise et c'est un rattrapage de ce fort décalage que nous réclamons.

Pour ce qui est de l'investissement 2009, l'objectif qui avait été fixé dans la convention avec l'Etat a été tenu et même un peu au-delà.

Sur les dotations aux collectivités, je rappelle globalement que l'enveloppe décidée dans le cadre de la Loi des Finances va augmenter en 2010 de 0,6 %, soit la moitié de la prévision d'inflation.

Mais où est la prise en compte de l'augmentation de la population? Jamais dans le montant de l'enveloppe. Alors bien entendu, un certain nombre de dotations prennent en compte le critère population. Elles augmentent. Mais, comme l'enveloppe reste stable, on diminue d'autres dotations pour arriver à retomber à l'équilibre. Donc globalement et pour l'ensemble des collectivités de ce pays, les dotations par habitant diminuent.

Sur la suppression de la Taxe Professionnelle, un certain nombre de mes collègues ont dit des choses que je partage complètement. Effectivement, le premier qui a employé le terme dans le débat ce soir, c'est Laurent RUSSIER : les résultats sont moins pires que ce que nous pensions. Mais cela ne veut pas dire que tout va bien et qu'il n'y a plus de problèmes.

L'autonomie des collectivités est moins remise en cause que dans la première version, mais cela ne veut pas dire qu'elle n'est plus remise en cause. Les collectivités perdent en autonomie.

Sur la compensation: oui, les compensations sont assurées, nous dit-on, à l'euro près en 2010. En 2011, 2012, 2013, 2014 l'euro près n'est plus certifié. A partir de 2015, cela devrait être revu pour permettre une péréquation.

Aujourd'hui même, à l'association des maires des grandes villes de France, dans une réunion de travail, la démonstration a été faite que les collectivités gagnantes de la réforme seront de plus en plus gagnantes dans le temps et que les collectivités perdantes de la réforme, ce qui est le cas de Plaine Commune, je le rappelle, seront de plus en plus perdantes du fait que la taxe de remplacement est moins dynamique que ne l'était la Taxe Professionnelle. Il y a une perte de dynamisme extrêmement importante.

Juste quelques mots pour dire que le rapport d'orientation budgétaire tel qu'il a été rédigé n'emploie pas le mot de modernisation du service public. Mais les développements qui y sont contenus donnent bien le sens dans lequel nous avons travaillé et nous continuons à travailler. Nous allons même travailler encore plus fort, de manière à aller vers ce que nous appelons jusqu'à très peu de temps la modernisation du service public.

Cette démarche non seulement n'est pas oubliée, mais elle est au contraire renforcée dans nos propositions. De même que les démarches qualité sont aujourd'hui poursuivies et étendues à d'autres secteurs de l'activité municipale.

Pour terminer, juste un mot sur la comparaison avec Boulogne, même si cela a déjà été évoqué. Combien de places en crèche, combien d'habitants accueillis dans un centre municipal de santé, combien d'enfants en centres de loisirs, combien d'enfants en restauration scolaire etc.. ? Il faut comparer avec des données un peu fiables et réfléchies."

**Monsieur PAILLARD :** "Merci. Dans ce débat d'orientation budgétaire, c'est sur quoi vient de finir Fabienne, c'est-à-dire le développement de nos propres services publics sur la ville, l'offre de services à la population, l'accompagnement des populations, c'est d'une toute autre nature ici que dans bien d'autres villes, Boulogne pour ne pas la citer de nouveau.

Et c'est de cela dont il s'agit, notre capacité à développer du service public dans la Ville. C'est un choix de société effectivement, et ce sont ces choix qui sont remis en cause par la politique de Droite, par celle de SARKOZY.

J'entends bien la Droite dans notre assemblée qui défend coûte que coûte, qui est prête à même à faire croire que la Taxe Professionnelle ne disparaît pas, alors que c'est vraiment un constat, annoncé par le 1<sup>er</sup> Ministre, par le Président de la République que la Taxe Professionnelle disparaît. Elle est compensée sur 2010, mais il n'y a aucune garantie sur le reste du temps. Donc, c'est un choc complet.

C'est donc une certitude en moins pour les prévisions de recettes, nous n'avons aucune certitude sur la prévision de nos recettes, ici comme dans toutes les collectivités territoriales de France et de Navarre.

Je crois que c'est dans un grand élan de recentralisation et un grand élan de perte d'autonomie fiscale que se situe le vote de notre budget.

La deuxième chose que nous disons ici, c'est la spécificité dionysienne, c'est-à-dire la non prise en compte de l'augmentation exceptionnelle de la population dans notre ville qui génère bien évidemment des dépenses supplémentaires, dès 2010 bien évidemment et la non compensation aujourd'hui.

Il y a donc deux choses majeures qui se passent. La première, une remise en cause profonde du paysage par des réformes territoriales importantes qui sont dénoncées. La deuxième, c'est le développement de notre mode de vie qui n'est pas pris en compte.

Il y a un certain nombre de choses qui ont été dites autour des orientations budgétaires. A mon avis, les choses ne sont pas fixées à ce jour. D'ici mars, un travail doit être fait encore à partir d'un certain nombre de choses, mais ce qui nous concerne vraiment, c'est le développement du service public, même s'il y a encore des choses à ajuster, j'en ai entendu quelques unes ce soir.

Il y a des batailles à mener, nous l'avons vu en rencontrant beaucoup de gens dans la dernière période. Je pense que les gens sont assez inquiets et je crois que nous pouvons nous faire entendre. Nous avons écrit au Secrétaire d'Etat aux Collectivités Territoriales, vous avez le courrier sur table, mais je crois qu'il y a un certain nombre de batailles pour lesquelles si on veut, comme le disait Philippe JULIEN, renverser le rapport de force, il faut que nous soyons beaucoup plus auprès de gens pour que nous puissions nous mobiliser ensemble sur les

questions du devenir du service public local et du devenir offert aux dionysiens. Mais c'est vrai aussi pour d'autres villes. Il y a besoin absolument de se retrouver.

Il y a encore en février, jusqu'au vote du budget, des mobilisations, mais aussi des réflexions pour aller jusqu'au vote de notre budget.

En tous les cas pour ce soir, il s'agissait d'avoir un premier échange. Donc, nous prenons acte du débat. Merci."

Arrivée de R. GOMIS, V. LE TORREC, P. BRAOUEZEC,  
E. BELIN, V. POUJOL

Sortie de M. LELIEVRE (ayant donné mandat à A. M WANNASS),  
V. POUJOL, F. ROBLIN, M. CAROLY

## **LE CONSEIL PREND ACTE**

### **2 - Fabienne Soulas, Adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal d'approuver le versement d'acomptes aux associations:**

**Monsieur DUCOS-FONFREDE :** "Comme je l'avais demandé lors de la séance privée du Conseil Municipal, il y a maintenant une dernière colonne dans laquelle figure le pourcentage que représente l'acompte par rapport à la subvention 2009.

Alors, je me suis posé la question, janvier, février, mars quel poids cela représente dans une année? C'est une question idiote vous allez me dire. Trois mois sur douze, a priori, cela a l'air de représenter quelque chose comme 25 %, le professeur de mathématiques ne me contredira probablement pas.

Si on ne veut pas que les associations périssent, on peut effectivement se dire que l'on pourrait leur avancer un peu moins de 25 %, peut-être 20 % ou 15 %, de manière à ce qu'elles tiennent le coup entre le 1<sup>er</sup> janvier et le moment où l'on sera en mesure de leur verser ce que peut-être un jour nous voterons. Car je ne sais même pas si un jour nous allons voter ces subventions pour l'année. Donc OK, 25 % c'est bien.

Ensuite, on regarde le fameux tableau en bas et on se rend compte que l'ensemble des acomptes que l'on a l'intention de verser représente 38,18 % de l'année. Alors 38,18 % on va refaire le calcul en sens inverse, cela représente combien de mois sur 12 mois? Tiens, c'est bête, on va financer ces associations jusqu'au 10 mai. Ah, peut-être que le 10 mai nous n'aurions pas été capables de leur donner le montant de l'année.

Je trouve la méthode totalement effrayante, absurde et antidémocratique. Pourquoi ? Parce que vous êtes en train de verser 38 % de ce qui n'est même pas décidé de donner à ces associations l'année prochaine.

Je sais, la démocratie, le vote, il est acquis dans cette assemblée. Il y a des gens qui obéissent au capitaine aveuglément et qui vont voter comme un seul homme ce que l'on veut leur demander de voter sans discuter. Mais cela me semble extrêmement curieux comme méthode quand on réfléchit à ce qu'est la démocratie dans une assemblée.

Moi, aujourd'hui si on me dit qu'il faut voter 38 % du budget de l'année des associations, je vous dis non.

Et je vous dis non pour une excellente raison, une raison tout à fait aussi démocratique que votre manière de faire, c'est qu'il est inadmissible de voter 38 % des budgets des associations de l'année dernière, tant que nous n'avons pas vu la première ligne du premier rapport de leur activité de l'année dernière. Et cela est inadmissible. Vous ne me l'enlèverez pas le mot de la bouche. Je trouve cela inacceptable, inadmissible. Et je voterai contre. Je pense que je ferai plus que voter contre, je pense qu'il faudra aller plus loin que le simple vote contre.

Après cela, on peut rire. Mais on est très raisonnable avec le Journal de Saint-Denis, Communiquer à Saint-Denis ne coûterait finalement que 204.9000 euros pour les faire survivre, ces pauvres chéris, pendant quelques mois.

Ceci dit, nous pourrions discuter association par association. Il y en a qui sont tout à fait intéressantes et qui mériteront mon vote favorable. Je suis complètement d'accord. J'espère que nous aurons les bilans, les résultats, le nombre d'adhérents, la manière dont elles ont été financées en dehors de la commune.

Nous avons besoin d'informations avant d'engager, vous nous demandez d'engager quand même 1.875.503 € Madame SOULAS cherche 2.100.000 € pour l'année prochaine. Eh bien voilà ! On va se dispenser de voter cela. Déjà pendant quelques jours, on va avoir 1.800.000 € de provisions d'avance, un petit matelas, sur les 2.100.000 qui vont éviter aux dionysiens d'être augmentés de 3 % l'année prochaine sur leurs impôts locaux.

Soyons sérieux, je pense que la méthode n'est pas sérieuse. La méthode n'est pas démocratique et je me demande dans quelle mesure elle est légale, puisque je vous dis engager 1.800.000 € sur des projets qui n'ont pas commencé, pour lesquels nous n'avons pas eu le moindre rapport, me semble extrêmement curieux comme méthode.

Je n'ai pas plus à dire sur ce sujet."

**Monsieur SALI :** "Il s'agit d'association avec lesquelles la Ville a des conventions pluriannuelles dont certaines sont reconduites. Donc, ce sont des associations installées, connues avec un rythme de dépense habituel, donc il y a une forme de légitimité à les reconduire avec un acompte.

Donc, pour ce qui nous concerne, nous voterons ces acomptes, sauf pour la dernière association et je vais expliquer pourquoi.

Mais cela dit, entre temps, je confirme, et cette fois en séance publique du Conseil Municipal, donc publiquement et solennellement, Monsieur le Maire, nous vous demandons de mettre à disposition à l'occasion du vote des subventions, au moment du vote du budget, pour toutes les associations auxquelles nous attribuons ou réattribuons des subventions, les documents prévus par la loi, sur les associations qui seront subventionnées, à savoir les PV d'assemblée générale, les instances dirigeantes et le bilan d'activité, y compris de trésorerie. La loi le prévoit et c'est une obligation de mettre ces documents à disposition à l'ensemble des élus du Conseil Municipal, même des administrés d'ailleurs qui le demanderaient. Les différents services concernés ont ces documents bien évidemment : le sport, la culture, la santé et bien sûr la vie associative.

Donc il faut absolument les mettre à notre disposition. Le défaut de ces pièces, de mon point de vue, est un défaut de respect de la loi.

La demande est faite solennellement, je le confirmerai par courrier recommandé comme je le fais habituellement.

La deuxième chose concerne Communiquer à Saint-Denis. Sur ce sujet, il s'agit d'une constante nous concernant, à savoir que nous considérons que le Journal ne remplit pas la mission que lui confie Communiquer à Saint-Denis. Et j'avais demandé à récupérer des informations sur l'association Communiquer à Saint-Denis.

Les statuts font apparaître qu'il est absolument très difficile de pouvoir adhérer à cette association. Or, tout dionysien doit pouvoir adhérer librement à l'association Communiquer à Saint-Denis, je trouve. Or, il est spécifié très clairement que le Conseil d'Administration peut refuser, sans justifier, la moindre adhésion. Ce qui franchement ne me semble pas démocratique du tout. Il me semble que n'importe quel citoyen de la Ville doit pouvoir adhérer. Au contraire, si le C.A. refuse il doit le motiver, il faut inverser les choses.

Donc, il me semble que la Ville de Saint-Denis qui est le principal bailleur de cette association indépendante et démocratique, Communiquer à Saint-Denis, doit lui demander de réviser ses statuts pour que l'adhésion de la diversité dionysienne puisse avoir lieu dans cette association à laquelle vous avez confié une responsabilité majeure, comme l'a très bien souligné la Chambre Régionale des Comptes avec un certain nombre de conclusions qui ne devront pas rester sans suite, je le pense.

Par ailleurs, mon observation s'appuie sur la liste des membres du Conseil d'Administration et du bureau, c'est public, donc je peux les citer, Monsieur le Maire, le bureau est composé de : Monsieur Gilles HENIQUE, on le retrouve dans beaucoup d'associations paramunicipales, Madame RODRIGUEZ et Monsieur SOUCHEYRE, qui ne sont pas des personnes très éloignées de la pensée de la direction municipale, c'est leur liberté bien sûr, mais enfin de là à avoir une telle situation de monopole, cela pose un problème, objectivement.

Lorsque nous avons demandé le bilan d'activité sur l'assemblée générale, j'ai eu droit à un rapport moral daté du 24 juin, dans lequel les présents ne sont pas signifiés, le rapport n'est pas signé, et il y a de vagues considérations sans aucune description d'activité ou quoi que ce soit.

Je vous le dis tranquillement, c'est vraiment se foutre du monde. J'ai bien compris que cela avait été fait en catastrophe pour me répondre à cette demande qui est, encore une fois conforme à la loi, bien évidemment, sinon vous ne l'auriez pas fait, mais il ne faut pas que cela se reproduise.

Donc, l'échéance prochaine, c'est le vote des subventions en bonne et due forme et je demande notamment pour les associations paramunicipales, puisqu'on les appelle comme telles, à avoir l'ensemble des documents prévus par la loi, dûment signés et actés par les organes dirigeants de ces associations. Je vous remercie."

**Monsieur DUCOS-FONFREDE :** "Précisions supplémentaire : aujourd'hui allons-nous voter pour le paquet à 38 %, ou allons-nous voter ligne à ligne ?"

**Monsieur PAILLARD :** "Nous allons voter ligne à ligne."

**Monsieur DUCOS-FONFREDE :** "C'est plus démocratique déjà."

**Monsieur VASSALLO :** "J'ai juste deux remarques à la suite des interventions précédentes.

Tout d'abord, la responsabilité de l'ensemble des élus ici s'accommode mal de l'espèce de suspicion permanente qui pèse sur le financement. Mais au-delà de cela, l'activité de la vie associative mérite à mon sens beaucoup mieux que cette suspicion permanente et larvée. Les responsables et les militants associatifs de la ville apprécieront les actes et les paroles de chacun.

Deuxième élément, la totalité des associations qui sont listées aujourd'hui pour ce subventionnement partiel sont aussi toutes des entreprises, Monsieur DUCOS-FONFREDE. Comme entreprises, elles ont des salariés, elles ont une trésorerie, elles ont un équilibre économique à assurer, elles ont des clients, des usagers, des fournisseurs et elles ont des entrées sorties d'argent, des recettes, des dépenses, qui ne sont pas forcément égales tout au long de l'année.

Cela m'étonne que la Droite qui est un si beau chantre de l'entreprise et de l'initiative entrepreneuriale ne s'aperçoive pas que dans le tissu associatif, un certain nombre d'associations ont des responsabilités d'entreprise, d'employeur et d'acteur économique.

C'est quand même assez cocasse que ce soit une majorité de Gauche, bien ancrée à Gauche, qui soit obligée de vous le rappeler. Les propos que vous avez tenus à ce sujet, me semblent économiquement au moins, tout à fait irresponsables."

**Monsieur WANNASS :** "Cela concerne les acteurs associatifs à Saint-Denis. Si ces associations conventionnées il faut leur avancer un acompte pour leur fonctionnement et leur gestion, il y a d'autres associations également qui sont actives, sur des quartiers plus difficiles, avec des salariés également et leur subvention ne tombera, si tout va bien, qu'au mois d'avril ou mai."

**Madame SOULAS :** "Très brièvement. Je ne reviendrai pas sur la place des associations dans la vie dionysienne et en particulier de celles qui sont citées et qui ont une activité importante dans le champs culturel, sportif ou autre qui nécessite de prendre en compte l'ensemble de ces activités, donc de leur permettre de poursuivre leur activité dans les meilleurs conditions.

Monsieur DUCOS-FONFREDE vous nous dites qu'il est inadmissible de voter 38 % sur l'enveloppe de l'an dernier. Justement, c'est parce que nous sommes responsables et sérieux que nous faisons cette proposition.

Cela a été dit par mes collègues, mais je tiens à le répéter, ces associations sont aussi des employeurs avec des salariés et en plus elles ont une responsabilité sociale au sens large de la vie de la ville et des dionysiens. C'est donc pour permettre que leurs activités puissent se poursuivre dans de bonnes conditions que nous faisons cette proposition.

Pourquoi nous sommes contraints d'aller au-delà des 25 % ? Mais tout simplement parce qu'il y a d'autres financeurs et notamment l'Etat pour certaines qui lui ne vote pas de subvention en début d'année.

En général c'est plutôt en fin d'année, là c'est normal, quand ce n'est pas l'année suivante pour l'année qui vient de passer.

Donc, le dépassement des 25 % est fait pour prendre en compte l'activité et le rythme des rentrées des recettes au fil des mois et de l'année."

**Monsieur DUCOS-FONFREDE :** "Juste une réponse rapide, le 38 % reste tout autant choquant pour moi, même après ce que vous venez de dire. Mais que nous nous comprenions bien, il est évident que dans cette liste, il y a énormément d'associations qui ont un rôle que je reconnais tout à fait et que je ne discute absolument pas.

Ce que je suis en train de discuter, c'est le 38 %, ce n'est pas le rôle d'un certain nombre d'associations. Il y en a qui sont plus curieuses comme Communiquer à Saint-Denis dont Georges SALI a parlé également. Son utilité dans la vie sociale de Saint-Denis me semble moins évidente que celui de certaines autres, comme l'Avant-Garde ou le SDUS. Mais le rôle de l'immense majorité de ces associations n'est pas discuté par la Droite. Que l'on se comprenne bien !

Je vous demande de nous donner des éléments pour nous montrer que 38 % sont utiles. Pour l'instant, sur le tableau que j'ai, tout ce que je peux découvrir, c'est qu'il y a 38 % ce qui est étonnant, 38 % cela nous amène au début mai. Cela fait beaucoup de l'année."

**Madame SOULAS :** "Le vote global des subventions interviendra lors de la séance de mars, avec les procédures de versement, nous serons courant avril, donc pas très loin du début mai pour la suite.

Sur la légalité des avances sur subvention, c'est une pratique extrêmement courante dans l'ensemble des collectivités locales pour aider le mouvement associatif. La seule obligation, c'est qu'il y ait eu une subvention l'année précédente que l'on se limite à une avance et non pas à la décision d'une subvention en tant que telle avant le vote du budget."

**Monsieur PAILLARD :** "Nous allons procéder au vote association, par association et en plus pour un certain nombre d'entre elles au vote des conventions."

Départ de F. PERROT (ayant donné mandat à G. SALI)

Sortie de M. MENSION, J. JURJEVIC, C. RANGUIN, B. BAGAYOKO, P. JULIEN

Retour de M. LELIEVRE

**1 – le versement d'acomptes aux associations ou organismes suivants :**

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| 1) Festival de Musique           | POUR.....39<br>ABST.....3 (UMP)   |
| 2) Théâtre Gérard Philipe        | POUR.....39<br>ABST.....3 (UMP)   |
| 3) Cinéma l'Ecran                | POUR.....39<br>CONTRE.....2 (D. LABAUNE/X. DUCOS FONFREDE)<br>ABST.....1 (E. NICOL) |
| 4) Les Musiques de la Boulangère | POUR.....39<br>ABST.....3 (UMP)   |
| 5) DCA Découflé                  | POUR.....39<br>ABST.....3 (UMP)   |
| 6) Saint-Denis Union Sports      | POUR.....40<br>ABST.....2 (E. NICOL/ D. LABAUNE)                                    |

|  |   |
|--|---|
| 7) Saint-Denis Emotion                   | POUR.....39<br>ABST.....3 (UMP)                                   |
| 8) Club Vélocipédique Dionysien          | POUR.....39<br>ABST.....3 (UMP)                                   |
| 9) La Dionysienne                        | POUR.....39<br>ABST.....3 (UMP)                                   |
| 10) Avant-Garde de Saint-Denis           | POUR.....40<br>ABST.....2 (E. NICOL/D. LABAUNE)                   |
| 11) Cosmos Saint-Denis                   | POUR.....39<br>ABST.....3 (UMP)                                   |
| 12) Club 93                              | POUR.....40<br>ABST.....2 (E. NICOL/D. LABAUNE)                   |
| 13) Muay Thai Lumpini                    | POUR.....39<br>ABST.....3 (UMP)                                   |
| 14) Racing Club Kas Kad                  | POUR.....39<br>ABST.....3 (UMP)                                   |
| 15) Canal                                | POUR.....39<br>ABST.....3 (UMP)                                   |
| 16) Maison du Commerce et de l'Artisanat | POUR.....40<br>ABST.....2 (X/ DUCOS FONFREDE/<br>D. LABAUNE)      |
| 17) CASC                                 | POUR.....39<br>ABST.....3 (UMP)                                   |
| 18) Maison de la Santé                   | POUR.....39<br>ABST.....3 (UMP)                                   |
| 19) Communiquer à Saint-Denis            | POUR.....31<br>CONTRE.....11 (UMP/ Socialistes et<br>Partenaires) |

**2 – la conclusion de conventions avec les associations ou organismes suivants et d'autoriser le Maire à les signer :**

|                                |                                 |
|--------------------------------|---------------------------------|
| 20) Avant-Garde de Saint-Denis | POUR.....39<br>ABST.....3 (UMP) |
|--------------------------------|---------------------------------|

Retour de M. CAROLY

|                        |                                 |
|------------------------|---------------------------------|
| 21) Cosmos Saint-Denis | POUR.....40<br>ABST.....3 (UMP) |
|------------------------|---------------------------------|

Sortie de G. SALI

|                                  |                                 |
|----------------------------------|---------------------------------|
| 22) Club Vélocipédique Dionysien | POUR.....38<br>ABST.....3 (UMP) |
| 23) La Dionysienne               | POUR.....38<br>ABST.....3 (UMP) |
| 24) Saint-Denis Emotion          | POUR.....38<br>ABST.....3 (UMP) |
| 25) Saint-Denis Union Sports     | POUR.....38<br>ABST.....3 (UMP) |

### **3 - Jacqueline Pavilla, Adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de solidarité de 4 000 €aux sinistrés du séisme en Haïti**

**Madame RENAUD :** "Nous voterons bien sûr cette subvention à HAITI. La presse, comme la télévision ne tarissent pas sur l'élan de générosité des Etats occidentaux face à cette catastrophe naturelle. Mais cet élan est bien dérisoire et vient bien tard.

Si ce pays est touché si durement par ce séisme, c'est surtout la conséquence de la misère. Misère dont l'impérialisme français, comme l'impérialisme américain portent une lourde responsabilité.

Du 17<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle, la bourgeoisie française a pillé cette île. Les fortunes des bourgeois bordelais et nantais se sont édifiées sur l'exploitation des esclaves noirs dans les champs de cannes à sucre. Ensuite l'impérialisme américain a pris le relais.

Depuis des décennies, toutes les dictatures de ce pays ont été soutenues, voire installées par le gouvernement américain.

Alors ces Etats peuvent hypocritement prétendre soutenir HAITI, ils portent l'entière responsabilité de sa misère actuelle.

Quand aujourd'hui, les américains font débarquer 10.000 marines, c'est peut-être pour assurer la sécurité des transports et des distributions de vivres, mais c'est surtout pour maintenir cet ordre et finalement l'ordre impérialiste.

Cette aide est d'ailleurs bien dérisoire, 20 millions proviennent de l'Etat français, 100 millions des Etat-Unis, alors qu'une seule journée d'occupation militaire en Afghanistan revient à 377 millions par jour.

Heureusement que la générosité populaire s'est elle encore manifestée et ce, sans calcul politique."

**Monsieur DELION :** "Juste une petite réflexion sur le deuxième paragraphe. On parle de plusieurs milliers de victimes, je pense qu'il serait bien de rehausser de plusieurs milliers, puisqu'aujourd'hui Paul Antoine BIEN-AIME, Ministre de l'Intérieur d'HAITI, estime le nombre de morts à 200.000, donc je pense qu'il serait bien de réévaluer. Sachant qu'en plus, dans les considérants qu'on parle de dizaine de milliers de morts. C'est une petite correction.

Je tenais à dire que je suis vraiment fier que Saint-Denis ait réagi de la sorte de façon aussi rapide en accueillant une association haïtienne à Saint-Denis le lendemain et le surlendemain de cette catastrophe.

Je tiens aussi à dire que je suis vraiment favorable à l'aide d'urgence de 4.000 €octroyée à Cités Unies de France.

Par contre, je regrette que dans ce rapport, un peu comme est intervenue Agnès, nous ayons une réaction uniquement humanitaire et que nous répondions de façon urgente.

Je pense que ce serait aussi l'occasion de dénoncer le pillage des ressources de l'Etat haïtien, le néocolonialisme dont ce pays a été victime, notamment par la France, mais comme Agnès le rappelait aussi, par l'impérialisme américain.

Je propose d'ajouter en introduction un petit texte assez simple. Je voudrais savoir si c'est envisageable ?

Non? je trouve dans ce cas que c'est extrêmement dommage. Je le lis quand même :

"Les catastrophes naturelles révèlent les travers des sociétés les plus pauvres et cette catastrophe s'avère d'autant plus terrible que HAITI subit encore les conséquences dramatiques de plusieurs siècles d'esclavage, du pillage encore à l'œuvre de ses ressources, du colonialisme qui ne dit pas son nom, d'une occupation militaire.

Si la France avait refusé d'accueillir la famille DUVALIER exilée en France avec une fortune de 900 millions de dollars volée à l'Etat haïtien, soit une somme supérieure à la dette extérieure haïtienne, le drame d'aujourd'hui aurait des effets moins cruels et de nombreuses vies auraient été épargnées."

**Monsieur DUCOS-FONFREDE** : "Nous partageons complètement le souci d'aider HAITI. D'ailleurs, j'ai un communiqué ici d'un garçon qui s'appelle Xavier BERTRAND qui disait il y a quelques jours :

"Au lendemain du terrible tremblement de terre de magnitude 7 qui a meurtri HAITI et ravagé notamment la capitale Port au Prince, nous faisons appel ce jeudi 14 janvier à la solidarité des élus, du mouvement populaire et plus particulièrement des élus UMP. Dans les jours et les semaines qui vont suivre, il faudra proposer, lors des sessions des conseils municipaux, de voter des subventions exceptionnelles pour venir en aide à cette population de ce pays touché par cette catastrophe majeure. Vous connaissez les liens très forts qui unissent la France et Haïti depuis longtemps. "Notre mouvement en a la capacité", note Xavier Bertrand, et il invite à mettre en œuvre toute démarche qui pourrait être utile pour apporter notre aide.

Je suis très content que la commune s'associe à ce que l'UMP a demandé de faire à tous les élus de ce mouvement."

**Madame NICOL** : "Permettez-moi d'être un peu plus grave et de trouver quelque peu indécentes les interventions qui viennent après la lecture du rapport.

Pour ma part, j'aurais préféré aussi, plutôt qu'entendre ces commentaires, une minute de silence pour les victimes du tremblement de terre. Merci."

**Monsieur WANNASS** : "J'avais fait la remarque lors de la séance privée que le rapport est mince. Je supposais à l'époque que c'était l'urgence de le passer à cette séance là. Il m'avait été dit qu'au Conseil Municipal, il serait plus étoffé.

Sincèrement, la contribution d'Eric lui donne de la dimension, de l'épaisseur. Le fait de dire : nous avons mis à disposition la salle de La Bourse du Travail, nous avons fait ceci, nous avons fait cela, cela reste gentil, mais cela ne positionne pas politiquement l'acte de Saint-Denis d'apporter de l'aide."

**Madame RANGUIN :** "C'est vrai que le drame qui frappe Haïti en ce moment fait que le monde entier a le regard tourné vers ce pays. Je suis assez choquée de voir la façon dont les médias traitent la situation, à savoir que l'on dirait que c'est la première fois que l'on entend parler de Haïti en tant que pays pauvre.

Effectivement, c'est un pays qui est ravagé depuis très longtemps et il a fallu attendre une catastrophe aussi dramatique pour que le monde entier prenne en compte la situation pour le coup dramatique de ce pays.

C'est vrai que la France n'a pas été à la hauteur de ses responsabilités vis-à-vis de ce pays.

Je pense qu'il y a un autre problème qui se pose, c'est par rapport aux catastrophes naturelles qui seront de plus en plus importantes. Il serait temps de poser la question de la situation des réfugiés climatiques qui est une question fondamentale de notre époque."

**Madame PAVILLA :** "Il me semble que la question de la position politique aura tout le temps d'être posée. Pour l'instant les familles haïtiennes que j'ai rencontrées à la Bourse du Travail ont besoin d'être réconfortées et soutenues. Et je crois que la mise à disposition des locaux est quelque chose d'extrêmement important pour eux.

J'espère que les dons apportés par les différents Etats ne sont pas considérés comme des droits. Le soutien de la Ville continue parce que lundi une petite délégation d'élus rencontre encore un collectif d'associations haïtiennes pour voir comment nous continuons à les soutenir dans la durée."

**Monsieur PAILLARD :** "Merci Jacklin. Le sens du don à Cités Unies France nous permet aussi, au delà de l'immédiat, mais de nous inscrire dans la reconstruction avec les coopérations décentralisées que nous avons de collectivités à collectivités territoriales. Donc, cela me paraît rendre solide notre action immédiate et d'avoir quelque chose qui s'inscrit dans le temps.

Je vous propose de passer au vote en l'état, pour que les choses ne soient pas bloquées."

Sortie de S. PRIVE (ayant le mandat de J. FALEYRAS),  
C. MEZERETTE

Retour de G. SALI (ayant le mandat de F. PERROT), P. JULIEN,  
C. RANGUIN, M. MENSION, F. ROBLIN, V. POUJOL

Vote à main levée

ACCEPTÉ A L'UNANIMITE

**4 - Stéphane Peu, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal d'approuver la convention d'intervention foncière tripartite EPFIF/PLAINE COMMUNE/VILLE DE SAINT-DENIS sur le site Pleyel-Confluence à Saint-Denis et d'autoriser le Maire à la signer**

**Monsieur PEU :** "Cette convention foncière serait, après que nous ayons déjà des partenariats avec l'Etablissement Public Foncier dont je rappelle que c'est un outil qui par le biais d'une fiscalité permet d'acquérir, de porter des fonciers pour produire du logement et de

l'activité économique et de l'emploi dans la Région Ile de France et ainsi de réguler le foncier, d'éviter la spéculation foncière et d'essayer de rendre la plus publique possible la maîtrise du foncier au service des projets d'aménagement des villes.

Nous avons déjà signé des conventions particulières pour des terrains avec l'établissement public. Là, il s'agit de signer une convention sur l'ensemble d'un périmètre qui est le périmètre du quartier Pleyel et de la Confluence, dont vous savez tous les projets, notamment dans le cadre de la loi sur le Grand Paris, qui existent sur ce secteur. Donc, il s'agit tout de suite d'essayer, par un système de veille foncière, de maîtriser le plus de terrains possible, de façon à ce que la valorisation foncière que vont générer les projets sur ce secteur soit la plus socialisée possible.

On propose une première convention foncière de 22 millions d'euros d'intervention, 22 millions d'euros qui sont un crédit rechargeable à chaque cession de patrimoine ou de foncier, ce qui nous permettra d'intervenir de manière massive, bien au-delà des seules capacités financières de notre collectivité pour acquérir publiquement du foncier.

Nous continuons de discuter avec l'Etablissement Public Régional Foncier pour étendre cette collaboration à d'autres périmètres de la Ville.

Il nous semblait important d'aller très vite sur ce périmètre qui fait l'objet de beaucoup d'attention et de projets en ce moment."

**Monsieur SALI :** "Je comprends qu'il s'agisse d'un moyen habile et sans doute intelligent d'essayer de garder le contrôle de la situation sur ce secteur, alors que la Société du Grand Paris va être mise en œuvre. Je comprends que l'opération va permettre d'éviter la main mise de la Société du Grand Paris sur un certain nombre de terrains, puisque la loi semble-t-il prévoirait une capacité de préemption prioritaire pour la SGP, mais peut-être que par ce dispositif, il y a possibilité d'échapper à cette logique implacable. C'est ce que je comprends. En tout cas, ce sera beaucoup plus compliqué de justifier pour la SGP de déposséder la puissance publique. Donc, c'est très habile.

Mais cela veut donc dire que l'on va conserver une maîtrise importante sur ce secteur. Cela veut dire qu'il faut agir vite. D'après ce qui est expliqué derrière, il y a un certain nombre de projets qui existent notamment sur confluence, donc c'est le cas.

Un comité de pilotage va suivre la cohérence de l'ensemble je suppose, en tout cas sur la stratégie de prise de possession de terrains et de projets derrière.

Il me semble qu'il faut voir comment intégrer la préoccupation des équipements publics. C'est quand même l'une des grandes leçons des 15 années passées, c'est que l'on n'a pas été efficaces dans la nécessité d'équiper l'espace public à côté de l'arrivée de population. Donc, est-ce que c'est bien pris en compte dans le comité de pilotage? A-t-on des garanties sur les dispositifs de Plaine Commune en particulier que ce soit en équipements culturels, sportifs, bien sûr écoles, crèches etc.

Ce sont des banalités, mais monter une opération immobilière, cela peut être facile à certains moments. Qu'elle corresponde aux objectifs de la collectivité, très bien. Mais souvent les grands oubliés ce sont les équipements à côté.

Donc, comment fait-on pour avoir cette garantie que dans 10 ans, quand les choses seront faites, on ne se retrouve pas dans une situation de déficit.

Puis, la question est posée de l'articulation avec la SGP, dont il faut se méfier sans doute, moi j'en ai la conviction, mais qui peut présenter des avantages importants, je pense tout particulièrement au quartier de La Porte de Paris avec l'enjeu de l'enfouissement. La SGP pourrait être utilisée, parce que ce qui semblait totalement inaccessible, pourrait dans le nouveau contexte devenir accessible. C'est-à-dire que la fameuse réparation de l'immense scandale de la percée sur l'autoroute A1, en plein cœur de Saint-Denis, ce scandale vivant, ce scandale écologique et social qui a été peut-être réparé, je pense, à une échelle au moins de l'Île de France, et dans le cadre de la SGP, on pourrait peut-être obtenir cette réparation. Je pense que l'on peut obtenir quelque chose.

Donc, on est dans une dualité, à la fois de faire très attention à ne pas être phagocytés par des intérêts privés et de profit maximum. Donc, d'un côté, mais de l'autre côté : d'un côté, n'oublions pas la dimension équipements, c'est coûteux, je sais bien, et c'est moins facile et moins rapide à réaliser et de l'autre côté, comment peut-on malgré tout avoir un levier avec la SGP, un levier intelligent, qui permette d'obtenir de grandes réalisations qui nous échappent complètement aujourd'hui, mais qui seraient des atouts considérables pour cette partie nord du territoire de Paris."

**Monsieur PEU :** "Je partage les remarques qui viennent d'être faites par Georges SALI. Cela va m'amener à préciser trois choses que je n'ai pas faites dans la présentation du rapport pour faire vite.

La première est que ce n'est pas un acte de méfiance ou de défiance à l'égard de la future Société du Grand Paris, c'est un acte surtout qui vise à faire attention à la question des temporalités dans la maîtrise foncière. Dès lors que l'on pointe le quartier Pleyel sur une carte d'un futur réseau de transports, rien que de le faire figurer dans la presse? cela fait prendre de la valeur au terrain. Le confirmer par une loi c'est encore une valeur supplémentaire etc.. Plus on arrive vers la concrétisation des projets d'aménagement, quoique l'on en pense par ailleurs, c'est un autre débat, plus la valeur se prend et si on arrive en dispositions de maîtrise publique du foncier quand les hausses de valeur ont déjà été enregistrées, forcément cela coûte plus cher à la collectivité et les retombées publiques, justement pour faire des équipements ou des aménagements publics sont plus faibles. Donc, c'est une question de bonne anticipation de façon à ce que tout de suite la captation de la valeur se fasse par la collectivité publique. Donc, si on s'en tient à la lettre et sans naïveté du projet de loi sur le Grand Paris on est complémentaire, en tout cas partenarial. C'est une disposition, après on verra.

Deuxième remarque, par rapport à l'attention portée aux équipements, c'est une préoccupation très juste, que ne traite pas la convention foncière puisque là c'est du portage sur des durées variables, en fonction des projets du rythme de sortie des projets d'aménagement.

Mais par contre, et cela ne figure pas dans le rapport, je donne l'information, c'est passé au Bureau Municipal de lundi dernier et au bureau de Plaine Commune également, nous lançons une étude urbaine en co-maîtrise d'ouvrage Plaine Commune et la Ville de Saint-Ouen, qui est également concernée de près par le projet Pleyel, pour élaborer une étude urbaine sur ce périmètre du secteur Pleyel et des voies ferrées et de la Confluence, de manière à ce que par la convention foncière d'un côté, par une étude urbaine qui devra préciser un certain nombre de choses en termes d'aménagement, de proportion de bureaux, de logements, d'activités, de logements sociaux, d'équipements, etc., nous puissions être le plus rapidement possible en situation de signer les contrats de développement territoriaux qui sont prévus dans la loi qui a été adoptée par l'Assemblée Nationale sur le Grand Paris et ainsi défendre les intérêts de notre

territoire et de sa population au mieux de ce que nous pourrons faire, et être tout à fait prêts et du point de vue des études urbaines et de celui de la maîtrise foncière pour avoir une négociation qui soit au mieux de nos intérêts."

Sortie de M.A WANNASS, A. AMMI, F. HAYE, Z. HENNI  
Retour de C. MEZERETTE

Vote à main levée

POUR.....39  
CONTRE.....1(D. LABAUNE)  
ABST.....2 (X. DUCOS FONFREDE/  
E. NICOL)

**B) AFFAIRES COURANTES :**

**URBANISME – ACTION TERRITORIALISEE**

**5 - Stéphane Peu, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal d'approuver la mise en place du Pass Foncier sur le territoire communal et de l'expérimenter dans le cadre de l'opération d'ARCADE située au 2 passage Haguette à Saint-Denis**

**Monsieur SALI :** "Est-ce valable pour l'accession à la propriété sur des immeubles anciens ? Ou est-ce valable que pour du neuf ?"

**Monsieur PEU :** "Ce n'est valable que pour le neuf."

Départ de D. LABAUNE  
Sortie de X. DUCOS FONFREDE

Vote à main levée

ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ

**6 - Stéphane Peu, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal de prendre acte du compte-rendu d'activités au titre de l'année 2008 de la SEM Plaine Commune Développement dans le cadre de sa mission d'aménageur de la ZAC Nozal**

**Monsieur PEU :** "Je tente de répondre à une question qui pourrait être légitime pour les 3 rapports suivants. Pourquoi passons-nous des comptes rendus annuels à la collectivité locale de ZAC au Conseil Municipal, alors que la compétence a été transférée ? Tout simplement parce que dans le cadre des conventions entre les Villes de la Communauté d'Agglomération et Plaine Commune, au moment du transfert de la compétence aménagement, les villes sur un certain nombre d'opérations d'aménagement restent contributaires d'un certain nombre de ZAC selon le pacte qui a été établi au moment du transfert global de la compétence aménagement.

Donc, il y a 3 comptes rendus annuels à la collectivité locale.

Le premier sur la ZAC Nozal-Chaudron, vous avez le bilan. Il n'y a pas d'aggravation ni dans un sens, ni dans un autre du bilan prévisionnel de la ZAC et vous avez ce qui a été réalisé en 2008. On est début 2010, mais ce sont des comptes-rendus 2008. Il faut faire un petit effort de mémoire."

**Monsieur SALI :** "Sur le premier, il me semble avoir perçu qu'il y aurait des problèmes de trésorerie sur les trois prochaines années, bien que les tableaux soient incroyablement petits et très complets, ce qui quand même pose problème.

Il y a une augmentation des dépenses qui a du être financée par un emprunt supplémentaire de 10 millions d'euros qui n'était donc pas prévu sur le bilan précédent et la trésorerie qui est assez inquiétante sur les 2 ou 3 prochaines années. Donc, comment gère-t-on cela, parce que les collectivités sont évidemment sollicitées en tout ou partie pour faire face ?"

**Monsieur PEU :** "Il faut savoir qu'entre les premiers bilans qui ont été faits sur la ZAC Nozal-Chaudron et aujourd'hui, il y a eu un étalement dans le temps qui est une des causes principales de l'aggravation notamment de la trésorerie, même s'il n'y a pas de détérioration du bilan à terminaison, ce qui est important, il y a même une légère amélioration pour la Ville de 180.000 €

Mais, ce qu'il faut savoir, pour ceux qui s'en souviennent, à l'origine le prolongement de la ligne 12 du métro, puisque c'est une ZAC qui s'organise autour du futur métro, était prévu en 2007, je ne sais pas si vous vous en souvenez, puis 2009. Finalement aujourd'hui, c'est du ferme et définitif parce que le chantier est bien engagé, ce sera en 2012. Mais c'est aussi ce décalage dans le temps qui a fait qu'un certain nombre de terrains ont été différés et notamment, même s'il y a déjà eu beaucoup de choses de faites, les opérations immobilières autour de la future place du métro. Donc, cela fait un petit décalage dans le temps qui tend un peu la trésorerie, mais nous n'avons pas d'inquiétudes, en raison maintenant de la venue, de manière définitive et sur un calendrier maîtrisé, du métro et donc derrière de la commercialisation des îlots avoisinant la place du métro."

Sortie de Z. ZIDANE, M. MESSAOUDENE

Départ de E. DELION (ayant donné mandat à V. LE TORREC)

Vote à main levée

POUR.....33

ABST.....5 (E. NICOL/G. SALI/  
M. LELIEVRE/M. A CLAIN)

## **7 - Stéphane Peu, adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal de prendre acte du compte-rendu d'activités établi par la SEM Plaine Commune Développement au titre de l'année 2008 dans le cadre de sa mission d'aménageur de la ZAC Porte de Paris**

**Monsieur SALI :** "Sur ce compte rendu, on a vraiment le sentiment en regardant les chiffres que cela n'avance pas beaucoup. Il y a un taux de réalisation des dépenses de 13,8 % et je ne parle pas des recettes 0,75 %, cela fait 7,5 %. C'est vraiment très décevant, on se demande quand est-ce que cela bouge. On le voit physiquement d'ailleurs. Donc, on peut penser qu'à un moment donné cela va démarrer, mais cela met vraiment beaucoup de temps. Et je ne peux pas m'empêcher de faire le lien avec ce que j'évoquais tout à l'heure sur les événements nouveaux depuis tout ce que nous avons construit avec la société du Grand Paris et en tout cas, la notion de Grand Paris, c'est comment peut-on éventuellement redonner un souffle et

peut-être d'agir de façon beaucoup plus ambitieuse sur des choses que nous n'envisagions même pas comme réalisables à cette occasion. Est-ce que nous nous donnons le pari d'essayer d'obtenir un effet de levier majeur grâce à cela."

**Monsieur PEU :** "Nous en avons déjà discuté ici. En raison des difficultés de négociation, notamment avec les services de l'Etat sur le projet d'aménagement de la Porte de Paris et notamment les relations avec les problématiques autoroutières de la Porte de Paris, nous avons décidé ici, je crois de manière assez unanime, si ma mémoire est bonne, de ne pas geler le projet de l'aménagement de la Porte de Paris en attendant l'aboutissement de ces négociations, mais de scinder en deux la phase opérationnelle, la partie nord qui est notamment impérative pour accueillir la plate-forme du Tramway et puis, la partie sud que l'on différerait justement pour essayer d'aboutir le plus convenablement possible dans les négociations avec l'Etat.

Bien évidemment, sur la partie nord qui est la partie opérationnelle, vous le voyez tous avec les chantiers qui sont en cours, surtout que rappelons-nous que nous sommes sur des comptes-rendus annuels de l'année 2008 et ce sera encore sans doute vrai encore en 2009, mais moins en 2010, c'est-à-dire que nous avons surtout été sur des dépenses pour dévier les réseaux, les voiries, le traitement de la gare de bus, le parking etc.. et on va commencer à commercialiser des îlots ainsi créés par ces nouvelles voiries et ces nouveaux réaménagements et ainsi enregistrer des recettes. Mais avant d'enregistrer des recettes, souvent sur une ZAC, il faut constater des dépenses, parce que comme son nom l'indique, une ZAC c'est une zone d'aménagement, il faut viabiliser, remembrer etc.. avant de pouvoir vendre les terrains et encaisser les recettes.

Nous sommes 2008-2009 sur la partie nord, dans la partie viabilisation et remembrement. En 2010, on commercialisera les premiers îlots.

Par contre, la question qui est posée par Georges est pertinente, on espère profiter des débats sur le Grand Paris pour accentuer la mobilisation et les négociations avec l'Etat pour aboutir au meilleur accord possible sur les aménagements de la partie sud."

**Monsieur PAILLARD :** "Et les réparations qui pourraient se faire au niveau urbain."

Retour de J. JURJEVIC, X. DUCOS FONFREDE,  
S. PRIVE (ayant le mandat de J. FALEYRAS), M. MESSAOUDENE  
Sortie de D. PROULT (ayant le mandat de B. KHADJA),  
F. LANGLADE, M. KERHOUS-LASSER,

Vote à main levée

POUR.....31  
CONTRE.....8 (Socialistes et Partenaires/  
X. DUCOS FONFREDE/E. NICOL)

**8 - Stéphane Peu, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal de prendre acte du compte-rendu d'activités de la Société d'Economie Mixte Sequano au titre de l'année 2008 dans le cadre de sa mission d'aménageur de la ZAC Montjoie**

**Monsieur SALI :** "Si on prend la page 24 sur la trésorerie prévisionnelle, il y a un certain nombre d'inquiétudes qui sont mentionnées. Je cite rapidement : "A compter de 2009, en raison de la montée en puissance des travaux d'aménagement et du cadencement du versement des participations de la Communauté d'Agglomération, le découvert de trésorerie pourrait être négatif dès 2010 et atteindre jusqu'à 2,3 M€ au terme de l'année 2011. " donc sur deux ans. "Il sera nécessaire dans ces conditions de mettre en place dès l'année 2010 des financements externes...". Quels sont ces financements externes ? A quoi pensez-vous pour couvrir ce déficit de trésorerie prévisionnelle qui a l'air d'être assez identifié ?"

**Monsieur PEU :** "L'emprunt."

Retour de Z. ZIDANE, F. HAYE, Z. HENNI  
Sortie de S. BERRANDOU

Vote à main levée

POUR.....33  
CONTRE.....8 (X. DUCOS FONFREDE/  
E. NICOL/Socialistes et Partenaires)

**9 – Présentation du diagnostic du Plan Local d'Urbanisme**

**Monsieur PAILLARD :** "Avant de donner la parole à Stéphane, nous sommes amenés à représenter ce rapport à la suite du recours qui a été déposé par Stéphane PRIVE et d'un jugement du Tribunal Administratif, donc il s'agit bien de respecter cette décision et tous ceux qui le souhaitent pourront s'exprimer.

C'est un rapport pour lequel nous avons déjà été amenés à débattre lors de la séance du mois d'octobre. Donc, il ne faut pas faire comme si le débat n'avait pas eu lieu. Il y a déjà eu un échange. Je dis cela d'emblée pour ne pas refaire peut-être complètement l'ensemble du débat que nous avons eu en octobre."

**Monsieur PEU :** "Nous avons fait une présentation de ce diagnostic qui avait mis plusieurs mois à s'élaborer avec un gros travail des services de la Ville et de Plaine Commune et un gros travail du Comité Consultatif.

Vous avez dans le rapport joint l'avis du comité consultatif sur ce diagnostic, avis qui avait été quasi unanime.

Bien évidemment et c'est un peu la réflexion que nous nous étions faite à l'époque, c'est un diagnostic assez complet, indispensable pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme, même si bien évidemment, et c'est la phase dans laquelle nous sommes en ce moment et qui viendra en son temps et en son heure en débat au Conseil Municipal, c'est la phase la plus importante de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme: l'élaboration du PADD (Plan d'Aménagement et de

Développement Durable) qui en fait constitue les grandes orientations sur l'avenir de notre ville, son urbanisation et les choix fondamentaux qui en découlent.

A moins que le Maire me le demande, je ne propose pas de détailler à nouveau le diagnostic. J'avais présenté à l'époque le Power Point et l'avis du Comité Consultatif.

Je vais surtout vous faire part de notre souhait après une interruption momentanément pendant la séquence des élections municipales et un peu après de la phase d'élaboration du PLU, de prendre le temps d'élaborer le PADD, nous prendrons du temps supplémentaire s'il le faut, mais nous voulons réactiver la mobilisation du comité consultatif qui a un peu souffert en raison de cette interruption un peu longue entre la phase diagnostic et la phase orientation. Donc, nous sommes en train de prendre un certain nombre de mesures d'information, de communication, de réactivation des démarches quartier, du mouvement associatif de façon à redonner à ce comité consultatif et à l'élaboration des orientations de notre PLU toute la force et la dynamique participative qui doit être la sienne.

Nous prendrons le temps nécessaire pour avoir une participation la plus large possible. Il y a eu des réunions de quartiers à l'automne qui ont été très intéressantes et nous nous sommes donnés un certain nombre de rendez-vous dans le 1<sup>er</sup> semestre et un calendrier de travail avec 9 réunions thématiques pour le comité consultatif qui démarreront début mars, après qu'au mois de février nous ayons essayé de le refonder."

**Monsieur DUCOS-FONFREDE :** "Deux petits problèmes techniques, nous n'avons pas la page 13 ici. Peut-être y en a-t-il qui l'ont ?"

**Monsieur PAILLARD :** "On va essayer de vous la mettre à disposition. C'est une erreur d'impression."

**Monsieur DUCOS-FONFREDE :** "Peut-être que cela va annuler la délibération."

**Monsieur SALI :** "Encore que moi cela ne me fasse pas sourire outre mesure, d'abord parce qu'en droit la délibération a été annulée par le Tribunal Administratif et il n'y a pas eu débat, il n'y a pas eu de présentation.

J'ai demandé en conférence des présidents à Monsieur le Maire de bien vouloir présenter intégralement la délibération. Dans un accord qui peut paraître étonnant, mais qui à force d'être habituel finit par poser des questions entre le Maire PC et le Président du groupe UMP, il a été acquis que la présentation avait eu lieu. Donc c'était contre notre volonté que cette décision a été prise.

Je suis au regret de vous le dire, mais je constate une nouvelle fois une convergence d'opinion entre la Droite et le PC qui, remarquez, renvoie à une longue histoire. Depuis 1945 et 1946, c'était sur un autre sujet tout à l'heure, cela pourrait faire réfléchir le jeune Laurent RUSSIER, s'il s'ennuie.

En droit la discussion n'a pas eu lieu, en fait elle n'a pas eu lieu. Nous n'allons pas refaire l'histoire, mais le 23 octobre 2008, vous nous avez fait sortir de ce Conseil Municipal sur un sujet absolument essentiel, essentiel, qui est le diagnostic du PLU, qui comportait effectivement des éléments de présentation qui auraient dûs être discutés dans le détail. Cela n'a pas été possible. Vous nous donnez vaguement un document. Monsieur DUCOS-FONFREDE, en l'occurrence votre allié de ce soir sur cette affaire, note que sur la page 13, il n'y a pas... mais c'est extrêmement grave, Monsieur DUCOS-FONFREDE.

Le document est complètement lapidaire, je ne parle même pas des analyses sur l'état d'évolution de la pauvreté de la population à Saint-Denis qui manifestement désintéresse complètement la majorité municipale. Elle ne mérite pas de discussion bien évidemment. Mais si vous allez aux conclusions, alors là c'est le pompon, pages 22 et 23, vous avez des photos, conclusion et trois points, d'un générique total. Donc, nous sommes chargés de nous en contenter.

Je trouve que ce n'est pas sérieux, c'est politiquement irresponsable et c'est juridiquement une nouvelle fois une défaillance de la Ville de Saint-Denis.

Vous êtes habitués à ne pas respecter la loi. En voilà un nouvel exemple.

Je rappelle quand même que sur cette affaire, la Ville de Saint-Denis a dépensé 11.000 € dont a bénéficié le cabinet d'avocat, tant mieux pour eux, tout le monde n'est pas perdant. Quand on voit la plaidoirie qu'ils ont développée, absolument pathétique, en substance que j'étais méchant, je n'étais pas dans l'affaire en plus, mais on m'a cité pour dire que j'étais méchant avec vous. Donc, voilà le niveau d'argumentaire juridique de vos avocats qui ont été payés 11.000 €. Nous, nous n'en avons pas, car nous n'en n'avons pas besoin, nous avons demandé tout simplement à faire respecter la loi et évidemment les magistrats ont fait respecter la loi, cela va sans dire.

Donc, annulation pleine et entière de cette délibération. Dont je vous rappelle, vos services s'amusaient à nous narguer personnellement en disant que c'est une délibération qui ne faisait pas grief, s'agissant d'un diagnostic. Une nouvelle fois, y compris vos services se sont trompés. Cela fait beaucoup sur des sujets qui sont complètement déterminants. Parce que la construction dont parlait Stéphane PEU à l'instant sur le PADD qui est en cours de construction dans un vaste processus de débat démocratique avec les masses qui se rassemblent autour des conseils, des comités locaux pour transformer, générer une production. Je vous laisse construire les choses, vous aurez un grand communicant qui consommera les budgets que Madame SOULAS a su conserver pour passer de la propagande. Mais rien de sérieux, rien d'essentiel n'aura été débattu alors que c'est quand l'une des rares occasions dans cette ville de pouvoir discuter de ce qu'est la réalité de Saint-Denis et de son évolution.

Je trouve cela complètement anormal. Je ne vois vraiment pas de quoi vous avez peur. Ou, alors si vous êtes dans une stratégie de cynisme le plus total, je regrette vous ne respectez pas la loi, vous ne respectez pas la décision du Tribunal Administratif. Franchement, je ne comprends pas que l'on puisse continuer à travailler de cette façon au Conseil Municipal de la Ville de Saint-Denis.

Je souligne que j'ai fait un certain nombre de demandes formelles. Je n'ai toujours pas de réponse alors que je devrais les avoir. En termes de communication, nous avons droit à une capacité d'expression qui nous est refusée dans cette ville. C'est une situation complètement anormale. Cela ne peut pas continuer de cette façon, je le dis et le redis. S'il faut passer à nouveau devant le Tribunal Administratif, nous le ferons et nous nous en donnerons les moyens.

Je me suis renseigné auprès de beaucoup de villes, de toutes couleurs politiques, cela ne marche pas de cette façon. Ce n'est pas possible de faire de la rétention d'information, vous nous empêchez d'assumer nos mandats dans des conditions normales. En voilà une nouvelle illustration.

On ne traite pas ces questions par-dessus la jambe. Ce n'est pas une xème délibération, c'est une délibération centrale sur une politique qui est déterminante pour les trente années à venir. Excusez-moi, on ne peut pas traiter les choses de cette façon, par-dessus la jambe et en se marrant parce qu'il manque un bout de slide sur un véritable torchon et je n'utiliserai pas le mot de Monsieur LABAUNE."

**Monsieur DUCOS-FONFREDE :** "Je voulais juste préciser, pour Monsieur SALI, que l'on se comprenne bien. La question qui a été posée dans la réunion préparatoire : est-ce que la présentation a eu lieu ? La réponse que j'ai faite est oui, la présentation a eu lieu.

Je suis bien d'accord que le débat doit avoir lieu aujourd'hui. Mais que la présentation ait eu lieu, il n'y a pas de débat, elle a eu lieu. Il ne faut pas confondre les deux mots : délibération et présentation.

Donc à la question : la présentation a-t-elle eu lieu ? La réponse pour moi est oui. J'ai assisté à cette présentation. Est-ce que le débat a eu lieu ? Effectivement, il a été annulé et il faut que la délibération ait lieu aujourd'hui.

Voilà ma compréhension du sujet, Monsieur SALI. Peut-être que j'ai tort, mais c'était ma compréhension lorsque l'on m'a posé la question."

**Madame NICOL :** "Je ne partage pas du tout l'avis de mon collègue. Il est évident, car c'était sûr que vous seriez taclés au niveau du tribunal, parce que la jurisprudence existe et je vous l'avais dit. Donc: 1°) c'est scandaleux d'avoir dépensé 11.000 € et je pense que si vous aviez été quelque peu responsables, vous auriez reconnu d'emblée, sans avoir à dépenser cet argent et à faire appel aux avocats, que vous aviez tort de couper la parole à Monsieur PRIVE et 2°) puisque du fait du droit, il faut tout recommencer, il faut avoir les mêmes documents, refaire la même chose, sinon vous n'avez pas de sanction. Or, parce que vous n'avez pas été correct vis-à-vis de notre collègue socialiste, vous devez être sanctionné. Malheureusement, cela entraîne, surtout pour les administratifs et pour tout le monde, quelque chose de pénible. Mais, à ce moment là, il serait plutôt normal qu'ils se retournent contre vous, Monsieur le Maire, et non pas contre les conseillers qui demandent que la loi soit respectée."

**Monsieur PAILLARD :** "Je vous rappelle quand même que le 28 octobre 2008, il y a eu une présentation ici même de l'ensemble de l'affaire qui nous intéresse à nouveau, et que le débat s'est arrêté au fait que Monsieur PRIVE n'a pas pu s'exprimer. C'est-à-dire qu'il y a eu une présentation de ce qu'était le diagnostic de la Ville et un échange a eu lieu.

Nous en sommes là : le tribunal nous demande de reprendre en compte le fait que l'on ne peut pas empêcher un collègue de s'exprimer en séance, ce sur quoi nous suivons bien évidemment les préconisations du tribunal qui demande à ce que l'on puisse reprendre l'échange à partir de la présentation que nous avons déjà eue."

**Madame LELIEVRE :** "On ne va pas faire du droit administratif, mais c'est quand même important que nous reprenions le débat.

Quand le Tribunal Administratif annule une délibération, les actes annulés sont réputés n'être jamais intervenus. C'est une vieille jurisprudence qui est toujours appliquée en droit administratif qui est la jurisprudence « Rodière » de 1925. Donc, on peut débattre et avoir

des approches différentes, mais à un moment donné il y a eu la règle du droit administratif, le débat n'a pas eu lieu.

On ne va pas se lancer dans des exemples plus complets, mais quand il y a eu la construction d'un pont et que cette construction est jugée illégale, on détruit le pont et le pont est considéré comme n'ayant jamais existé, en droit, pas en ce que vous voyez vous sur vos photos de vacances."

**Monsieur SALI :** "La délibération, pour aller dans le sens de Madame LELIEVRE, ne porte que sur une chose, c'est la présentation du diagnostic. La délibération a été annulée, en droit la présentation n'a pas eu lieu.

Vous pouvez dire, comme le fait Monsieur DUCOS-FONFREDE qui fait le grand naïf ce soir, qu'elle a eu lieu. Elle a eu lieu, mais elle n'a pas eu lieu en droit, puisque la délibération a été entièrement annulée. En plus, elle a été annulée sur le fondement du refus de donner la parole qui était lui-même fondé sur une délibération du 25 septembre précédente qui a été purement et simplement annulée et sanctionnée par le Tribunal Administratif. Il n'y a pas, je vous le rappelle, Monsieur le Maire, de préconisation des juges, il s'agit de jugements qui sont applicables de plein droit. Donc persister dans le refus d'appliquer une décision juridique et le droit administratif, entraînerait des réactions du juge à mon avis, qui seraient moins pleines de mansuétude qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Je vous réaffirme que la présentation a été purement et simplement annulée et qu'il faut la remettre à l'ordre du jour."

**Monsieur PAILLARD :** "Donc, on demande au bureau d'étude de revenir le mois prochain présenter le diagnostic. L'affaire est donc retirée."

**Monsieur DUCOS-FONFREDE :** "Avec le document d'origine, celui du mois d'octobre ? Pas avec celui d'aujourd'hui ?"

**Monsieur PAILLARD :** "Comme vous voulez."

## **AFFAIRE REPORTEE**

Retour de D. PROULT (ayant le mandat de B. KHADJA), F. LANGLADE,  
S. BERRANDOU,  
M. KERHOUS-LASSER, A. AMMI, B. BAGAYOKO  
Départ de A. RENAUD (ayant donné mandat à S. DE LA FUENTE),  
Départ de F. HAYE (ayant donné mandat à F. SOULAS)  
Sortie de C. GIRARD, M. CAROLY

**10 - Nadia Ghassab, Adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal d'approuver la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint-Denis pour l'attribution d'une aide financière au titre de l'aide à l'investissement pour la création de la nouvelle structure en multi-accueil de la ZAC Pleyel et d'autoriser le Maire à la signer**

**Monsieur SALI :** "Pour Madame SOULAS, c'est une illustration de ce que nous vous avons demandée et que vous nous avez promis dans un futur courrier, des différentes subventions

qui interviennent par les différents partenaires. Parce que sur le même sujet, le Conseil Régional d'Ile de France cofinance aussi la Commune. Donc, en attendant la subvention du Conseil Général, nous aimerions avoir régulièrement les ajouts et un suivi.

Je terminerai en disant : j'espère que cette lettre mettra moins de temps pour nous parvenir que la lettre que vous m'avez promise pour la commission d'appel d'offres. Pour cette lettre, j'en suis à 8 mois maintenant, mais c'est vrai qu'il doit y avoir des difficultés administratives. Mais, c'est toujours moins que Monsieur QUAY-THEVENON qui me devait une étude sur la fréquentation du Festival et qui ne me l'a toujours pas donnée."

Sortie de R. GOMIS

Départ de J. COMET (ayant donné mandat à M. CAROLY)

Retour de M.A WANNASS

Vote à main levée

ACCEPTE A L'UNANIMITE

**11 - Nadia Ghassab, Adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal d'approuver la convention avec le Conseil Régional d'Ile de France pour l'aide financière à l'investissement accordée pour la Maison du Petit Enfant de la ZAC Pleyel et d'autoriser le Maire à la signer**

**Monsieur DUCOS-FONFREDE :** "Il y a une demande de maintien de l'affectation du bien de la part de la C.A.F. pendant 20 ans et de la part du Conseil Régional pendant 25 ans. Est-ce cohérent ? Est-ce quelque chose d'habituel ? Est-ce que ce n'est pas le maintien de l'affectation pendant la même durée qui devrait être demandé par les deux organismes, enfin les deux cofinanceurs ?"

**Monsieur PAILLARD :** "Ce sont chaque organisme ou collectivité qui prennent les dispositions, c'est indépendant. La C.A.F et de la Région n'ont pas les mêmes critères."

Retour de C. GIRARD

Sortie de C. RANGUIN, M. MENSION

Vote à main levée

ACCEPTE A L'UNANIMITE

**12 - Bally Bagayoko, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis pour l'octroi d'une subvention dans le cadre des sorties familiales de la Maison de Quartier Floréal/Saussaie/Courtille et d'autoriser le Maire à la signer**

Sortie de J. JURJEVIC

Vote à main levée

ACCEPTE A L'UNANIMITE

## CULTURE ET PERSONNEL

**13 - Pierre Quay Thevenon, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal d'approuver la convention avec le Théâtre Gérard Philipe pour la co-production de la programmation jeune public « Et moi alors ? » et d'autoriser le Maire à la signer**

Vote à main levée

POUR.....42

ABST.....1 (X. DUCOS FONFREDE)

**14 - Christophe Mezerette, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal d'approuver la convention d'adhésion annuelle 2010 à l'Association de Gestion du Restaurant Inter-Entreprises Saint-Denis Basilique et d'autoriser le Maire à la signer**

Sortie de V. LE TORREC (ayant le mandat de E. DELION)

Retour de M. CAROLY (ayant le mandat de J. COMET)

Vote à main levée

POUR.....41

ABST.....2 (UMP)

**15 - Christophe Mezerette, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal de rapporter la délibération du 22 octobre 2009 instituant une prime de métier dans le cadre du régime indemnitaire**

**Monsieur SALI :** "Je suis toujours épaté, Monsieur MEZERETTE, par votre façon de présenter les choses, parce que nous avons eu un débat sur cette affaire lors duquel je m'étais étonné du fait que vous mettiez en œuvre une disposition qui n'est pas dans le statut de la fonction publique, la prime de métier n'existe pas, et vous aviez allégué d'un accord, donné en préalable, du contrôle de légalité.

Je vous avais dit que c'était complètement faux parce que j'avais contacté le contrôle de légalité qui m'avait dit que ce n'était pas vrai, il était même choqué que la Ville de Saint-Denis se permette d'écrire de telles choses, que même dans le processus d'élaboration d'une délibération, cela arrive sur le bureau de l' élu de cette façon, ce qui pose de vraies questions sur le processus en question.

Donc, arrive ce qui devait arriver. La sous-préfecture vous a demandé de retirer la délibération. Donc, ce que nous avons visé était juste. Nous avons demandé de revoir votre position, vous ne l'avez pas fait. Donc, nous y voilà maintenant.

Au-delà, ce sont des méthodes qui ne sont pas acceptables. C'est une illustration supplémentaire d'une façon de travailler de la Ville de Saint-Denis. C'est-à-dire que l'on y va en force, on travestit la réalité, on justifie même des choses en utilisant l'accord de l'Etat qui n'est pas du tout au courant. Il ne faut pas trop jouer à cela. Je pense que ce n'est pas bien. Et par rapport à nos partenaires, cela crée une mauvaise image. Je pense que Saint-Denis a besoin d'une bonne image. Les élus et notamment ceux qui sont en charge de la Ville doivent

donner une bonne image du respect de la loi, de sérieux. Ou alors, nous comprenons un peu mieux tout le reste.

Maintenant, l'important ce sont quand même les personnels concernés. Ce que vous avez dit n'est pas clair, excusez-moi, Monsieur MEZERETTE, concrètement cela va entraîner quoi ? Car évidemment, il faut compenser pour eux.

Soit vous revenez sur le système antérieur et vous nous avez expliqué qu'il était illégal. Donc, vous n'allez pas le faire, d'accord, Vous n'allez pas revenir sur un système qui n'est pas conforme à la loi, vous nous avez dit. C'est bien pour cette raison que vous créez cette prime de métier. Donc je suis perplexe, comment allez-vous résoudre le problème ?"

**Monsieur MEZERETTE :** "J'ai plusieurs éléments de réponse, Monsieur SALI.

Je maintiens que l'accord de la sous-préfecture avait été donné à la Ville de Saint-Denis, ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération pour résoudre cette question de l'illégalité de certains régimes indemnitaires.

Je voudrais juste faire remarquer à Monsieur SALI qu'apparemment Plaine Commune maintient la décision qui a été votée dans quasiment les mêmes termes que nous avons votés en octobre.

Nous avons pêché en octobre par un excès de zèle, un excès de volonté de transparence, à savoir qu'effectivement la Préfecture nous l'a rappelé cette fois-ci, il n'est pas nécessaire de délibérer de façon collective sur ce régime indemnitaire.

Je voudrais juste souligner qu'en fait aujourd'hui, nous allons mettre en place un régime indemnitaire strictement individuel. Un arrêté individuel par personne. Auparavant, il y avait une certaine garantie collective sur ce régime indemnitaire. Je trouve cela un peu dommageable, si la loi le dit on l'applique c'est évident, pour les droits des salariés, y compris les non titulaires.

Il y a eu une mésaventure un peu similaire, même si elle ne s'applique pas tout à fait dans le même domaine, qui est arrivée à Madame le Maire de Noisy le Sec qui avait l'accord de la préfecture ou de la sous-préfecture pour une décision et manifestement suite à la remarque d'un élu de l'opposition de Noisy le Sec, la préfecture dit : non, non nous n'avons jamais rien dit, alors que manifestement il y avait un accord. Nous sommes dans la même situation aujourd'hui ici."

**Monsieur SALI :** "Donc en clair, vous mettez en cause l'honnêteté des fonctionnaires de la préfecture. J'en prends acte."

**Monsieur MEZERETTE :** "Je ne mets pas en cause l'honnêteté de quiconque ici. Simplement, il y a peut-être eu une erreur d'interprétation qui fait qu'un jour on nous dit blanc, le lendemain on nous dit noir. Je n'ai jamais mis en cause l'honnêteté de Monsieur le Sous-Préfet ni d'aucun personnel de la sous-préfecture. Je n'ai jamais dit cela, je ne le dirai pas."

**Monsieur PAILLARD :** "L'essentiel étant que les personnels puissent toucher la NBI, c'est ce qui nous guide en tous les cas. C'était important de passer cette affaire au Conseil Municipal. Voilà qui est chose faite. Pour le moment, il faut acter le fait que l'on retire cette délibération."

Retour de R. GOMIS, C. RANGUIN, M. MENSION,  
J. JURJEVIC

Vote à main levée

ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ

**16 - Christophe Mezerette, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal d'approuver l'acte d'engagement d'un attaché faisant fonction de directeur de quartier et d'autoriser le Maire à le signer**

Vote à main levée

POUR.....45

ABST.....2 ((UMP)

#### **BATIMENTS COMMUNAUX – COMMANDE PUBLIQUE - FINANCES**

**17 - Francis Langlade, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la déclaration préalable de travaux pour l'installation de garde corps et lignes de vie sur les toitures de l'extension de l'Hôtel de Ville**

Vote à main levée

POUR.....45

ABST.....2 (UMP)

**18 - Francis Langlade, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal :**  
**. d'autoriser le lancement de la procédure adaptée 4 pour la rénovation de la Maison du Petit Enfant la Marelle**  
**. d'approuver le dossier de consultation des entreprises**  
**. d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le ou les marchés à venir**

Vote à main levée

POUR.....45

ABST.....2 (UMP)

**19 - Francis Langlade, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal :**  
**. d'autoriser le lancement de la procédure adaptée 4 pour la rénovation de la maternelle Franc-Moisin**

**. d'approuver le dossier de consultation des entreprises**

**. d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le ou les marchés à venir**

Vote à main levée

POUR.....45

ABST.....2 (UMP)

**20 - Francis Langlade, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal :**  
**. d'autoriser le lancement de la procédure adaptée 4 pour le remplacement des revêtements de sol de l'école élémentaire Paul Langevin et de l'école maternelle Henri Wallon**

**. d'approuver le dossier de consultation des entreprises**

**. d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le ou les marchés à venir**

Vote à main levée

POUR.....45

ABST.....2 (UMP)

**21 - Francis Langlade, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les marchés pour les lots n°1,2,4,5 et 6 relatif à l'appel d'offres ouvert européen dans le cadre du groupement de commandes sur le territoire de Plaine Commune**

| <b>Lot</b>  | <b>Montant mini HT</b> | <b>Montant maxi HT</b> |
|---|------------------------|------------------------|
| Lot n°1 - Acquisition de micro-ordinateurs de type PC, périphériques, et prestations associées            | 100 000,00 euros       | 400 000,00 euros       |
| Lot n°2 - Acquisition de systèmes d'impression et de numérisation, périphériques et prestations associées | 20 000,00 euros        | 150 000,00 euros       |
| Lot n°4 - Acquisition de logiciels standard bureautiques, multimédia d'exploitation ou de gestion         | 25 000,00 euros        | 100 000,00 euros       |
| Lot n°5 - Acquisition de petits matériels et prestations associées  | 25 000,00 euros        | 100 000,00 euros       |
| Lot n°6 - Acquisition de boîtiers courant porteur en ligne (CPL) et prestations associées                 | 25 000,00 euros        | 100 000,00 euros       |

**Monsieur DUCOS-FONFREDE :** "C'est une question très simple. Dans ce genre de document, il me semble très choquant d'avoir un lot n° 1 intitulé : acquisition de micro-ordinateurs de type PC pour un montant compris entre 100.000 € et 400.000 €, cela fait une variable qui me semble importante. Mais est-ce une variable qui correspond à une quantité qui elle-même est variable ou est-ce le tarif qui est variable ?

Cela me semble très mal formulé. Ce serait peut-être mieux de dire : acquisition prévisionnelle de 100 micro-ordinateurs, ou je ne sais combien, que nous sachions vers quel genre de chose nous allons. C'est bizarre. La variable de 1 à 4 me semble extrêmement large. Si c'est une variable sur les quantités installées, c'est possible, mais si c'est une variable sur le tarif, elle est extrêmement curieuse."

**Monsieur LANGLADE :** "Il y a deux types de variables. Il y a la variable sur le tarif et la variable sur la quantité.

Il s'agit d'un groupement de commandes qui regroupe les villes de la Communauté d'Agglomération après évaluation des besoins, des nécessités au fur et à mesure des années. La quantité n'est pas fixée immédiatement."

Retour de V. LE TORREC (ayant le mandat de E. DELION)

|                   |   |
|-------------------|---|
| Vote à main levée | POUR.....39                             |
|                   | CONTRE.....2 (UMP)                      |
|                   | ABST.....8 (Socialistes et Partenaires) |

**22 - Stéphane Peu, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal d'approuver :**  
. la remise gracieuse de pénalité à la SCI Terres Nouvelles Franciliennes – 2 passage Haguette – PC 93 066 07 A 0022

|                   |  |
|-------------------|--|
| Vote à main levée | POUR.....39                                  |
|                   | ABST.....10 (Socialistes et Partenaires/UMP) |

. la remise gracieuse de pénalité à M. Gérard HAMON 26 – rue d'Ecouen – PC 93 066 02 A 0057

|                   |  |
|-------------------|--|
| Vote à main levée | POUR.....41                              |
|                   | ABST..... 8 (Socialistes et Partenaires) |

**23 - Fabienne Soulas, Adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal d'approuver l'ouverture des crédits d'investissements par anticipation sur le budget primitif 2010 à hauteur de 2 613 750 € sur le budget principal**

|                   |                  |
|-------------------|------------------|
| Vote à main levée | POUR.....47      |
|                   | ABST.....2 (UMP) |

**24 - Fabienne Soulas, Adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées du 2 décembre 2009**

Vote à main levée

POUR.....39

ABST.....10 (Socialistes et Partenaires/UMP)

**QUESTIONS D'ACTUALITE**

**Monsieur Paillard, Maire, annonce que des questions d'actualité ont été déposées. Il donne la parole à :**

**Madame ROBLIN :** "C'est une question concernant le remplacement des enseignants sur notre ville. C'est une question des élus de "Saint-Denis pour Tous"

Le vendredi 15 janvier des parents et des enseignants se sont réunis rue de la République devant les locaux des inspecteurs de l'Education nationale, pour protester contre le nombre toujours plus grand d'enseignants absents et non remplacés sur notre ville.

L'association des parents d'élèves FCPE parle de 1800 journées dans les écoles élémentaires du département sans enseignants depuis le début de l'année scolaire.

Les syndicats enseignants SUD Education, SNUipp-FSU, CGT Educ'action et la FCPE se sont réunis hier, mercredi 20 janvier, devant le ministère de l'éducation nationale à Paris pour dire leur colère face un problème qui pénalise la scolarité de très nombreux enfants à Saint-Denis.

La grève de la fonction publique aujourd'hui même, qui touche de nombreux établissements scolaires, a également permis de faire connaître la vérité sur une situation qui est absolument anormale.

Ma question est double : est-ce que la municipalité confirme l'ampleur de ce phénomène dans notre ville ? Et d'autre part, quelles actions sont menées pour soutenir les exigences légitimes des enseignants et des parents ?"

**Monsieur PROULT :** "Nous en avons parlé tout à l'heure de ce problème récurrent parce qu'il se passe tous les ans.

J'ai évoqué l'origine de ce problème, c'est le nombre d'enseignants insuffisant. Le fait que l'on a affecté sur des postes à l'année des enseignants qui faisaient partie des brigades de remplacement, donc on a diminué le nombre de remplaçants disponibles.

Je confirme par ailleurs les chiffres de 750 journées de classe qui n'ont pas pu avoir lieu depuis la rentrée.

Un deuxième élément qui explique l'ampleur de cette question sur Saint-Denis, c'est la jeunesse du corps enseignant, sa féminisation très forte. Les jeunes femmes, cela arrive très souvent, sont enceintes, elles ont des congés maternité, elles habitent loin souvent.

Cela n'excuse absolument rien, puisque ce sont des choses qui se prévoient et la cause principale de tout cela c'est l'absence de remplaçants et l'absence de postes.

Tu as évoqué les actions militantes qui ont eu lieu hier, les rassemblements qui ont eu lieu le vendredi devant les locaux de l'Inspection de l'Education nationale à Saint-Denis.

La Ville a été sollicitée à plusieurs reprises. Elle a écrit dès le mois d'octobre à l'Inspecteur d'Académie, d'ailleurs sans réponse jusqu'à maintenant, en lui demandant les mesures qu'il comptait prendre face à cette recrudescence de non remplacements. Nous soumettions l'idée d'ouvrir la liste complémentaire, c'est-à-dire que nous puissions faire appel à des nouveaux enseignants. A ma connaissance cela pas été fait.

Nous avons écrit une deuxième fois. Pour vous dire combien c'est préjudiciable et combien on arrive dans des situations absurdes avec ce non remplacement, le 8 janvier, il y a une classe de l'école Vallès qui avait une remplaçante, au moins jusqu'au jeudi soir, car le vendredi matin l'Inspection a demandé à cette remplaçante d'aller remplacer une autre remplaçante dans une autre école, en assurant les parents d'élèves que cette remplaçante reviendrait le lundi, si l'autre remplaçante était remplacée. Situation absurde, mais qui ne doit pas nous faire tant rire, parce qu'elle pénalise avant tout les enfants qui se trouvent privés d'heures d'enseignement, d'heures d'apprentissage et de conditions sereines d'apprentissage."

**Monsieur WANNASS :** "Monsieur le Maire, un fort mécontentement règne chez les professionnels et les usagers des centres de santé suite à l'annonce de la Direction de la Santé de la suppression de postes d'assistantes dentaires et sa mise en application précipitée.

Cette mise en application surprend tout le monde et nous nous interrogeons sur les intentions cachées de cette attitude.

Alors que les uns et les autres supposent que cette décision est motivée par des difficultés financières de la gestion de la Ville, la Direction de la Santé justifie ces suppressions par le sureffectif des assistantes dentaires à Saint-Denis.

Si cette appréciation est fondée, le caractère arbitraire de sa mise en application traduit un manque de concertation contraire à toutes les déclarations du maire et l'affichage politique à l'égard du personnel de la Ville.

La thèse du sureffectif dénote une méconnaissance de la réalité de l'offre sanitaire dans notre ville.

Monsieur le Maire, vous qui habitez le quartier de la Plaine, vous savez très bien que seuls le Centre de Santé des Petits Cailloux et un autre cabinet privé offrent des soins dentaires pour une demande qui ne cesse d'augmenter.

La mise en vigueur de cette décision affecte d'une part la qualité de l'accueil et de la préparation qu'assure l'assistante en plus de l'acte médical dentaire auprès du chirurgien dentiste.

Cette situation en plus l'obligation de plusieurs assistantes à travailler plus de 10 heures par jour. Et la récupération de ces heures supplémentaires signifie l'absence de ces dernières.

Avec cette décision le remplacement interne devient tout simplement impossible.

Monsieur le Maire, je ne tiens pas à vous rappeler vos engagements, mais j'attire votre attention sur une réalité qui tend vers la pénurie médicale sur notre ville.

Oui, les effets du numéris clausus conjugués au départ de toute une génération à la retraite et les difficultés des conditions de travail ne sont pas rassurantes pour un renouvellement de la démographie médicale en général sur Saint-Denis.

Les soins dentaires dont beaucoup de dionysiens ont du mal à y accéder nécessitent un autre développement que ce qui est proposé.

En exprimant notre solidarité avec l'ensemble du personnel du centre de santé, nous nous interrogeons : que comptez-vous faire, Monsieur le Maire ?"

**Madame LE TORREC :** "Je voudrais commencer par dire qu'en aucun cas la municipalité n'a pris la décision de supprimer des postes d'assistantes dentaires dans les centres de santé. Vous devriez vérifier vos informations avant de les présenter et de poser une question de cet ordre.

Quelle est la réalité des faits de la situation à partir de laquelle vous avez extrapolé ?

Nous avons été confrontés à deux situations différentes dans deux centres celui de La Plaine et celui des Moulins.

Première situation aux Moulins : une assistante dentaire qui développe son activité syndicale, qui fait progressivement valoir ses droits pour bénéficier d'un certain nombre d'heures.

Nous avons accédé à cette demande, car cela correspond au droit, et nous l'avons fait d'autant plus volontiers que nous considérons l'activité syndicale plutôt comme un atout pour le service public que comme un handicap.

Deuxième situation : un agent du centre de santé de la Plaine qui a souhaité que ses missions correspondent davantage à sa fiche de poste d'assistante dentaire. Car cette personne exerçait un ensemble de tâches, notamment beaucoup de stérilisation sur un temps de 10 heures très concentré qui ne correspondait pas exactement à la polyvalence des tâches d'une assistante dentaire. Elle a demandé à voir évoluer son poste ce qui était faisable dans les conditions que nous avons retenues c'est-à-dire une réorganisation très partielle de deux postes, un transfert d'heures et le fait que cette assistante de La Plaine s'est retrouvée à travailler dans l'équipe des Moulins, tout cela sans supprimer aucun poste et sans réduire l'offre de soin aux usagers.

J'ajoute que la gestion de ces deux situations montre, contrairement à ce que vous nous avez présenté, la souplesse et la réactivité de la Ville pour s'adapter aux situations dans l'intérêt des agents.

J'ajouterai, parce que la réalité au-delà de ces deux situations individuelles, le sujet est un sujet important.

Quand le maire m'a confié il y a bientôt deux ans la délégation à la santé, j'ai pris connaissance avec intérêt des axes de travail de mon prédécesseur et du Directeur de la Santé engagé sous le mandat précédent et notamment d'un projet d'audit sur le fonctionnement des

centres de santé, avec l'objectif affiché une réduction des dépenses sans toucher à la qualité et au niveau de l'offre de soins.

Je pense que cette démarche est tout à fait intéressante, et je crois en effet que nous pouvons maintenir et développer le service public sans recourir pour autant à un développement constant des dépenses.

J'ajouterai que depuis 10 ans à peu près 20 % des centres de santé ont fermé en France et que Saint-Denis fait partie des villes qui continuent à maintenir un engagement déterminé et élevé dans le financement d'une offre de santé municipale.

Globalement, c'est une démarche de modernisation du service public dans laquelle nous sommes engagés. J'ai entendu tout à l'heure dire que l'on regrettait le retrait de ce terme de modernisation, moi je l'assume parfaitement, il est au contraire au cœur du projet de réorganisation des centres sur lequel nous travaillons, c'est vrai discrètement, sans présentation de rapport, parce que tout n'est pas à présenté au Conseil Municipal, un travail que nous menons avec les personnels.

Le hasard du calendrier fait que je serai demain à la Plaine. C'est un rendez-vous prévu de longue date. Je vais aux Moulins dans quelques semaines. J'étais au Cygne très récemment. Tout cela se fait bien évidemment en concertation avec les personnels.

Il faut savoir, puisque vous nous avez interpellés concernant les assistantes dentaires, que la ville emploie aujourd'hui 22 assistantes dentaires qui effectuent 760 heures par semaine. Les deux situations que vous avez évoquées concernent une dizaine d'heures de travail, à peu près sur 760 heures. Donc modifier à la marge 10 heures, ce n'est pas remettre en cause le travail et les missions des assistantes dentaires. Les assistantes dentaires, il faut le savoir, exercent en journée continue auprès des omnipraticiens et des orthodontistes sur 10 fauteuils dentaires. C'est un service considérable qui est rendu à des milliers d'habitants et de salariés de notre ville, et il n'est pas question aujourd'hui de réduire ce service.

C'est bien le contraire que nous avons décidé. Puisque dans le budget aujourd'hui, nous avons évoqué le fait de renouveler certains fauteuils dentaires.

Et j'ajouterai enfin que l'offre dentaire augmentera au service des usagers, si on augmente le nombre de fauteuils et si on augmente le nombre de dentistes et si on augmente le nombre de patients qui passent sur le fauteuil. Donc, c'est un travail sur l'organisation des services dentaires qui doit s'engager.

Puis, je poursuivrai, pour conclure, sur le fait que nous avons par ailleurs toute une série d'échanges avec les professionnels de santé publics et libéraux pour faire en sorte de limiter les effets que vous avez cités, effet du *numerus clausus* et les difficultés de contraction de l'offre de santé que connaît la France aujourd'hui et des territoires comme le nôtre tout particulièrement."

**Monsieur PRIVE :** "Monsieur le Maire, nous avons appris que le centre de santé du Cygne avait été braqué le vendredi 15 janvier dernier. Madame LE TORREC faisait allusion au travail intéressant de son prédécesseur en matière de modernisation du service public. Dans ce cadre, ce dernier, c'est-à-dire ma pomme, avait attiré l'attention de la municipalité sur la préoccupation des personnels, notamment de ce centre de santé, pour qu'il y ait des mesures de sécurisation de l'accueil et des locaux justement pour éviter ce type de situation.

C'est une invitation à travers cette question orale, bien que cette question soit enfin prise en compte, au bénéfice des agents, mais surtout des personnes qui ont régulièrement leurs habitudes en termes de service public d'accès aux soins lorsqu'elles vont au centre de santé.

Je reprends la lecture de la question orale :

Monsieur le Maire, nous avons appris qu'un braquage s'était produit le vendredi 15 janvier dernier vers 10h15 au centre de santé du Cygne. Un individu s'est présenté et s'est fait remettre sous la menace d'une arme le montant de la régie.

Cet événement est grave. Une nouvelle fois, un service public est visé par un acte criminel qui non seulement spolie la collectivité publique d'une recette financière mais remet aussi en cause la sécurité physique des agents municipaux, des personnels vacataires et des usagers.

Cette affaire ne doit pas être gardée sous silence. Il y va de la qualité du service public local, de son accessibilité pour tous dans des conditions normales de fonctionnement.

Le Maire doit donc réagir avec clarté et fermeté face à des agissements criminels totalement inacceptables. Il doit en outre s'assurer que la sécurité de l'ensemble de la communauté des professionnels et des usagers de ce centre est bien garantie pour tous.

Tel n'est manifestement pas le cas aujourd'hui. Aucun communiqué de la Municipalité n'est venu signifier un quelconque soutien aux personnels ni même une dénonciation du braquage!

Totalement solidaires des personnels et usagers du centre de santé du Cygne, les élus du groupe PS & Partenaires vous demandent quelles dispositions nouvelles vous entendez mettre en œuvre pour que de telles situations ne se reproduisent plus.

**Madame LE TORREC :** "Bien évidemment, nous déplorons et condamnons sans réserve le braquage qui a eu lieu vendredi dernier au centre de santé de la rue du Cygne. C'est un acte criminel et violent, absolument inacceptable qui a mis en danger la vie et l'équilibre des personnels qui ont été concernés, puisque 5 personnes se sont retrouvées directement en contact avec le braqueur qui était effectivement armé.

Contrairement à ce que vous indiquez, nous avons immédiatement réagi. Mais nous avons fait le choix de la discrétion sur cet événement et je vais vous expliquer pourquoi.

Nous avons immédiatement réagi en étant d'abord présents aux côtés des personnels tout de suite. Trois élus étaient présents : Florence HAYE, Christophe GIRARD et moi-même dans l'heure qui a suivi le braquage pour témoigner notre soutien et notre attention aux agents victimes de cette agression.

Une Directrice Générale Adjointe était également présente sur les lieux, le directeur de la santé ainsi que la responsable des CMS.

Les services de police ont été immédiatement saisis et sont intervenus très rapidement sur les lieux et ont fait un certain nombre de relevés. Nous avons, nous accompagnés les professionnels du centre de santé dans leur dépôt de plainte au commissariat.

Ensuite, en accord avec la direction du centre de santé, nous avons veillé à ce que les personnels bénéficient d'une déclaration d'accident du travail à effet immédiat et d'une consultation, sur place, de médecins psychologues.

Dès lundi, une cellule psychologique, a été mise en place pour pouvoir recueillir le ressenti des agents qui ont pu être accompagnés individuellement ou collectivement. Ce travail va se poursuivre dans le cadre classique d'une cellule d'accompagnement et de soutien post-traumatique. Deux agents particulièrement bouleversés par ce braquage sont en arrêt pour deux semaines. Nous serons particulièrement attentifs au suivi psychologique et personnel de ces personnes, parce que c'est une situation difficile et stressante.

Dans cette situation, nous avons fait le choix de la concertation permanente avec les patients. Nous avons fait le choix d'être aux côtés des personnels, d'être dans un soutien très concret et nous avons fait le choix de les accompagner et d'être discrets plutôt que de rechercher des effets d'annonces médiatiques, ce qui aurait pu être aussi un choix. Mais nous n'avons pas fait ce choix en nous appuyant notamment sur le traitement de situations analogues : braquages de centres de santé qui ont pu se produire dans d'autres villes qui ont, elles aussi, choisi la discrétion pour ne pas créer un effet d'aubaine, parce qu'il faut savoir que ce type de braquage s'opère sur des sommes qui sont dérisoires par rapport à la mise en danger des personnes, l'essentiel des paiements se faisant par carte et par chèque. Donc, il y a des sommes d'argent minimales, dans ce cas la somme d'argent était minimale. C'est important de ne pas créer un effet d'aubaine pour ne pas susciter la répétition de ce genre d'épisode. Pour cette raison, nous avons choisi la discrétion sur les conseils de professionnels et sur les conseils de responsables de centres ayant connu des situations analogues.

Puisque vous nous interrogez sur les décisions concrètes et immédiates pour modifier les collectes de fonds, dès mardi, nous avons réuni les quatre directions des centres de santé, les recettes, les transporteurs de fonds pour mettre à plat les modes de prélèvement des fonds et déterminer les améliorations qui pourraient être apportées en termes de sécurité dans les quatre centres.

A l'issue de cette rencontre, nous avons arrêté plusieurs dispositions. Je vais être discrète bien entendu sur ce que nous avons arrêté pour des raisons évidentes.

Nous allons développer le caractère aléatoire, nous allons le rendre encore plus aléatoire, le convoyage et la collecte des fonds pour éviter toute préméditation comme cela a été fait dans le cadre du Cygne et nous allons mettre en place des modes de sécurisation de la procédure.

Je rajouterai que dans le cadre de la modernisation, il y avait un chantier d'aménagement de l'accueil du Cygne et que ce chantier va se dérouler en tenant compte de ce qu'il s'est passé et j'espère dans des délais rapides.

Enfin, nous avons demandé aux services de police que tous les moyens d'enquête nécessaires soient mobilisés pour retrouver les auteurs de ce braquage, de cet acte, et les mettre à disposition de la justice.

Je veux donc réaffirmer ici le soutien de la ville aux personnels des centres de santé, et notre détermination à agir pour que ces actes soient sanctionnés, et pour éviter qu'ils ne se reproduisent."

*Monsieur Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis :*

- Informe que la prochaine séance est fixée au 18 FEVRIER 2010
- Lève la séance à 0 H 50